

Conseil communal de Lomme
Séance du jeudi 02 février 2023

Procès-verbal

SOMMAIRE

APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL.....	3
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 05 DÉCEMBRE 2022.....	3
PROCÉDURE DE DÉNOMINATION DU NOUVEAU PARC DE LOMME.	4
QUESTIONS DIVERSES.....	5
- Hommage à Madame Josette MAILLIEZ	5
- Hommage à Monsieur Alain DUBOIS	5
EXAMEN DES QUESTIONS ORALES	6
- Question orale du groupe Faire respirer Lomme.....	6
2023/XX MOTION – NON À UNE RÉFORME DES RETRAITES INJUSTE, INUTILE ET BRUALE	9
2023/01 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023	15
2023/02 TAUX COMMUNAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.....	33
2023/03 BUDGET PRIMITIF 2023 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT.....	35
2023/04 ÉCHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE ET HURBAN – PARCELLES A5568P ET A5566P – RUE DU CHÂTEAU D'ISENGHIEN.....	36
2023/05 CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE ET LA VILLE POUR UNE SOLUTION DE GESTION DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) ET DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS.....	37
2023/06 PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ	37
2023/07 OPÉRATION DE RÉNOVATION DES LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAIN DÉDIÉ À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL – CONVENTION D'ATTRIBUTION ENTRE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE ET LA VILLE.....	48
2023/8 PRIME À L'ACHAT DE VÉLO ET ACCESSOIRES 2023	48
2023/ 9 COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « VIVRE LA VILLE » 2020- 2026 – MODIFICATION DE SA COMPOSITION.....	52

2023/10	RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF RELATIVES AUX ALSH, A L'AIDE LOISIRS ÉQUITABLES ACCESSIBLES POUR LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIÉES DE LOMME ET HELLEMMES.....	53
2023/11	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS.....	54
2023/12	SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023	57
2023/13	CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET LOMME BASKET CLUB	62
2023/14	AIDES HABITAT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET FAÇADES.....	63
2023/15	MARCHÉS DE TRANSPORT DE PERSONNES POUR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIÉES AINSI QUE LEURS TROIS CCAS.....	63
2023/16	PRESTATIONS DE TRANSPORT DE REPAS POUR L'ENSEMBLE DES RESTAURANTS SCOLAIRES ET DES CRECHES DE LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIÉES DE LOMME ET HELLEMMES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ	64
2023/17	ACCORD-CADRE PORTANT SUR DES TRAVAUX DE MAINTENANCE POUR LA VILLE DE LILLE, SES COMMUNES ASSOCIÉES DE LOMME ET HELLEMMES, LES CCAS DE LILLE LOMME ET D'HELLEMMES ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CRÉATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE (SIGFA) POUR ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS, AINSI QUE DES BATIMENTS APPARTENANT À DES TIERS SUR LESQUELS LE SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTÉ DE LA VILLE DE LILLE EST AMENÉ À INTERVENIR EN SITUATION DE PÉRIL - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE.....	65
2023/18	MISSIONS DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL DE LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIÉES D'HELLEMMES ET DE LOMME – APPEL D'OFFRES OUVERT - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE	66
2023/19	DROIT DE PÉTITION LOCALE - MODIFICATION DE L'ARTICLE L. 1112-16 DU CGCT - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 21/86 DU 05 FEVRIER 2021.....	66

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le jeudi 02 février 2023
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.*

La séance est ouverte à 19 heures 03.

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

Monsieur Romain FYVEY, Monsieur Vincent DHELIN, Madame Valéria GRASSELLI, Madame Anne LEDUC, Monsieur Aro RATSIMALARIVO et Monsieur Roger VICOT, conseillers communaux.

M. LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, bonsoir ; bienvenue à ce premier Conseil de l'année. Heureux de vous voir.

Nous allons peut-être commencer par l'appel nominatif, mais il me semble que Claire ZYTKA-TARANTO, qui devait le faire, n'étant pas là, sera aimablement remplacée par Véronique DELEPLANQUE.

Je te laisse le soin de faire donc l'appel.

- APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL
(par Madame Véronique DELEPLANQUE)

M. Valéria GRASSELLI a donné pouvoir à M. Philippe LEMIERE.

M. Roger VIVOT a donné pouvoir à M. Olivier CAREMELLE.

Mme Anne LEDUC a donné pouvoir à M. André BUTSTRAEN.

M. Aro RATSIMALARIVO a donné pouvoir Mme Karima HARIZI.

M. Romain FYVEY a donné pouvoir à Jean-Christophe LIPOVAC.

Mme ZYTKA, retard, a donné pouvoir à Joffrey LEROY.

M. Vincent DHELIN a donné pouvoir à Mme Véronique DELEPLANQUE.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DELEPLANQUE.

Je vais vous faire une demande d'approbation du procès-verbal du Conseil communal du 5 décembre 2022.

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 05 DÉCEMBRE 2022

M. LE MAIRE.- Avez-vous une remarque particulière ou pouvons-nous l'adopter ? *(Aucune.)*

Qui souhaite l'adopter ? *(Unanimité.)*

(Le procès-verbal du Conseil communal du 05 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.)

Je vous remercie.

En préambule du Conseil, trois examens.

- PROCÉDURE DE DÉNOMINATION DU NOUVEAU PARC DE LOMME.

(Projection d'un PowerPoint)

M. LE MAIRE.- Le premier, nous souhaitons revenir sur le nouveau parc qui va bientôt s'ouvrir dans quelques mois à la place de l'ancienne place du marché, dont vous voyez le visuel qui s'affiche sur les écrans. Vous le savez, il y a toujours un débat autour de la dénomination des rues, des espaces publics, des impasses ou des lieux-dits. Beaucoup de noms sont des noms masculins, c'est peut-être lié à l'histoire. En tout cas, nous souhaitons y revenir. 5 % des espaces publics en France portent seulement un nom de femme. Le nouveau parc qui se situera sur cette place du Marché sera l'occasion de mettre à l'honneur une femme inspirante ; une femme inspirante, je me répète.

Le choix est donné aux Lommois en ce moment et ils peuvent voter depuis le 18 janvier jusqu'au 26 février sur LommeConsult'. À ce jour, ce matin, nous avons déjà recueilli 920 votes. La consultation bat son plein ; le résultat de la consultation sera dévoilé le 8 mars à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes.

Nous souhaitons revenir, assez rapidement quand même, sur le destin ou le parcours de ces femmes. Six femmes exceptionnelles. C'était même une gageure de pouvoir les choisir. Je vous livre le parcours de ces six femmes d'exception :

- Julie DAUBIÉ, première femme à s'inscrire et à réussir le baccalauréat en 1861. Julie DAUBIÉ deviendra également la première à obtenir une licence de lettres. Enseignante, puis journaliste spécialisée dans l'économie, elle écrira plusieurs ouvrages sur la condition féminine au XIXe siècle ;
- deuxième femme choisie, Rosa PARKS, militante des droits civiques, elle devient un symbole lorsque, en décembre 1955 – chacun s'en rappelle – elle refuse de quitter son siège de bus pour rejoindre la zone réservée aux personnes noires. Ce refus soulèvera un immense boycott des bus par la communauté d'Alabama qui durera 381 jours. La première étape d'un long combat qui aboutira à une loi d'interdiction des discriminations le Civil Rights Act ;
- Joséphine BAKER, je ne la présente pas mais quand même, après avoir grandi dans une grande pauvreté, Joséphine BAKER débute à Broadway, puis arrive à Paris en 1925 où elle devient une immense star. En 1940, elle s'engage dans la France Libre et une résistance active, transmettant des informations via ses partitions. Elle restera toute sa vie attachée à des causes politiques en militant notamment contre l'apartheid ou l'antisémitisme ;
- quatrième femme, Gisèle HALIMI, qui parlera à un certain nombre d'entre vous. Avocate engagée pour la cause algérienne, militante féministe, elle fut signataire du « manifeste des 343 » et son rôle, lors du fameux procès dit « de Bobigny », a eu un impact majeur sur la législation de l'avortement devenu une loi en 1974. Députée, elle portera notamment les textes en faveur de la parité et de la dépénalisation de l'homosexualité. Sa vie sera dédiée à de multiples combats et engagements ;
- cinquième parcours, cinquième destin, Françoise D'EAUBONNE, peut-être un peu moins connue mais regardons son parcours. Autrice, elle a publié près de 50 ouvrages en mettant sa plume et son énergie au service des droits humains. Résistante, co-fondatrice du MLF, Mouvement Libération des Femmes, elle est l'une des premières à penser le lien entre féminisme et écologie, créant l'« écoféminisme ». Elle s'engage dans de nombreux combats contre la peine de mort, pour les droits des prisonniers ou contre le nucléaire ;

- enfin, dernière personnalité et pas des moindres – j'ai eu la chance, il y a quelques années, de pouvoir lui parler assez longuement, ainsi qu'à son mari, Raymond AUBRAC – Lucie AUBRAC. Professeur agrégée, elle entre dans la Résistance en 1940 à la tête d'un commando pour libérer son mari, Raymond. Réfugiés à Lyon, ils font partie de la direction du réseau Libération Sud. Diffusion de tracts, sabotages, journaux clandestins, évasions. Voilà son quotidien avant de rejoindre Londres et le Général de Gaulle. Après la guerre, elle deviendra une figure engagée et médiatique de la mémoire de la Résistance. Autrice de livres et conférencière dans de nombreux établissements scolaires, qui portent d'ailleurs son nom ; pas très loin d'ici à l'école de Capinghem qui s'appelle l'école Lucie Aubrac.

Voilà un peu pour cette consultation. Je ne sais pas qui demain arrivera en tête, je sais que ce sera une femme évidemment, et ce sera sûrement une femme qui portera bien son nom pour ce nouveau parc que nous attendons maintenant de manière quasi-imminente.

- **QUESTIONS DIVERSES**

M. le MAIRE.- Sans transition, mais c'est aussi l'actualité qui est la nôtre, liée aux carnets et aux décès. Vous le savez, deux personnes nous ont quittés.

- **Hommage à Madame Josette MAILLIEZ**

M. le MAIRE.- Josette MAILLIEZ, très connue, vous voyez son visage qui s'affiche.

Josette MAILLIEZ, née le 8 juillet 1934 à Saint-Nicolas-lez-Arras, mariée à Daniel MAILLIEZ, rencontré au théâtre d'Arras en 1955, décédé en juillet 1997. Maman d'un garçon, Jean-François, grand-mère de deux petits-enfants et trois arrière-petits-enfants.

À travers la passion du chant, Josette et Daniel se produisirent tous les deux à l'Opéra de Lille. Arrivés à Lomme en 1969, Josette fut une gestionnaire du collège et passa une partie de sa vie professionnelle au collège Jean Jaurès, à côté d'ici. Josette fut directrice, puis présidente du cercle chorale Les Mésanges lommoises – toute une poésie cette appellation, qui a disparu – pendant 30 ans, entre 1972 et 2002, qu'elle animait avec son époux.

Très investie dans la vie locale, elle rentre au Conseil municipal le 6 mars 1983 pour en sortir en mars 2001 ; 18 ans de mandat, trois mandats donc, auprès du Conseil de Lomme et des habitants, des Lommois et des Lommoises. En juin 1995, elle a été conseillère aux personnes âgées et à l'animation des foyers, mais quelques-uns ou unes d'entre nous s'en souviennent fort bien, j'en suis sûr.

Josette s'est éteinte le 6 décembre 2022 à l'âge de 89 ans.

- **Hommage à Monsieur Alain DUBOIS**

M. le MAIRE.- Alain DUBOIS, beaucoup d'émotion sur la disparition d'Alain DUBOIS, vous le voyez.

Alain DUBOIS est une personne qui a travaillé longtemps à la Ville, aux ateliers municipaux pendant 41 ans ; 41 ans d'activité au service de la Ville, au service des Lommois. Alain était parti en retraite tout récemment, il y a un an.

Père de quatre enfants et grand-père de trois petits-enfants.

Il était investi dans le monde associatif et surtout sportif ; on le voyait beaucoup évidemment le week-end, notamment le samedi et le dimanche. Alain joua au football sous les couleurs de la SRLD – pour ceux qui connaissent –, le club de Basket notamment et l'OSML Basket Agneaux sportifs de Mont-à-Camp. À l'US Mont-à-Camp, il a été joueur, il a été arbitre, il a été entraîneur et, en 1997, il devient président. En 2000, il organise le 75e anniversaire du club.

Alain DUBOIS s'est éteint tout récemment le 9 janvier 2023 à l'âge de 62 ans.

Je vous prierai, pour ces deux personnes, pour Alain DUBOIS et Josette MAILLIEZ, de respecter une minute de silence.
(Il est procédé à une minute de silence.)

Nous passons à l'examen des questions orales.

- **EXAMEN DES QUESTIONS ORALES**
- **Question orale du groupe Faire respirer Lomme**

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande de question orale du groupe Faire Respirer Lomme.

Madame GODEFROOD-BERRA, s'il vous plaît.

Mme GODEFROOD-BERRA.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre groupe Faire Respirer Lomme fait, du dialogue citoyen avec les Lommoises et les Lommois, l'une de ses priorités et surtout l'un de ses principaux modes de fonctionnement, allant du terrain à la mairie.

Comme vous le savez, les Lommoises et Lommois sont très attachés à la consultation citoyenne, pourvu qu'elle leur soit proposée de manière accessible.

À date, plusieurs instances et outils de démocratie participative existent ; je pense notamment au Labo Citoyen, à l'Atelier Citoyen, à l'Atelier des Sages ou encore à LommeConsult', que l'on vient d'évoquer. Ils permettent de sonder les Lommoises et les Lommois sur certains projets envisagés dans la Commune. C'est d'ailleurs actuellement le cas, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, avec la consultation intitulée « *un nouveau nom pour un nouveau parc* » destinée à choisir un nom pour le parc qui remplacera l'ancienne place du marché.

Sur ce point, notre groupe Faire Respirer Lomme salue le choix des six propositions de noms exclusivement féminins. Toutefois, même si ces instances de démocratie participative ont été créées, il y a maintenant près de cinq ans, et en dépit de leurs propositions et initiatives, les élus Faire Respirer Lomme ont été interpellés à plusieurs reprises par certains Lommoises et Lommois sur la question d'un retour à des instances moins centralisées en mairie, plus locales, plus proches de nos cinq quartiers, plus proches d'eux.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, les Lommois nous ont interrogés sur la question de la réhabilitation des Comités de quartier, qui ont été créés en 2001 et supprimés en 2018 pour être remplacés par les instances précitées. Cette demande est naturellement soutenue par plusieurs arguments et préoccupations que les Lommoises et les Lommois nous ont fait remonter. Permettez-moi de partager avec l'assemblée de ce soir certains d'entre eux.

Tout d'abord, la proximité, l'accessibilité et la convivialité des Comités de quartier constituaient des conditions extrêmement favorables de rencontres, d'échanges, de partages sur des préoccupations, des idées, des initiatives, des projets, temps forts, mais aussi sur des difficultés propres aux cinq quartiers de Lomme. En d'autres termes, les Comités

de quartier permettaient de mettre, au service de l'intérêt local des quartiers, l'expérience citoyenne de leurs habitants. Les Lommois que nous avons entendus ont le sentiment que les spécificités de leur quartier sont aujourd'hui moins écoutées et prises en compte avec les outils de démocratie participative qui ont remplacé les Comités de quartier. Vous le savez, les problématiques du Marais ne sont pas celles de la Délivrance, de la Mitterrie, de Mont-à-Camp ou encore du Bourg.

En outre, les Comités de quartier permettaient de prendre le pouls et, cela, de manière régulière dans nos cinq quartiers de Lomme, ce qui apparaît moins possible aujourd'hui avec les outils de démocratie participative désormais davantage centralisés en mairie.

Poursuivons avec les modalités pour devenir membre de ces instances de démocratie participative. Malheureusement, elles ne permettent pas à toutes les Lommoises et à tous les Lommois qui le souhaiteraient de rejoindre et de s'investir dans la vie de Lomme et en encore moins dans celle de leur quartier. Par conséquent, l'absence d'instance locale crée une double privation à notre sens, d'une part, celle d'une ressource qui serait utile pour le quartier en question et pour Lomme, d'autre part, celle de l'engagement citoyen.

Au lendemain de leur suppression, certains Comités de quartier ont été transformés à l'initiative des habitants en associations d'habitants, parfois même en associations d'habitants d'une même rue, afin de trouver des solutions à leurs problématiques. Je pense à l'association de la rue Eugène Descamps ou encore à celle du Marais. Ces associations, bien qu'actives, sont de facto moins entendues et moins consultées sur la vie de leurs rues et de leur quartier, puisqu'elles ne sont pas – désormais plus – un maillon institutionnel du processus de démocratie participative de la Commune.

Enfin, et inévitablement, l'analogie avec la pérennité des Conseils de quartier de Lille est établie. En effet, à Lille, les instances de démocratie participative ont, comme à Lomme, évolué. La différence est qu'elles n'ont pas pour autant supprimé la voix des quartiers. À Lomme, pourquoi ne pas essayer de faire cohabiter Atelier Labo Citoyen et Comités de quartier ? Nous pensons que le jeu de la complémentarité décentralisation/centralisation est un équilibre auquel il faut veiller pour rester fidèle à chacun des fragments qui composent cette belle mosaïque que constitue Lomme. L'avenue de Dunkerque en est d'ailleurs l'exemple le plus frappant.

Nous avons bien conscience, Monsieur le Maire, qu'il faut s'adapter aux évolutions sociales, aux nouveaux modes de vie et notamment à leur numérisation. Toutefois, repenser le cadre de la démocratie participative à Lomme en supprimant l'échelle locale des Comités de quartier semble nous priver d'une source d'information précieuse et priver les Lommois, qui ne s'exprimeraient que via ces anciennes instances, de démocratie participative locale.

Par conséquent, au regard de ces échanges avec les Lommoises et les Lommois, que nous venons de vous livrer, notre groupe Faire Respirer Lomme souhaite vous soumettre, Monsieur le Maire, la question suivante : afin de continuer à encourager l'engagement citoyen et d'éviter de sur-centraliser en mairie toutes les instances de démocratie participative, pourrait-on envisager de restaurer les Comités de quartier à Lomme ou, a minima – et j'insiste sur ce point – interroger les Lommoises et les Lommois, sous une forme qui toucherait le plus grand nombre d'entre eux, sur l'utilité de la réhabilitation de ces Comités de quartier ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame GODEFROOD-BERRA.

Évidemment, je suis élu dans ce Conseil depuis quelques années, depuis 2008, donc j'ai bien connu les Comités de quartier. J'ai bien connu leur qualité et puis, parfois, leur insuffisance. Je me souviens évidemment de la manière dont cela a fonctionné, je me souviens des interrogations que nous avons eues une fois, deux fois, trois fois, quatre fois sur les règlements intérieurs, sur la manière dont on devait les animer, qui devait le faire, qui pouvait rentrer, comment les personnes pouvaient parfois être tirées au sort parce qu'on manquait de volontaires ou de bras pour animer ou simplement

être dans un Comité de quartier. Hier, quelques élus autour de moi ont participé et sont encore au Conseil dans ces Comités de quartier.

Voilà, on n'a jamais « obtenu » une homogénéité, une animation hyper qualitative, même si je ne compare pas tous les Comités de quartier qui existaient à l'époque dans les cinq, puisqu'ils fonctionnaient un peu différemment. Malgré tout, cela tenait souvent aux personnes qui étaient à la « charge » individuelle ou collective des habitants.

On a eu d'ailleurs même, à un moment donné, un Conseil délégué spécialisé sur ces questions qui nous avait fait des plans divers et variés, précis sur la manière dont cela pourrait évoluer. En définitive, on a choisi de faire un peu autrement et, c'est vrai, d'arrêter les Comités de quartier en question, puisqu'ils ne fonctionnaient plus, ils étaient à bout de souffle. On a recréé des formes de démocratie participative différentes à travers ce que vous avez dit – je vais vous reprendre positivement – l'Atelier des Enfants, l'Atelier des Sages, la plateforme LommeConsult', le Labo Citoyen, vous avez oublié le Budget participatif. On a des adjoints référents de quartier – Lucas, Claudie, Delphine, Michel, Bouchta – qui sont au contact des habitants.

On n'a pas attendu effectivement et dit simplement « *on arrête les Comités de quartier* » et puis il ne se passe plus rien. Il y a une autre forme de démocratie participative qui s'est construite alors avec nous et, des fois, au-delà de nous. Vous avez pris le soin de souligner parfois le mouvement, pas perpétuel, mais de création d'associations. Je vous reprendrai juste, ce n'est pas forcément des associations, cela peut-être des collectifs. Je pense à la rue Eugène Descamps, ce n'est pas une association mais un collectif. J'ai encore eu Monsieur FROMENT au téléphone sur l'inquiétude qu'il avait sur la livraison des travaux prévus de la MEL pour refaire tout le linéaire ; on a été au contact.

Je ne sais pas si vous le savez mais, depuis ma prise de mandat, je ne suis pas un maire de salon, cela se saurait ! Mes chaussures en témoignent, je ne vous les montrerai pas ce soir, mais elles sont un poil usées. Nous sommes souvent au contact des habitants, parce qu'ils nous questionnent. Hier, j'ai fait quatre, cinq, rendez-vous chez l'habitant. Ce sont les visites chez les Lommoises et les Lommois sur des sujets qui sont les leurs ; ce n'est pas moi qui choisis. Cela a été la sécurité, hier ce n'était que du logement. Cette forme de proximité me paraît tout à fait naturelle et évidente dans une ville de cette taille-là car on peut encore le faire. J'ai expérimenté des petites, des moyennes et des grandes villes, la Ville de Lomme me convient parfaitement.

Ce que vous demandez, ce n'est pas improbable, mais – je pense – ne correspond plus forcément à la réalité. Je vous répondrai ainsi parce qu'on le fait naturellement, on le fait en marchant – si vous me permettez l'expression –, on le fait en respirant – je n'ai pas fait exprès –. C'est un peu le cas et je vous donne quelques exemples tout à fait particuliers : le 21 janvier, nous avons fait la restitution sur le futur parc RHD2, qui a été – je pense – un grand succès et à peu près 400 personnes se sont mobilisées, peut-être pas sur la totalité des sujets – mais c'est autre chose – mais sur la manière dont on allait concevoir avec les Lommois le parc, que l'on a évoqué tout à l'heure avec la dénomination qui va arriver.

Le parc a été construit intelligemment avec plusieurs réunions, menées par Jean-Christophe LIPOVAC avec Roger VICOT et d'autres collègues à l'époque, pour livrer les 8 000 m², mais avec des attendus qui n'étaient pas dessinés : ce sont les Lommoises et les Lommois qui l'ont fait, comme ils sont en train de dessiner le futur parc et d'autres sujets. On a eu d'autres réunions publiques, qui viennent de se faire, pour la rue Victor Hugo avec une mobilisation de riverains pour des problèmes d'insécurité routière. On les a reçus, on discute avec eux, avec la MEL, on fait des réunions dans mon bureau, on voit sur place, il y aura une réunion publique. J'ai l'impression que c'est notre vie d'élus qui est impactée, mais c'est totalement cela : il y a plus de différence massive entre la manière dont nous incarnons le projet politique quand nous sommes élus, c'est la démocratie représentative, et la manière dont nous faisons participer les Lommois.

Moi, je n'entends pas ce que vous dites, je n'entends pas forcément les Lommois me ou nous le demander ; je questionne du regard mes collègues et amis élus. Je ne vous dis pas que vous dites des choses fausses, évidemment, mais ce n'est pas une impérieuse nécessité – selon moi – de répondre positivement à votre double question, puisque les échanges que l'on a aujourd'hui ne sont pas simplement des échanges épistolaires de réseaux sociaux, mais ce sont des échanges construits, humains, de participation citoyenne, qui montrent aussi quelque chose qui me semble également important sur la question de l'engagement. Hier, il y avait une nécessité totale – cela va vous parler – d'être engagé sous une forme

particulière ; il fallait entrer dans un syndicat, dans un parti politique, il fallait entrer dans une instance, il fallait en être membre de droit, ce qui posait problème. Dans les Comités de quartier, toutes ces questions ont été posées et on a même dû aller, à un moment donné, au tirage au sort pour pouvoir les compléter ; pour vous dire que cela ne fonctionnait pas.

Aujourd'hui, les gens s'engagent différemment, ils n'ont pas forcément d'instance. On en a quand même qui répondent à des particularités, soit à des plus jeunes, soit à des moins jeunes, si vous me permettez l'expression. On a d'autres formes plus atypiques, mais qui fonctionnent et qui peuvent encore mieux fonctionner. Je pense aux Budgets Participatifs lillois et lommois pour le coup.

Voilà, on a donc des outils, non, pas des outils, mais une manière de travailler et d'agir en termes d'action politique qui me semble utile et qui répond assez bien et assez finement sans devoir recréer une instance qui, aujourd'hui, historiquement est datée et close. Je pense que d'autres auraient pu poser la question, c'est en tout cas la réponse que je me permets de vous faire ce soir. Je vous remercie de l'avoir posée.

Je vais clore cette introduction au Conseil, qui était intéressante, pour entamer le Conseil.

Nous avons souhaité mettre une motion sur la table, qui est totalement liée à l'actualité, vous le savez, à la réforme – entre guillemets, même s'ils ne sont pas dans le texte – des retraites.

2023/XX MOTION – NON À UNE RÉFORME DES RETRAITES INJUSTE, INUTILE ET BRUALE

M. LE MAIRE. - Je vais vous lire le projet de motion que nous proposons au Conseil communal et je passerai la parole aux groupes qui auront l'occasion de pouvoir s'exprimer et avoir une évocation de cette réforme, qui est une réforme quand même – je le dis ainsi mais les qualificatifs sont choisis, on aurait pu en prendre d'autres plus excessifs – injuste, inutile, brutale. Ce sont les mots que nous avons choisis.

Je vous regarde, Madame GODEFROOD-BERRA, ne soyez pas fâchée, les premiers termes étaient peut-être encore plus douloureux ; j'ai toujours le sens de la mesure, quoique !

Pour la motion du Conseil de la majorité municipale ou communale, voici le texte.

« Toute réforme des retraites est éminemment politique, c'est une vision de l'avenir, une vision du rapport au travail et de la Sécurité sociale, c'est notre bien commun.

Aujourd'hui, à travers son projet de loi, le gouvernement s'attaque à un pilier de notre système de protection sociale. L'objectif de sa réforme est de repousser l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans et d'augmenter la durée de cotisation à 43 annuités.

La réforme des retraites du gouvernement est, en fait, un impôt sur la vie.

Quels sont les arguments défendus par le gouvernement ? L'allongement de l'espérance de vie – cela se discute –, le déficit de notre système de financement des retraites – cela se discute –. Toujours les mêmes thèses comptables et techniques qui ne prennent pas en compte la diversité des parcours de vie des Françaises et des Français. L'enjeu n'est-il pas de pouvoir cesser de travailler à un âge où l'état de santé permet encore de profiter de sa retraite, de s'occuper de ceux qui nous sont chers, de vivre tout simplement autre chose... alors que l'espérance de vie en bonne santé stagne, voire diminue ?

La principale injustice de cette réforme, c'est qu'elle va s'abattre le plus durement sur les personnes qui ont commencé à travailler tôt et qui ne pourront pas bénéficier des aménagements favorables aux carrières longues.

Ce sont ceux aussi dont l'espérance de vie est la plus faible car cassés par le travail et qui perdent donc de vraies chances de profiter d'une retraite longue et en bonne santé. Ce choix politique de faire peser sur une catégorie de Françaises et de Français, celle dont nous connaissons partout dans nos villes les difficultés à vivre décemment des fruits de son travail est indigne.

Les femmes seront elles aussi touchées avec des salaires inférieurs à ceux des hommes – je ne vous rappelle pas les chiffres, vous les connaissez –, une forte part de métiers à temps partiel et par des carrières plus souvent hachées.

Cette réforme est une machine à accentuer les inégalités dans un contexte d'urgences : sociale, climatique, énergétique...

Une réforme également inutile, puisqu'il n'y a pas de problème de financement des retraites, comme l'a indiqué récemment le Président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) devant la commission des Finances de l'Assemblée nationale – vous n'avez qu'à aller voir sur les réseaux sociaux les déclarations de ce Président –.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal :

- *soutient le mouvement et tous ceux qui se mobilisent : les syndicats, les salariés, les jeunes, les retraités ;*
- *affirme que pour consolider notre système actuel de retraite, il est indispensable de demander plus à ceux qui ont plus. Toute réforme des retraites doit être juste et mettre à contribution ceux qui ont le plus ;*
- *enfin, demande le retrait de cette réforme libérale et socialement injuste. »*

Je vais passer la parole à ceux et celles qui me l'ont demandé, en commençant par Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je pense que cette motion aura beaucoup plus de facilité que ma motion sur « Nasrin SOTOUDEH » à être votée aujourd'hui. Et bien évidemment je voterai pour cette motion. J'essaie d'être un peu au-dessus de ces approches politiciennes pour ne pas être plus péjoratif en fonction de l'appartenance des partis. Je pense que, à un moment, il faut savoir aller au-delà de ce qui peut éventuellement nous désunir pour essayer de retrouver ce qui nous permet de faire bloc dans le cadre de l'intérêt général.

Il ne faut quand même pas perdre de vue – petit rappel historique – que cette réforme, voulue par Monsieur MACRON – je reste respectueux – n'est qu'une accélération de la réforme Touraine qui, en fait, est une réforme qui a été votée sous un président socialiste et qui est en entrée en vigueur en 2020. En fait, la problématique n'est pas tant le principe, mais c'est plutôt l'accélérateur qui a été mis en œuvre ou, en tout cas, qui veut être mis en œuvre avec cette nouvelle réforme.

J'aurai simplement ces quelques mots : lorsque toutes les oppositions votent dans l'intérêt général, loin des préoccupations de bases politiques, on peut tous faire échouer cette réforme des retraites inutile, inhumaine et injuste. Encore récemment, en commission Défense, l'article 7 du projet loi de Finances a été rejeté parce que toutes les oppositions se sont réunies et ont voté contre.

On a un député, on a une motion sur les retraites et, ce soir, il n'est pas là. J'entends bien que l'on a un meeting, mais j'aurais bien aimé avoir sa position officielle, quand je vois une motion qui indique qu'elle soutient le mouvement et tous

ceux qui se mobilisent. Parmi ceux qui se mobilisent, je vous rappelle que le 6 février prochain, il y a une motion référendaire qui sera votée à l'Assemblée nationale et que je pense que, dans le cadre de cette mobilisation, que cela vienne du RN, que cela vienne de l'UDI, que cela vienne du PS, à partir du moment où on est contre, la fin justifie les moyens et il faut passer au-dessus des clivages.

J'aurais aimé avoir une posture officielle, je ne l'aurai pas ce soir ; certainement que j'aurai une posture de la majorité municipale concernant ce point, mais ce qui m'intéresse surtout c'est que j'ai pris note que vous soutenez tous ceux qui se mobilisent et je suis sûr que le 6 février, vous soutiendrez la motion référendaire, en tout cas pour ceux qui seront au Palais Bourbon.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci.

Monsieur GROSSE, allez-y.

M. GROSSE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je ne vais pas vous étonner en vous disant que je ne partage pas forcément l'intégralité de l'analyse qui est portée par ce projet de délibération.

Néanmoins, je commencerai par un point que l'on peut partager, celui de vouloir sauver et d'être très attaché à notre système de retraite, qui fait partie de notre patrimoine social. Pourtant, quand on regarde le financement de ce système, on s'aperçoit qu'il est quand même déséquilibré. Nous sommes inquiets et nous pensons qu'il faut réformer ce système.

Ce système, comme l'a indiqué Monsieur MOULIN, est une accélération de la réforme Touraine. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, c'est dans la continuité de ce qui a été décidé par le passé. Simplement, la démographie – comme vous l'avez dit –, le financement, les finances publiques, nous amènent à accélérer un peu cette réforme.

Cette réforme, vous la qualifiez d'injuste, vous donnez des exemples. Moi, je pourrais vous dire qu'il y a tout de même des actions qui sont prises, on retiendra notamment celles qui consistent à assurer une retraite minimale à ceux qui ont une carrière complète à 85 % du SMIC. Il y a aussi des dispositions qui permettent de protéger les personnes les plus fragiles, notamment les travailleurs handicapés et d'autres personnes qui sont en situation de fragilité, d'invalidité.

Je comprends très bien que l'on puisse avoir des réticences, mais ce qui me gêne surtout dans cette démarche, c'est qu'un travail parlementaire est en cours. Aujourd'hui, je pense qu'il faut respecter cela et il faut que le débat ait lieu à l'Assemblée nationale.

Je souhaiterais vous signaler que le groupe Faire respirer Lomme ne prendra pas part au vote.

Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci, Monsieur GROSSE.

Je passe la parole à Madame DELEPLANQUE.

Mme DELEPLANQUE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous allons en partie paraphraser ce que vous avez dit, Monsieur le Maire. Nous souhaitons appuyer sur le fait que cette réforme est injustifiée et injuste. Cela touchera de plein fouet les personnes les plus précaires, les femmes en particulier, qui ont des parcours de vie professionnelle hachés.

Cela touchera également les personnes qui passent de CDD en CDD, les personnes qui travaillent à temps partiel, les intermittents, les personnes qui ont un emploi pénible et qui ont une espérance de vie bien plus courte que la nôtre. Cela touchera également les personnes ayant des parcours scolaires longs, ceux qui ne pourront cotiser le nombre d'annuités nécessaire seront également perdants.

Toutes les couches sociales de la société seront touchées, hormis les plus riches.

De plus, par l'environnement pollué, l'espérance de vie s'amointrit et donc l'espérance de pouvoir profiter d'une retraite en bonne santé bien méritée s'éloigne.

Nous, écologistes, nous nous questionnons aujourd'hui plus largement sur le rapport au travail : travailler plus, oui, mais pourquoi ? Produire plus ? C'est un non-sens écologique ! Nous devons partager le travail, produire moins et vivre mieux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DELEPLANQUE.

Je vais passer la parole à Monsieur LEMIERE.

M. LEMIERE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le 19 janvier, partout sur le territoire, plus de deux millions de Français ont manifesté contre la réforme des retraites de ce gouvernement. Le 31, ils étaient 2,8 millions à dire « non » à ce projet de loi imposé par Emmanuel MACRON. 72 % des Français y sont majoritairement hostiles.

En affirmant que le report de l'âge de départ à 64 ans n'est plus négociable, Elisabeth BORNE remet en cause non seulement la démocratie, le débat parlementaire mais, en plus, elle refuse d'entendre l'avis des trois-quarts des Français.

Si le gouvernement fait le choix de passer en force sa réforme, il fera le choix de fracturer notre pays.

Pour les Communistes, il s'agit non seulement de s'opposer au projet Macron-Borne, mais aussi de partager les propositions de la CGT pour améliorer le système de retraite existant :

- retour à un départ à 60 ans ;
- pension minimum au niveau du SMIC à 2 000 € ;
- prise en charge des années d'études.

Comment ? En allant chercher de nouveaux financements, avec la fin des exonérations de cotisation, en s'attaquant réellement à la fraude et à l'évasion fiscale, en augmentant les salaires par l'égalité salariale femmes/hommes.

Les syndicats ont appelé à deux nouvelles journées d'action les mardi 7 et samedi 11 février. Notre groupe soutient ces initiatives et y prendra toute sa place, comme cela a été le cas lors des manifestations précédentes. Le gouvernement doit renoncer à la fois à l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Le groupe communiste républicain et citoyen votera cette motion et invite l'ensemble des Françaises et des Français à se mobiliser plus fortement encore pour que ce projet de loi injuste et injustifié soit retiré par le gouvernement Borne.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEMIERE.

Je salue l'arrivée de Madame ZYTKA-TARANTO, qui est en retard mais je la salue quand même, et je donne la parole à Monsieur GRILLET.

M. GRILLET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette réforme des retraites est refusée par l'ensemble des organisations syndicales de salariés, par la plupart des organisations de jeunesse, par une majorité de citoyens. Aujourd'hui, huit Français sur dix y sont opposés.

Après l'énorme manifestation de mardi dernier, le front du refus s'élargit et le président de la République et le gouvernement s'obstinent à vouloir passer en force. On est bien loin du programme du candidat de 2017 qui voulait chambouler la politique, redonner le pouvoir au terrain, responsabiliser, écouter, négocier, changer toutes les pratiques politiques de fond en comble, etc.

Le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pénalisera surtout toutes celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, qui, souvent, occupent des métiers les plus pénibles et qui bénéficient de leur retraite moins longtemps que les autres. Car il y a treize ans de différence d'espérance de vie entre les 5 % des Français les plus riches et les 5 % les plus pauvres et sept ans d'écart entre un cadre et un ouvrier. Entre 60 et 64 ans, seulement 35,5 % des Français travaillent, parce que bon nombre d'entre eux ont fait souvent l'objet de plan de licenciement.

Cette réforme est profondément injuste, notamment à l'égard des femmes, mais elle va faire basculer dans la précarité des demandeurs d'emploi seniors qui devront attendre deux ans de plus pour faire valoir leur droit à la retraite. Conjuguée à cette récente réforme de l'assurance chômage, elle aussi très injuste, ces seniors vont voir leur durée d'indemnisation du chômage rabaissée de 25 %. Leur seul filet de sécurité sera alors le RSA, lui-même bientôt conditionné de 15 à 20 heures d'activité par semaine. Et tout ceci pèsera, bien sûr, sur leur niveau de pension de retraite.

Le gouvernement promet une meilleure prise en compte de la pénibilité, mais qui donc en 2007, si ce n'est ce même gouvernement, a supprimé par ordonnance contre l'avis – là aussi – de toutes les organisations syndicales quatre critères de pénibilité sur les dix qui permettaient un départ anticipé.

Alors certains nous expliquent que le président de la République a reçu un mandat des Français pour faire cette réforme. Faut-il leur rappeler que si nous avons voté en sa faveur, c'était effectivement pour faire barrage à l'extrême droite et en aucun cas pour avaliser son programme libéral ?

Ce gouvernement s'obstine, par ailleurs, à refuser d'autres pistes de financement comme augmenter le taux d'emploi des seniors, augmenter les cotisations patronales, revenir sur une baisse d'impôt faite aux entreprises, comme la dernière en date, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée aux entreprises, appelée CVAE, qui va coûter au bas mot 18 milliards par an.

Le gouvernement préfère réformer les retraites et les assurances chômage en faisant des économies sur le dos des retraités, des chômeurs, des plus précaires et de toutes celles et ceux que nous avons applaudis à 20 heures.

Cette réforme n'a, au final, qu'un seul but : faire payer à l'ensemble des Français le quoi qu'il en coûte.

Au nom du groupe socialistes, écologistes, républicains, nous soutenons bien évidemment et avec force cette motion.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

Je suis évidemment parfaitement d'accord avec vous ou vous êtes parfaitement d'accord avec moi, je ne sais pas comment il faut le dire, comme nos amis communistes. On a un nuancier de positions, même si on n'est pas – et cela en est heureux – dans la caricature des uns et des autres.

Je ne vais pas répondre à chacun d'entre vous, juste un mot.

J'ai excusé notre ami Roger VICOT, député et membre du Conseil municipal mais excusé pour sa mobilisation sur le meeting. Il fera évidemment à l'Assemblée ce qu'il fait de bien et il est pleinement mobilisé, même si toutes les oppositions ne se valent pas, mais c'est autre débat, Monsieur MOULIN.

Sur le reste, que ce soit Philippe LEMIERE ou Alain GRILLET à l'instant, ils ont rappelé un peu la philosophie générale de ce que nous sommes « à gauche » quelle que soit la couleur politique – je n'oublie pas Véronique DELEPLANQUE, vous m'en excuserez, j'ai failli le faire – avec des positions peut-être un peu différentes, mais le modèle que l'on nous promet est celui un peu anglo-saxon. Regardez de près ce qui se passe en Angleterre aujourd'hui, peut-être sur la manière dont ils vivent ou ils arrivent à survivre, la manière dont ils arrivent ou pas d'ailleurs en retraite.

Vous avez évoqué le nom de Madame TOURAINE. Madame TOURAINE s'est exprimée très clairement hier, je cite ses mots : « *cette réforme, c'est l'injustice même* ». Elle l'a déclaré hier. Je ne sais pas si vous faisiez référence à Madame TOURAINE ou à son père, je ne sais pas, mais en tout cas Madame TOURAINE a été relativement claire.

J'ai entendu sans polémique quand même Monsieur RIESTER, qui est quand même un membre éminent du gouvernement, avoir des propos assez clairs, voire limpides sur la manière dont cette réforme aura un impact sur le sort des femmes. D'ailleurs, il s'est fait reprendre à deux volets par une partie du gouvernement et peut-être de Madame BORNE en premier.

Voilà, nous verrons. On ne peut pas avoir raison toujours contre un peuple, même si ce peuple se mobilise plus ou moins en ce moment. C'est plutôt plus que moins, me semble-t-il. Philippe a rappelé les dates qui étaient devant nous. Ce mouvement est appelé – je pense – à grossir, à grandir.

Je vous le dis, je l'ai écrit mainte et mainte fois, je sens dans notre pays des colères sourdes. Elles dépassent simplement la question des retraites, c'est lié aux conditions de vie, aux conditions d'existence, au modèle social qui est interrogé depuis longtemps. Ce n'est pas simplement, vous l'avez dit, à 2022, 2020 ou 2012 ou même avant, cela remonte quand même assez loin.

Sans faire de regard historique, on voit bien, quand même, la pente raide vers laquelle on s'engage et qui désespère ceux qui ont peu, ceux qui sont fragilisés par un état de santé qui se dégrade à un âge pas si ancien que cela.

Je ne vais pas prendre d'exemple, mais si vous avez bien écouté ce qu'on a dit en préambule du Conseil, vous verrez bien l'allusion quand même. On peut décéder très tôt, on peut être malade très tôt, et l'espérance de vie en bonne santé, regardez la courbe, elle est fragilisée et pas en raison d'une simple pandémie ; elle est fragilisée par les conditions de vie et d'existence que nous nous donnons. C'est la solidarité qui est mise à mal.

Je me permets de mettre au vote cette motion, cette délibération.

Qui vote pour ? (*La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur MOULIN.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui ne prend pas part au vote ? (*Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.*)
(*La délibération 2023/XX est adoptée.*)

Merci, cette motion est adoptée.

Nous continuons donc le Conseil. Évidemment, ce sera la grande délibération du Conseil, puisque nous avons vu, enfin vous avez – j'étais absent au dernier Conseil – le ROB.

2023/01 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023

(projection de diapositives)

M. LE MAIRE. - Nous avons une délibération sur l'adoption du Budget Primitif que nous ferons à plusieurs voix, si vous me permettez cette expression. Je passerai la parole à Claudie, notre chère adjointe aux Finances et, après, à notre excellent ami Jean-Christophe LIPOVAC pour la présentation du budget transitions.

Sur la présentation de la délibération, petite remarque, vous avez vu, on a fait un effort de pédagogie, on vous a mis sur table un certain nombre de documents pour pouvoir vous imprégner, si les commissions n'avaient pas été suffisantes, « du sel et du poivre », de l'action municipale, à travers des chiffres et des lettres. En l'occurrence, beaucoup de chiffres, un peu de lettres quand même.

Un budget pour les services publics, un budget pour le climat, un budget de gauche, mes chers collègues. Comme chaque année à la même époque, nous allons procéder au vote du budget, un budget de mi-mandat, pour la majorité municipale qui va projeter les trois prochaines années. Il est, en ce sens, décisif. Je l'avais dit lors de la cérémonie des vœux et lors de ma prise de fonction le 10 septembre.

Ce budget est, d'abord et avant tout, la traduction de notre politique, une politique faite de convictions, face au défi environnemental et social, une politique faite d'espoir, une politique qui ne laisse personne au bord du chemin, une politique écologique et sociale.

Ce qui est soumis à votre vote n'est pas un budget de rigueur, ce n'est pas un budget de facilité, ce n'est pas un budget de petits pas ou de déni face aux urgences d'aujourd'hui et de demain. C'est un budget offensif, c'est un budget protecteur, dans des temps de grandes incertitudes, c'est un budget pour les services publics et pour le climat ; je le répète, c'est un budget pour les services et pour le climat.

Ce budget a été défini avec les services et les élus et en lien, évidemment, avec nos collègues de Lille, dans une période de très fortes incertitudes économiques. Je n'en citerai que quelques-unes :

- vous le savez aussi bien que moi, la poursuite de la guerre en Ukraine, évidemment, avec son issue incertaine, mais que l'on espère heureuse et rapide, qui a un impact majeur sur les prix de l'énergie ;
- l'inflation, qui est une menace directe sur les ménages les plus fragiles. Nous avons eu les derniers rapports estimatifs de l'inflation – vous avez dû les voir –, on l'annonce à plus de 6,2 %, qui aura un impact quotidien sur chacun d'entre nous et en particulier sur les plus modestes. C'est une réalité de tous les jours et, évidemment, quand on fait ses courses, nous le voyons, quand nous faisons notre budget, nous allons aussi le voir.

Les collectivités territoriales doivent, en ces temps troublés, redoubler d'effort, d'imagination – je le disais à la presse avant notre réunion de ce soir – pour maintenir une trajectoire saine de leurs finances publiques et maîtriser leur fonctionnement. Cela concerne en particulier la hausse du coût de l'énergie, évaluée pour Lomme – vous le savez – à 1,7 M€ ; je le répète, 1,7 M€ en plus, estimés de coût d'énergie pour notre collectivité.

Lors de la discussion budgétaire avec la Ville de Lille, que nous avons menée avec Madame STOUPY-FLAMENT et un certain nombre d'élus, nous avons obtenu une dotation de fonctionnement équivalente à 2022, soit 9 M€, excluant la charge supplémentaire liée aux fluides. C'est véritablement une chance et je veux remercier Madame AUBRY une nouvelle fois et tous les élus concernés pour leur soutien financier et politique.

Claudie LEFEBVRE reviendra tout à l'heure sur la présentation et nos priorités liées à notre budget de fonctionnement ; vous les connaissez, je ne vais pas les détailler : l'éducation et la culture, chère Delphine, les transitions, cher Jean-Christophe, la solidarité, Muriel, la lutte contre la précarité, la proximité que vous réclamez Madame GODEFROOD-BERRA, évidemment, qui est notre fil conducteur au-delà de nos politiques.

Ce budget – je le disais et le mot est peut-être faible, je ne sais pas si je dois me reprendre – est quand même inédit, totalement inédit, au regard de son niveau d'investissement ; investissement qui sera porté à 11 M€. N'y voyez pas malice, mais vous avez dans les documents budgétaires 9 M€, nous avons négocié 2 M€ supplémentaires sur les subventions que nous allons chercher, que les services vont chercher. Je remercie ceux-ci, puisqu'il y a une cellule quasi-dédiée à la recherche de subventions sur tous nos projets pour porter la dotation de subvention, notamment liée à l'investissement, à 11 M€. Nous sommes aujourd'hui quasi à 10, autant dire que nous sommes dans un budget d'investissement inédit, à la fois par sa taille, par son poids, destiné à accélérer la transition écologique et énergétique.

Je laisserai le soin, dans quelques instants, à Claudie vous préciser le détail de cette présentation à travers un PowerPoint qui vous a été présenté certainement en commission.

J'ai souhaité au préalable vous faire une présentation de deux projets très importants sur ces investissements, qui vont s'afficher sur les écrans de télé.

La piscine, d'abord, puisqu'on parle beaucoup des piscines en ce moment sur le plan de construction et de rénovation des piscines métropolitaines, mais aussi en France. La piscine est le bâtiment le plus énergivore de notre patrimoine. Elle date de 1972, elle a 51 ans, c'est un bel âge, assez jeune, et il fallait donc que nous la traitions en premier.

Quelques chiffres sur cet équipement, qui est partagé par 70 000 nageurs par an pour un coût de fluide (gaz, électricité, eau) de plus de 301 000 € ; c'est le bâtiment qui coûte le plus, mais c'est un bâtiment sur lequel, évidemment, par les usages que nous attribuons aussi au regard des publics qui sont les nôtres, notamment celui scolaire ou récréatif. Vous disposez sous les yeux du détail, je vous fais grâce des autres chiffres.

Des travaux d'envergure vont avoir lieu, non pas par une vue de l'esprit, mais par des décisions que nous allons totalement assumer. Nous aurions pu faire les choses différemment, nous aurions pu faire peut-être un peu plus, mais c'était porté à un niveau d'investissement peut-être trop important. Nous aurions pu faire certainement moins, mais j'ai souhaité, en lien avec nos collègues, notamment André BUTSTRAEN, non pas toiletter ou ripoliner – je ne sais pas comment il faut dire – la piscine, mais faire des travaux vraiment d'envergure :

- l'isolation de notre piscine ;
- le remplacement de l'éclairage ;
- le remplacement et la mise aux normes des chaudières pour qu'elles soient moins consommatrices en gaz ;
- l'installation d'une chaudière électrique en lien avec l'installation de panneaux photovoltaïques. Tout à l'heure vous verrez quelques visuels qui vous permettront de vous projeter à l'extérieur de la piscine et même quasi dans le bassin pour nager avec nous ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle technologie de filtration de l'eau notamment.

Ces travaux de rénovation énergétique vont nous permettre de réaliser à peu près 63 000 € d'économie par an pour un coût total des travaux de presque 4,8 M€. C'est un investissement majeur qui commencera cette année et qui sera financé sur deux ans, à la hauteur des travaux qui seront évidemment importants et pourtant – je pense – relativement rapides.

Ils seront financés à hauteur de 55 % sur nos fonds propres, c'est-à-dire sur notre politique d'investissement, et par les subventions sollicitées auprès de la MEL à hauteur de 45 %.

Vous découvrez l'impact sous cette vue rouge et verte – n'y voyez pas d'allusion – des différents travaux sur la consommation et les émissions de CO². Les travaux de gros entretien qui comprennent l'isolation, le remplacement de l'éclairage vont diminuer de 62 % la consommation énergétique annuelle ; le nouveau système de chauffage, quant à lui, de 13 %, et le nouveau système de filtrage de bassin de 50 %.

Sur ce dernier point – même si je ne suis pas un technicien et même si on m'a expliqué longtemps de quoi il s'agissait – la technique de nouvelle filtration, de strippage, sera employée : l'eau n'est plus remplacée, elle est aérée, dépolluée et réinjectée dans les bassins. Une technologie qui consomme peut-être un peu d'énergie, mais celle-ci est en partie récupérée pour chauffer la piscine. C'est l'entreprise TerraCottem – que je connais depuis quelques années – qui viendra travailler sur ces technologies un peu avant-gardistes, qui essaient aujourd'hui en France pour pouvoir récupérer la chaleur fatale de quelques bâtiments très importants en France et, ici, d'un bâtiment peut-être plus modeste, notre piscine. Nous en reparlerons lorsque tout cela sera livré, construit, rénové et à l'usage.

Deux chiffres pour encore vous éclaircir peut-être le propos :

- 4 000 m³ d'eau seront économisés. Reportez-vous à la consommation par foyer, vous voyez de quoi on parle ;
- 19 tonnes de CO² seront évitées.

L'objectif de cette méthode est de décarboner une grande partie de l'énergie. C'est un objectif que nous nous sommes donné, ambitieux. Cette piscine de demain, c'est une baisse de 22 % de la consommation énergétique, de 42 % de l'impact carbone, de 40 % de la consommation d'eau et un gain d'énergie de 63 000 €. Si vous faites un calcul savant, 63 000 € x 10, cela fait 630 000 € ; 630 000 € sur dix ans, cela nous donne de quoi aussi réinvestir sur des politiques d'investissement, notamment sur la transition énergétique ; ce que l'on gagne d'un côté, on va l'investir de l'autre.

La piscine de demain – dont vous découvrez quelques visuels d'architecte – sera plus sobre – la sobriété heureuse –, plus confortable – espérons-le en tout cas –, et capable de créer en partie ses propres besoins de consommation en énergie. Voici la dernière vue, avec notamment la centrale photovoltaïque sur toit de notre piscine, que l'on a peine ici à reconnaître.

Voilà le premier projet qui marque cette ambition d'investissement. Je n'ai pas été très long, mais je souhaitais tout de même souligner le propos.

Deuxième sujet très important – il y en avait trois, on n'en a pris que deux – le pôle périscolaire Voltaire-Sévigné. Il n'a pas de nom, mais c'est l'usage qui détermine ce nom à travers ce visuel en vue quasi-zénithale pour vous donner une idée de l'envergure du bâtiment, qui sera le premier bâtiment passif de la Ville.

J'ai découvert cette technologie il y a maintenant une grosse quinzaine d'années sur le littoral puisque, à l'époque, nous avons livré un bâtiment où un simple chauffe-serviette pouvait suffire à chauffer un appartement assez grand, lié au confort d'utilisation, mais aussi aux matériaux et à l'isolation du bâtiment.

Premier bâtiment passif de la Ville, mais il sera neuf. Ce nouveau service public dans le Marais sera demain un espace de 440 m², dont deux fois 60 m² de surfaces d'activités, 120 m² de ludothèque et 100 m² de jardin dédié.

Évidemment, Madame GODEFROOD-BERRA, ce projet sera soumis à voix d'interpellation, de consultation avec les habitants pour leur présenter le projet, mais il a été déjà conçu avec les équipes enseignantes, notamment Monsieur MARTIN, qui est l'excellent directeur du groupe scolaire Voltaire-Sévigné, nos équipes périscolaires, évidemment les élus et les services.

Le futur pôle périscolaire proposera des conditions de grande qualité pour les accueils de loisirs, puisqu'il va servir notamment à cela dans ce secteur, en le dotant de lieux dédiés et adaptés à l'image de ce que peut proposer la Maison des Enfants sur le secteur de la Mitterrie.

Il sera modulable, ouvert sur les espaces verts ; vous voyez sur l'image la première cour, il y a la seconde cour sur la gauche un peu en retrait, vous avez un terrain d'évolution de basket, qui est fermé aujourd'hui. Ce lieu sera dédié à l'implantation de cet espace périscolaire Voltaire-Sévigné. Il servira aussi de lieu d'accueil pour les « garderies » périscolaires de l'école Voltaire-Sévigné et de l'école Victor Hugo, chère Delphine, qui est toute proche.

Le projet prévoit également que ce pôle puisse être mis à disposition des enseignants pour des ateliers éducatifs. Il sera donc partagé sur le temps scolaire – cela reste évidemment l'ambition que nous portons depuis maintenant plus de quinze ans du Projet Éducatif Global, mais qui se tricote, si me vous me permettez, du scolaire en passant par le temps hors scolaire, en passant par le périscolaire – ou encore de la PMI pour l'accueil des familles en journée. Il sera modulaire, modulable, ouvert au public et il sera intéressant pour la population et tous les enfants.

Concrétisation donc de Lomme Educ', le pôle sera également ouvert à la petite enfance à travers la relocalisation de la ludothèque, actuellement située aux Tisserands. C'est un projet qui viendra un peu plus tard dans un espace entièrement dédié au sein de ce même pôle.

Ce bâtiment sera en phase avec son temps : il est chauffé passivement, c'est-à-dire qu'il ne comprend pas de système de chauffage actif comme, par exemple, un chauffage central. Il est, pour notre Ville et pour la planète, à l'avant-garde : le soleil, l'isolation, les gains intérieurs suffisent, même en hiver, pour maintenir le bâtiment à une température agréable.

Le futur bâtiment passif Voltaire-Sévigné, c'est :

- une réduction par 4,5 de l'ensemble des consommations énergétiques ;
- c'est une consommation du bâtiment quasi-nulle correspondant à la consommation annuelle d'un four. C'était mon exemple tout à l'heure du bâtiment, sauf que ce n'était pas un four, mais un chauffe-serviette ; vous comprenez l'allusion et la reproduction ;

- c'est une baisse de la production de CO² ;
- c'est une utilisation de triple vitrage, VMC double flux, isolation renforcée, puisque le bâtiment correspondra aux bâtiments passifs avec les préconisations que nous connaissons.

Le montant de l'investissement est aussi très important, je rappelle 4,7 M€ pour la piscine, presque 2,2 M€ ici pour le pôle Voltaire avec la même déclinaison. Nous commençons cette année et nous finirons l'an prochain. Nous attaquons le cœur du mandat sur les grands projets, tels que nous les avons envisagés avec les Lommois qui nous ont donné leur confiance.

Tout cela, mes chers collègues, nous le faisons en lien avec la Ville de Lille, sans augmenter les impôts, dont les taux communaux pour la taxe foncière et la taxe d'habitation restent inchangés depuis plusieurs années. Tout cela, nous le faisons car nous allons chercher les subventions et – espérons-le – quasi 2 M€ auprès de nos partenaires, la MEL en particulier mais pas uniquement, l'Agence Nationale du Sport notamment et d'autres partenaires : la Région, le Département, etc.

Tout cela nous le faisons par choix politique, ce sont nos convictions ; c'est une conviction de gauche qui offre des services publics de qualité – c'était mon propos introductif – et qui protège aussi le climat.

Le budget 2023, chers collègues, permet de confirmer l'évolution et la transformation de notre Ville, qui prendra du temps, nous le savons. Nous avons engagé ces démarches depuis longtemps, depuis 2015, pas pour nous – nous ne sommes pas dupes de nous-mêmes – mais pour les Lommoises, les Lommois et pour la planète.

Je vais passer la parole tout de suite à Claudie LEFEBVRE pour qu'elle vous fasse la présentation synthétique mais quand même précise de ce budget à travers ses déclinaisons sur le fonctionnement et sur l'investissement.

Madame LEFEBVRE, je vous passe la parole.

Mme LEFEBVRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Avant de vous présenter ce budget, je voulais quand même remercier tous les intervenants pour la création de ce document. Je vous l'avoue, cette préparation ressemble à un marathon. Vous ne le savez peut-être pas, mais un budget, cela commence quand même assez tôt, tout le monde s'y met, tous les services s'y mettent.

Grand merci à Laurine MERLIER, qui est chez nous depuis peu de temps, mais qui a travaillé en courant ; elle est montée tout de suite dans le wagon, elle a couru avec le TGV. Merci beaucoup. Merci aussi à Delphine, merci à la Comm' pour avoir préparé ce PowerPoint, qui j'espère – vous verrez, il est assez visuel – ne vous endormira pas. Je sais bien que tous les ans je vous présente des chiffres ; c'est le plus intéressant, je trouve aussi.

Je vais vous présenter cette construction budgétaire qui, justement, au-delà des chiffres est la traduction de nos politiques, de nos projets politiques autour des transitions, du soutien aux publics les plus fragiles, de l'amélioration du cadre de vie, de l'éducation, de la culture, des actions de proximité ; on en a parlé longuement déjà. Vous l'aurez compris, nous souhaitons maintenir un service public de qualité, construit au service des Lommois.

Je vais pouvoir commencer à vous présenter ce PowerPoint avec, en première partie, le fonctionnement.

On vous a parlé de ce budget, un budget ambitieux, une dotation de fonctionnement de 10 745 023 €.

Vous y voyez les grandes masses avec, en gestion de bâtiments, le pourcentage le plus grand, 32,81 %, que l'on va pouvoir détailler ensuite, avec cette gestion des bâtiments à 3 526 126 €, les fluides 83 % et 2 920 906 €. Vous voyez le détail : l'eau, 156 106 €, l'électricité, 1 058 800 €, le chauffage 1 706 000 €. Vous avez le détail des bâtiments : pour les bâtiments éducation jeunesse, 132 320 €, les bâtiments ressources et mixtes, 274 300 €, les bâtiments sportifs 68 650 € et les bâtiments culturels 35 200 €.

Dans la présentation, vous voyez nos petits papillons qui représentent tout notre engagement pour le développement durable. Chaque fois que vous voyez un papillon, c'est sur ce poste que l'on peut essayer d'intervenir, que l'on essaie d'intervenir, et mon collègue Jean-Christophe pourra tout à l'heure, en vous présentant le projet climat, vous montrer où et comment on a pu faire des efforts.

Ensuite, nous avons le pôle enfance éducation pour 1 936 683 €. 79 % pour les services scolaires, 1 527 000 €, la petite enfance, 172 883 € et les services périscolaires 164 300 €. Les services scolaires en détail : 1 527 500 €, avec une restauration scolaire où il y a ce petit papillon qui représente, sur ce camembert, près de 25 %, presque un quart. Une volonté et toujours une attention pour mettre en œuvre nos orientations « manger bien et à sa faim dans nos cantines ».

Le pôle solidarités jeunesse, 1 525 329 €, avec la grosse partie du camembert qui concerne la subvention au fonctionnement du CCAS ; cela représente 90 % de ce budget. Moi qui m'occupe – vous le savez – du CCAS, j'en suis la vice-présidente, on a en mémoire que ce CCAS est là pour construire nos solidarités. Comme toujours, il nous faut agir au plus près des habitants et des plus faibles. On est, avec ce budget qui est le même que l'année dernière, au taquet pour pouvoir continuer à aborder toutes les problématiques que les Lommois vont devoir supporter avec les hausses de partout, que ce soit d'énergie ou même de consommation au jour le jour.

Nous avons ensuite le pôle cadre de vie. L'éclairage public fait 53 % pour un montant de 682 200 €. Là aussi, vous voyez quelques petits papillons, avec nos mobilités durables (la prime vélo), l'entretien des espaces verts, les entretiens des jeux immobiliers, le contrat de nettoyage des espaces publics, et le coût de l'énergie, plus de + 222 000 € par rapport au BP 2022. Dans l'éclairage public, on a fait un petit encart sur les illuminations qui coûtent 37 500 €.

La culture pour 940 932 €. Un soutien aux associations culturelles : vous le savez, par rapport à nos dotations aux associations, on est l'une des communes qui reste à pouvoir aider nos associations ; on en a tellement besoin aussi. Animation culturelle, 334 481 €, avec le second Noël qui s'est fait sur le parvis – qui était une vraie réussite –, le carnaval, le théâtre, le spectacle des aînés ; nos aînés sont très contents aussi de pouvoir « se bouger », se rencontrer et sortir un peu de chez eux. Les éléments culturels pour 452 000 € avec la Maison Folie Beaulieu, l'école de Musique et de Danse, la Médiathèque, et une partie du Trinum, vous le savez, je l'ai expliqué en commission.

Le sport, 348 850 €. Là aussi, un soutien aux associations pour 247 400 €, qui représentent 71 % du budget. Les équipements sportifs, avec la piscine, 37 850 €, les salles de sport, 37 600 €, les terrains sportifs, 15 000 €.

La citoyenneté de proximité, avec notre police municipale à 67 100 €, la Maison du Citoyen, l'habitat logement, l'accueil l'état civil, et un petit encart pour l'accueil QualiVille, 7 300 €, un service public de qualité qui a donc été approuvé la semaine dernière par l'Afnor et nous avons pu recevoir à nouveau un certificat QualiVille.

Ressources et moyens, donc les fonctions qui nous aident au quotidien. Je parle d'affranchissement, de communication, de reprographie, d'assurances – qui sont les postes soutiens à toutes nos actions –, les ressources humaines avec la formation des agents – c'est important –, la santé au travail, l'habillement, la téléphonie, et le parc automobile pour 241 700 € avec, vous le voyez, le carburant et l'entretien des véhicules.

La masse salariale à 27 120 000 €. Ce budget est à effectif constant, donc nous partons aujourd'hui, je vous le présente dans ce Budget Primitif, à 545 postes avec le souhait d'arriver en décembre 2023 à 545 postes. Je parle de postes permanents. Nous avons une masse salariale qui a augmenté, certes, avec bien entendu – vous l'avez su et vous l'avez suivi – la revalorisation du point d'indice, qui est arrivée en juillet 2022, les modifications de catégorie, en

septembre 2022, une augmentation du SMIC et de l'indice minimum de traitement, et le Glissement Vieillesse Technicité évalué à + 1,5 %.

Nous avons un effectif de titulaires de 490 agents et un effectif de non titulaires, mais sur des postes permanents – tout à l'heure je parlais de postes permanents – à 55, plus ensuite des saisonniers sous contrat, comme les jeunes qui surveillent, les ALSH, le périscolaire.

Une masse salariale à 27 120 000 €.

Nous allons passer aux investissements.

Investir pour un futur désirable. Vous voyez en photo, on a mis la cour de l'école Paul Langevin ; les cours que nous végétalisons pour le plus grand bien de nos enfants. En investissement, on l'a dit tout à l'heure, un budget important : 9 M€ pour le budget d'investissement.

Vous voyez la Ville en Transitions qui est à 2 149 800 €, le cadre de vie, citoyenneté, espace public pour 2 808 530 €, le pôle enfance Voltaire-Sévigné, 470 000 €, la ville sportive, 1 402 950 €. 8 260 980 € de travaux inscrits dans les programmes pluriannuels, c'est ce que je vous détaillerai dans la délibération qui va venir par la suite.

Pour le cadre de vie, 2 808 530 €, avec la mise en accessibilité du patrimoine qui représente 25 %, un quart pratiquement du camembert, la maintenance du bâti à 20 % pour 561 500 €. Ensuite, vous avez les différents items : véhicules et engins, 150 000 €, des travaux d'espaces publics, 124 000 €, le plan propreté à 80 000 €, notre église du Bourg et du Marais, 267 000 €. Je peux en parler, puisque je suis du Bourg – vous le savez tous –, l'intérieur de cette église est, pour l'instant, est une toile d'araignée de tubes pour pouvoir la maintenir et on est en train d'y réfléchir. Pour l'instant, le maintien de cette église nous coûte 267 000 € pour l'année 2023. La Mitterie, 210 000 €, et l'avenue de la République à 60 000 €.

La Ville en Transitions pour 2 149 800 €, 35 % qui représentent le jardin public de l'Hôtel de Ville, que nous sommes en train de travailler, 745 000 € ; les travaux sont en cours, cela commence à bien avancer. L'éclairage public qui représente 30 %, la trame verte, 85 000 €, des économies d'énergie à hauteur de 137 300 €, la réhabilitation de l'Hôtel de Ville pour 363 500 €, et le chauffage 184 000 €. Tous nos travaux intègrent quasi-systématiquement des objectifs d'économies d'énergie, comme l'isolation des bâtiments, et un souci de qualité environnementale.

La Ville éducative pour 1 823 200 €. On a parlé du pôle enfance Voltaire-Sévigné, 470 000 €, le multi accueil collectif pour 320 000 €, la végétalisation des cours d'école, 200 000 €, des aires de jeux, les crèches, les informatisations des écoles et rien que pour le volet des écoles, on est à 402 000 €.

La Ville sportive, 1 402 950 €, avec la réfection de la Salle du Parc pour un budget de 625 000 €, qui représente pratiquement 45 % du camembert, la rénovation de la piscine, 407 950 €, on est à 30 % du camembert. Ensuite, les travaux d'équipements sportifs et les normalisations des matériels sportifs.

Pour la Ville culturelle, 76 500 €, avec la Maison Folie Beaulieu, 30 000 €, le pôle arts et cultures du numérique, 21 500 €, c'est ce que je vous citais tout à l'heure, on est en phase d'étude pour l'instant. L'espace Les Tisserands, on est aussi en phase d'étude pour 25 000 €.

Les investissements récurrents pour 739 020 €, avec la Ville en Transitions 243 290 €, dont les matériels espaces verts et parcs et les plantations. La Ville sportive, 27 000 €, avec le matériel sportif, 20 000 €, et le matériel piscine, 7 000 €. Le cadre de vie, citoyenneté, espace public, 325 800 €, on parle de matériel de voirie, de mobilier urbain, de matériel pour la police municipale et du budget participatif à 50 000 €. La Ville culturelle, 41 430 €, on a des instruments de

musique, du mobilier et du matériel pour la Médiathèque. Enfin, la Ville éducative 101 500 €, dont le mobilier scolaire et périscolaire à 85 000 €.

La recherche de financements. Comme on l'a dit, notre but est de récupérer le plus de subventions possibles. La recherche de financements, vous voyez, on a déjà eu des financements notifiés à hauteur de 881 076 €. C'est en cours d'instruction. Vous avez le détail : pôle Voltaire-Sévigné, 375 000 €, 178 000 € pour la Farandole ; ces deux subventions viennent de la CAF. Pour la Salle du Parc, c'est 116 000 €, l'éclairage public, 98 677 € qui viennent de la MEL, 92 399 € pour l'informatique qui viennent de la Région, et pour le terrain de basket 21 000 € qui viennent de la MEL également.

Cette recherche de financements / de subventions fait partie intégrante de la gestion de projet. En cas d'octroi de subvention, je sais que tout financeur a ses exigences, déjà en matière de communication, de clauses dans les marchés publics, dans les qualifications des architectes en matière de travaux – il n'est pas interdit d'avoir des architectes désignés d'office peut-être –, et en matière de délai de réalisation. On doit vraiment travailler pour obtenir ces subventions bien en amont et elles sont vraiment rarement versées au démarrage du projet.

D'une manière générale, on a des délais de traitement qui sont quand même assez longs pour les dossiers de la part des financeurs. Les travaux, les projets commencent et les réponses quant au financement probable arrivent ensuite. Il faut donc pouvoir prouver que l'on est capable de les absorber sans les subventions mais, bien entendu, ces subventions, il ne faut pas passer à côté. C'est vraiment la nouvelle mission, d'ailleurs on a maintenant une personne qui est dédiée à cela : aller récupérer le plus de subventions possibles. Tout projet aura sa subvention, en tout cas on l'espère.

Je pense en avoir terminé.

Je passe la parole à mon collègue qui va pouvoir vous présenter le même budget, mais sur la version climat.

M. LIPOVAC.- Merci, Claudie.

Je vais embrayer sur ce budget climat et je remercie également Laurine MERLIER pour son travail. Finalement, dans la présentation précédente, on a déjà vu des petits logos de la Ville en transitions. On aime à le rappeler, mais c'est vraiment une politique transversale et donc même si on a un budget sur Lomme en transitions, cela concerne tous les axes et toutes les actions publiques qui sont menés par la Ville.

Merci donc à Laurine et aussi à Guillaume DEMEYER puisque, finalement, ce PowerPoint a été réalisé par ses soins ; merci également à l'équipe Transitions.

Peut-être en préambule vous rappeler les éléments de méthode : gardons en tête que l'on est dans une démarche d'expérimentation. Aujourd'hui, on est très peu de villes, et d'intercommunalités encore moins, à tester cette méthode d'analyse de notre budget global au regard des enjeux du climat. C'est une méthodologie qui est co-construite sous la houlette de l'Institut de l'économie pour le climat, qui est un cercle de réflexion et de recherche reconnu à l'échelle nationale, européenne et internationale, avec également le concours de l'ADEME.

On est donc ici sur une expérimentation qui a débuté avec le BP de 2021. Aujourd'hui, on a un peu de recul avec trois ans de tests. En même temps, gardons en tête – on en a beaucoup discuté en commission – que ce référentiel d'analyse est aussi en construction ; il s'affine aussi au fur et à mesure en marchant. On assume, quelque part, ce côté exploratoire pour mieux comprendre et mieux analyser ce que l'on fait dans le cadre de notre politique communale en faveur du climat.

Aujourd'hui, il est vrai que c'est la quasi-totalité du budget qui est passée au prisme des objectifs de notre politique climat. Pour chaque action, vous imaginez la matrice que cela représente, c'est un énorme travail : pour chacune de ces actions, il s'agit de qualifier en quoi cette action est « très favorable », « plutôt favorable », sinon neutre, ou « défavorable » à nos objectifs du changement climatique.

Encore une fois, c'est un référentiel qui s'affine, qui se construit et qui nous permet de mieux comprendre, de mieux évaluer et d'orienter des choix en faveur d'une réduction d'impact des émissions des gaz à effet de serre.

Sur la diapositive suivante justement, on rappelle que cette méthodologie permet de prendre nos lunettes et de regarder en particulier nos actions et en quoi elles concourent à ce que l'on appelle :

- un « volet atténuation », c'est-à-dire à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ou encore au « volet adaptation », c'est-à-dire à la résilience du territoire, en tout cas aux actions qui permettent de nous adapter, de trouver les réponses aux effets du changement climatique, parce que ces effets sont d'ores et déjà visibles malheureusement et qu'ils s'accroissent ;
- et au « volet qualité de l'air » ; pour voir en quoi les actions concourent à l'amélioration de la qualité de l'air.

À chaque fois, on va passer le budget au crible de ces trois volets, atténuation, adaptation, qualité de l'air, en qualifiant si cette action sera « favorable », « très favorable » ou « défavorable » à l'un de ces trois volets.

Si on passe au fonctionnement, là, on a souhaité faire une première diapositive qui permet de voir l'évolution des impacts des dépenses au regard des BP 2021, BP 2022 et du budget prévisionnel 2023.

Sur cette diapositive (*page 6*) – que l'on peut lire de gauche à droite –, j'attire votre attention sur le fait que, pour le BP 2023, la partie de l'histogramme sur le « très favorable » est plutôt en augmentation. C'est une très bonne nouvelle : nos choix vont dans le bon sens, pour faire court. On peut voir ici aussi que l'on a un certain nombre d'actions, sur le BP 2023, qui sont neutres. L'autre élément significatif, que l'on peut voir sur l'évolution de ces trois exercices, est que la part indéfinie a été largement diminuée : lors du BP 2021, on avait 29 % d'actions finalement classées « indéfinies », aujourd'hui, on est descendu à 19 %.

Vous pouvez aussi remarquer, notamment sur le BP 2023, que 23 % de nos actions sont classées « défavorables ». Cela s'explique par deux raisons :

- cette méthodologie s'est affinée. Vous voyez justement la part d'actions indéfinies qui sont aujourd'hui définies et donc désormais mieux qualifiées ;
- le marché de chauffage au gaz impute énormément notre budget climat, en tout cas notre impact sur le climat, sachant que le chauffage est au gaz naturel. Deux raisons : la nature du gaz et le fait – comme Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure – d'une croissance exponentielle du prix de l'énergie. De facto, ce BP et ce petit carré rouge a largement augmenté entre 2022 et 2023.

Voilà pour avoir une analyse, une évolution sur les trois dernières années au niveau des dépenses.

L'idée ensuite est de zoomer sur les trois axes : atténuation, adaptation, qualité de l'air. En termes de fonctionnement, c'est 8,3 M€ de fonctionnement qui ont été analysés, cela représente quand même 88 % du budget de fonctionnement, presque sa quasi-totalité.

Sur le premier axe atténuation, on voit que l'on a presque un peu plus de la moitié des actions qui sont soit « neutres », soit « favorables » ou « très favorables » ; un quart des actions sont même qualifiées de « très favorables ». C'est lié en particulier au marché de performance d'éclairage public et également à la politique mobilité avec la prime vélo. Stéphanie MORELLI aura tout à l'heure la joie de présenter un projet de délibération sur la prime vélo 2023. Cette

politique performancielle sur l'éclairage, la politique sur le vélo et la politique culturelle nous permettent, finalement, d'aller dans le sens de l'atténuation et de la réduction des gaz à effet de serre.

Sur le volet adaptation, vous voyez que quasiment 80 % des dépenses analysées sont classées « neutres ».

Sur l'axe qualité de l'air, c'est, là aussi, quasiment un bon tiers d'actions qui sont classées plutôt « très favorables » ou « favorables », et qui sont liées également au marché de performance énergétique ou encore à la politique vélo.

Si on passe à la diapositive suivante (*page 9*), on arrive sur la partie investissement. Là aussi, on souhaitait synthétiser l'évolution sur les trois dernières années entre les BP 2021, 2022 et 2023. On peut observer que la part d'actions, au départ classées « indéfinies », a également largement diminué. On voit du coup – et on peut s'en féliciter sur ce dernier BP – un certain nombre d'actions et d'investissements qui vont dans le sens, là aussi, de la réduction des gaz à effet de serre et de la lutte contre le changement climatique, avec presque un quart des dépenses d'investissement qui vont dans le sens du très « favorable » ou du « favorable ». Claudie en a parlé tout à l'heure, c'est lié aux investissements, notamment sur la politique des jardins publics, des parcs urbains ou encore sur les questions d'éclairage public ou des critères bas carbone que l'on a également dans nos projets de rénovation. Tous ces gros projets de rénovation, notamment de la piscine, telle que Monsieur le Maire l'a présentée en détail tout à l'heure, concourent justement à cette réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sur la diapositive suivante (*page 10*), on reprend nos trois axes : atténuation, adaptation, qualité de l'air.

On peut voir sur la dimension atténuation, là aussi, un bon tiers d'actions qui vont dans le sens de l'atténuation, classées très « favorables » ou « favorables ». Également une grosse proportion d'actions classées « neutres ».

Sur le volet adaptation, lié à la politique concernant les jardins publics et le verdissement de la Ville, notamment la végétalisation des cours d'école, quasiment un tiers des investissements vont vraiment dans le sens soit « favorable » ou « très favorable » de l'adaptation au changement climatique. Une grosse proportion d'actions est aussi classée « neutre ».

Sur la qualité de l'air, quasiment un tiers des investissements va dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'air, liée à cette politique en particulier de mobilité ou encore celle énergétique sur l'éclairage public ou la rénovation des bâtiments.

Pour ne pas vous assommer, on a prévu quelques points clefs de ce bilan, à la fois les principales avancées et nos marges de progression :

- en synthèse – je me répète –, on voit encore une fois une progression notable, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, en matière d'adaptation, d'atténuation et de qualité de l'air. Cette progression notable est liée en particulier à notre politique sur les mobilités douces, mais aussi à notre politique sur les espaces verts. J'aurai le plaisir, avec notre collègue Lucas WACRENIER, de présenter tout à l'heure notre plan biodiversité qui va justement dans ce sens de développer des espaces écologiques en ville. C'est aussi la politique éducative, avec le PEG, qui a pleinement intégré et qui va plus loin sur ces questions de transitions ;
- une baisse continue des investissements estimés « défavorables ». Réjouissons-nous de faire aussi des bons choix d'investissement en faveur de la lutte contre le changement climatique ;
- une hausse – je l'ai dit tout à l'heure en introduction – des dépenses de fonctionnement estimées « défavorables », avec un bond énorme – on peut le dire – entre 2021 et 2022, puisqu'on est passé de 2 % à 23 %. Encore une fois, c'est cette méthodologie qui s'affine. L'objectif est bien d'assumer ce test et cette construction d'un référentiel ou d'une grille d'analyse et d'évaluation des budgets à l'aune du changement climatique. On espère que cette méthodologie sera largement développée et généralisée dans l'ensemble des communes et des EPCI de France. Assumons donc un peu le défrichage ;

- une méthodologie qui s'améliore petit à petit, qui nous permet aussi de mieux qualifier des actions qui étaient avant qualifiées d'indéfinies et qui sont aujourd'hui mieux qualifiées, mieux définies. On est passé de 29 % à 19 %. C'est plutôt une avancée positive ;
- en marge de progrès, sur la politique culturelle – on aura l'occasion d'y travailler avec notre collègue – il faut intégrer encore mieux les enjeux climat. C'est de toute façon une volonté que l'on souhaite avoir, en particulier pour 2023 et pour les prochaines années ;
- et puis comme marge de progrès que l'on a déjà identifiée, c'est en particulier à l'interne, en termes de fonctionnement et d'investissement, les dépenses liées à l'informatique. Même si on s'inscrit dans un label qui vise justement à avoir du matériel qui va dans le sens aussi de la transition énergétique, c'est un poste d'émissions de gaz à effet de serre important. On pourra – on l'espère – pour le compte administratif 2023 aller plus loin sur cette analyse et prendre en compte cette question du numérique et de la transition, qui est un vrai sujet.

Voilà, je vous remercie.

M. LE MAIRE.- C'est nous qui vous remercions, chère Claudie et cher Jean-Christophe, pour la clarté des propos, puis les clefs de compréhension. Il est vrai que ces documents ne sont pas forcément simples à comprendre ; l'exercice a été réussi – me semble-t-il – sur la pédagogie, la clarté du propos pour décrire le budget de la Ville au regard des impératifs de transitions.

Merci, Jean-Christophe, et merci, Claudie pour vos propos.

Je vais passer la parole aux groupes pour des interventions.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Oui, Monsieur le Maire.

Délibération habituelle sur le budget où l'on a plein de documents annexés à la délibération, mais qui ne sont pas votés et, en six minutes, il va falloir que j'essaie de déconstruire ce que vous avez construit. La déconstruction est une notion à la mode et je vais essayer de m'y employer.

Vous avez dit, un budget de gauche et écologique.

Commençons par l'écologie. On a vivement, mais de manière très intéressante, discuté en commission de ce document que l'on nous a présenté, qui a été modifié. Comme je n'ai pas beaucoup de temps, je ne vais pas rentrer dans le détail des modifications. Il n'en demeure pas moins qu'il y a toujours une difficulté, selon moi qui ai un esprit un peu cartésien, voire parfois ennuyeux : j'ai du mal à comprendre que l'on puisse comparer des années avec, à chaque fois, une méthode de calcul et d'appréciation différentes. Cela me fait penser un peu aux chiffres du chômage, quand on change les règles de calcul en jeu et que d'aucuns disent que le chômage baisse, alors que d'autres disent qu'il augmente et, en définitive, on n'y comprend plus rien, si ce n'est que tout le monde essaie de faire un effort, mais on ne sait pas si cela va dans le bon sens.

Je constate qu'il aurait pu être intéressant – et je l'ai évoqué en commission – de rétroagir en appliquant les règles de 2023 aux budgets de 2021 et de 2022, de manière à pouvoir vérifier de manière claire et précise, avec une règle commune, ce qui relève du « très favorable » et du « défavorable ». Là, j'ai un peu l'impression que l'on mélange les torchons et les serviettes, si vous me permettez l'expression. Cela n'a rien de décevant dans ce que vous avez démontré, mais j'ai du mal à concevoir que l'on puisse comparer quelque chose.

C'était l'aspect écologique.

Le budget de gauche. Pour moi, quand on fait des finances publiques, on gère l'intérêt général, on n'est pas là pour gérer de gauche ou de droite ; on est là pour faire de l'économie et, éventuellement, pour soutenir des projets.

Je vais être ennuyeux et cartésien, en page 4 du PowerPoint relative à la gestion des bâtiments, il y a une coquille de 450 000 € – ce n'est pas grand-chose sur un gros budget –, c'est-à-dire que l'électricité n'est pas à 1 058 800 €, mais à 1 508 800 € ; je vous renvoie à la ligne 60-612 du Budget Primitif. Effectivement, quand on fait des finances publiques, on est là pour compter et on a une coquille de 450 000 € qui va se répercuter sur le reste du PowerPoint.

Il est vrai que le Budget Primitif, c'est 105 pages, on a mieux à faire vous allez me dire, mais on est là parce qu'on l'a bien voulu. Le but du PowerPoint est d'essayer de synthétiser et d'expliquer. Le Budget Primitif, effectivement, c'est compliqué, mais quand il y a des erreurs, cela l'est encore plus car on ne sait pas où peut-être d'autres erreurs peuvent apparaître.

Pour synthétiser, un budget de gauche et écologique, je dirais en quelques mots que l'on récolte ce que l'on sème. Tout d'abord, les dépenses. Toujours les mêmes postes qui posent difficulté : le personnel et l'énergie.

On se plaint éventuellement de l'augmentation de la rémunération des fonctionnaires mais, à force de l'avoir réclamée, il ne faut pas se plaindre de la voir arriver. C'était quelque chose qui pouvait être prévisible et, surtout pendant des dizaines d'années, on a embauché du personnel municipal payé 35 heures alors qu'il ne travaillait pas 35 heures et que l'on a dû embaucher du personnel pour compenser ce personnel qui ne travaillait pas et, en définitive, on est en train de gérer la crise. Tout ceci est un héritage ; c'est-à-dire que, à un moment, on a les contraires qui viennent s'associer et s'entrechoquer – un peu comme la tectonique des plaques – ce qui fait que, aujourd'hui, on a un budget personnel qui est loin d'être neutre.

L'énergie. Quand je vous parlais d'héritage... Tout à l'heure, j'ai cru comprendre que la voix au Parlement, selon que l'on était de droite ou de gauche, n'avait pas la même valeur, personnellement, vous ici, même si on ne pense pas la même chose, je pense que vous êtes tous des gens de qualité.

L'énergie. Il y a un article très intéressant de *Challenges* de 2022 – que je vous invite à lire ; il est assez court –, intitulé « *Crise énergétique, la faute originelle de Martine AUBRY sur le nucléaire* ». Effectivement, vous avez une explication... c'est bien que cela vous fasse rire, parce que lorsque vous éteindrez la lumière tout à l'heure, je pense que vous rirez moins car je pense que beaucoup de gens souffrent de cette situation ; mais si cela vous fait rire, tant mieux, au moins je détends l'atmosphère !

Au regard de cet article, on a toute une problématique concernant le parc nucléaire, toute une problématique sur, justement, cette problématique du parc nucléaire qui était à mi-chemin de vie et où l'on a fait « le choix » de faire en sorte que ce parc meure de lui-même. Tout ceci, c'est de l'héritage ; François HOLLANDE, Emmanuel MACRON. Bref, tout cela, c'est cette logique où, en définitive, aujourd'hui encore, on est en train de payer les pots cassés.

La guerre en Ukraine, elle a bon dos ! Effectivement, cela n'arrange pas les choses mais, en tout état de cause, on est face à un phénomène de boule de neige. À côté, on a également l'Union Européenne et je ne ferai pas un grand débat économique sur la problématique du prix de l'électricité qui est collé au prix du gaz mais, en tout état de cause, cela pose une vraie difficulté.

Phénomène d'inflation, peut-être, phénomène d'héritage, certainement !

En tout cas, selon les informations que nous avons eues cet après-midi, au moins sur l'alimentaire, on n'a pas une explosion des coûts, comme quoi, c'est plus relatif que.

Problématique des dépenses, problématique des recettes, parce que lorsqu'on veut avoir un budget d'investissement sur le long terme, on doit avoir des recettes et les difficultés concernant ces recettes est qu'elles n'ont pas un levier phénoménal... Ne vous inquiétez pas, je termine bientôt, il doit me rester encore... Écoutez, je continuerai tout à l'heure, ne vous inquiétez pas.

En tout cas, les recettes, bon courage, et j'en parlerai sur les taux d'imposition.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Monsieur FRANCIN.

M. FRANCIN.- Bonjour, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chers citoyens,

Pour Monsieur le Maire, toutes les oppositions ne se valent pas et, effectivement, le groupe de la majorité présidentielle, ici dans l'opposition, sera ni dogmatique, ni obstructive. Elle soutiendra la décision, les projets tant qu'ils respecteront les Lommois dans leur diversité et qu'ils amélioreront la vie à Lomme.

Ceci dit, voilà, nous sommes arrivés en cette année 2023, nous traverserons dans quelques semaines l'étape du mi-mandat ; cela peut être pour nous l'occasion de jeter un œil dans le rétroviseur des réalisations de notre Conseil. Cependant, Faire Respirer Lomme ne s'attardera pas trop sur ces points saillants, préférant regarder l'avenir.

Peut-être quand même détailler le coût de réfection de la rue de la République, les espaces traversés sans aucune place fournie à la voiture électrique ou à l'autopartage, or, cela aurait été nécessaire à l'aune du passage en ZFE. Nous pourrions également faire un bilan de l'investissement et noter l'absence d'amélioration de la situation du retraitement de l'aluminium sur notre Commune. Nous pouvons regretter le peu d'enthousiasme quant à la vidéoprotection à Lille et le petit budget prévu à Lomme.

Cependant, Faire Respirer Lomme est et restera constructive. Je remercie la présentation de Claudie LEFEBRVE et le travail des services.

Si la situation des communes associées ne permet pas d'afficher totalement les budgets d'investissement, nous tenons à souligner que l'initiative de la nouvelle équipe d'aller chercher des subventions pour augmenter les capacités financières dans ces transitions était attendue depuis des dizaines d'années ou, du moins, depuis ce mariage avec Lille. Et si celui-ci n'est pas à l'image des alliances de la carpe et du lapin vues ailleurs, il n'est pour le moins pas équilibré et nous notons plus de dépendance de Lomme vis-à-vis de Lille que d'interdépendance.

Pour cette année, nous mettrons entre parenthèses la énième version des présentations des tableaux budgétaires qui ne permet pas des comparaisons fiables d'une année sur l'autre ; les services doivent et devront redoubler de vigilance pour en garder l'équilibre. Ceci s'ajoute à la crise énergétique qui touche également l'ensemble des Lommois.

Avoir les versions de documents et dernières explications reçues encore cet après-midi, l'exercice semble à fiabiliser et à pérenniser. De ce fait, nous n'apposerons pas un blanc-seing sur la proposition de cette année 2023 mais, en signe positif sur le choix d'une méthode d'évaluation, déjà nous ne voterons pas contre ce budget.

L'ensemble du groupe Faire Respirer Lomme s'abstiendra.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur FRANCIN.

Madame DELEPLANQUE.

Mme DELEPLANQUE.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons d'abord remercier évidemment les agents et les élus qui ont travaillé à la préparation de ce budget, en insistant cette année sur les efforts de présentation qui rendent ces budgets plus transparents.

Après nos demandes des années précédentes, il nous semble important que le budget climatique ait pu être présenté en commission, dans une forme plus synthétique et plus simple, qui permet la compréhension et donc de constater l'évolution de l'analyse des données, d'année en année. Des remarques faites en commission à ce sujet ont été prises en compte et nous remercions les agents des services présents à cette commission qui ont pu répondre à nos questions.

Sur la forme, enfin, nous remarquons la présence importante du vert dans la charte graphique, ce n'est sans doute qu'une coïncidence et nous n'allons pas nous plaindre car le vert est – comme chacun le sait – la couleur de l'espoir.

Sur le fond, plus sérieusement, la présentation du budget climatique permet beaucoup mieux cette année de comprendre les efforts faits en termes de transition écologique. Ces progrès sont réels et respectables dans les différentes politiques. La méthodologie s'affine aussi et nous avons maintenant des outils fiables d'évaluation de ce budget avec 25 % des politiques « plus favorables ».

Nous voyons aussi, dans cette présentation, la part minimale, dans le chapitre d'adaptation, réservée aux actions de sensibilisation à la transition. C'est pourtant maintenant qu'il faut convaincre et persuader nos concitoyens à la nécessité de ce changement avant d'y être obligés par les circonstances et le climat. C'est une priorité pour les écologistes et nous pensons qu'il y a un plan d'urgence à développer sur cette dynamique collective.

L'analyse, par ce budget climatique, des investissements est meilleure avec 40 % des projets plutôt « favorables », en nette progression, avec des projets intéressants, comme le bâtiment passif Voltaire-Sévigné, le nouveau parc à Mont-à-Camp et la piscine municipale.

De manière plus générale, dans la partie fonctionnement, nous retrouvons des priorités que nous soutenons, à savoir la culture, l'éducation, le soutien aux associations et à la solidarité, avec un engagement très fort pour le CCAS ; engagement bien nécessaire en ces temps de crise et de perte de pouvoir d'achat.

Le plus grand différentiel provient évidemment des prévisions très mauvaises sur le chauffage, le gaz et l'électricité. 1,5 M€ est prévu pour les augmentations des prix de l'énergie. L'association avec Lille permet d'amortir cette lourde charge et nous évite de devoir réduire d'autres lignes de manière importante et c'est très bien.

Pour autant, nous disons à nouveau l'urgence absolue d'isoler rapidement notre patrimoine avec un plan d'investissement très ambitieux, qui nous a été présenté mais qui ne prend pas du temps à être déployé dans ce budget.

De la même manière, il nous manque des signes d'une politique plus volontariste sur l'isolation des bâtiments de l'habitat, qu'ils soient collectifs ou individuels. Les délibérations d'aide à l'habitat durable, que nous votons régulièrement pour quatre ou cinq Lommois, ne peuvent répondre à un enjeu énorme pour les Lommois sur le prix de l'énergie d'aujourd'hui et de demain.

Pour conclure, l'urgence climatique est toujours la même, si les urgences sanitaires et sociales sont aujourd'hui au cœur de nos préoccupations, l'avenir de nos jeunes et de nos enfants se construit aujourd'hui par des choix qui permettront de limiter et d'atténuer, demain, les conséquences de ces crises.

Ce budget n'est, pour les écologistes, pas encore à la hauteur des enjeux de transformation qui sont nécessaires ; sans doute, Monsieur le Maire, direz-vous que nous voulons toujours plus, malgré les progrès affichés, et vous aurez raison ! Nous voulons plus pour les Lommois, parce que nous n'en avons pas le choix.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DELEPLANQUE.

La parole est à Michel VANHÉE.

M. VANHÉE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous allons ce soir voter le Budget Primitif 2023 de la Commune.

Tout d'abord, nous souhaitons remercier Claudie, Jean-Christophe et les services concernés pour la qualité des documents qui nous ont été présentés.

Le projet de Budget Primitif pour 2023, qui nous est présenté, s'inscrit et doit être lu dans un triple contexte marqué par une crise économique, sociale, dure et durable, aggravée notamment sur le plan énergétique par le contexte géopolitique et par des choix politiques nationaux marqués par un tour de vis austéritaire, en particulier en direction des collectivités locales.

Cette situation a forcément des répercussions importantes sur la vie de nos concitoyens, mais aussi sur les finances de notre Commune. En effet, si le froid a mis du temps à s'installer, il touche bel et bien notre Région depuis quelques semaines. Nombreux sont les ménages qui sont contraints de limiter l'utilisation de leur chauffage et redoutent les factures à venir.

Nous aurions pu aussi parler de l'augmentation des prix de l'alimentaire, des carburants, des fluides, des matériaux, etc.

La dotation de fonctionnement de notre Commune s'élève, pour l'année 2023, à 10 745 023 M€, ce qui représente une augmentation de 1 700 000 € par rapport à 2022. Ce montant intègre l'augmentation du coût de l'énergie, estimée à 1 688 000 € en 2023 pour la Commune.

La dotation de fonctionnement nous permettra de respecter les engagements du mandat autour des transitions, du soutien aux publics les plus fragiles, de l'amélioration du cadre de vie, de l'éducation, de la culture et du développement numérique.

Le budget réservé aux charges de personnel est en progression de 9,4 % par rapport à 2022, en application de plusieurs mesures nationales décidées en 2022. Ces mesures vont dans le bon sens, même si les pertes de salaire dans la fonction publique, dues au gel du point d'indice depuis de nombreuses années et à l'inflation, ne sont toujours pas compensées.

La loi de Finances 2023, imposée par le gouvernement, n'est pas à la hauteur des enjeux budgétaires et impacte fortement l'autonomie financière des collectivités.

C'est pourquoi les élus communistes et républicains soutiennent les propositions formulées par de nombreux maires de France, telles que la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement, en l'indexant sur l'inflation, le retour aux tarifs réglementés du gaz et de l'électricité, la mise en place d'un fonds de soutien aux communes pour faire face aux augmentations de leur dépenses liées à l'inflation.

Les dépenses d'investissement s'élèvent, pour le Budget Primitif 2023, à 9 M€, celui-ci permettra notamment le démarrage en 2023 de trois grands projets ; on a parlé de deux : la rénovation de la piscine de Lomme, la construction du pôle enfance Voltaire-Sévigné, mais il y a également la réhabilitation de la Salle du Parc. Les travaux de rénovation de l'église du Bourg, qui débiteront cette année, représentent aussi un investissement lourd, mais justifié, et conforme aux obligations de notre Commune.

Ces travaux importants ont imposé des choix et des arbitrages compte tenu du budget alloué à l'investissement pour 2023. Un exemple : il est à noter que, même si le budget alloué à l'Ad'AP – l'agenda d'accessibilité programmée – a été revu à la baisse, l'investissement pour 2023 représente plus de 50 % des sommes attribuées à la mise en accessibilité des ERP depuis 2015. Il nous faudra accentuer les efforts budgétaires jusqu'en 2026 pour tenir les engagements pris par la Ville en 2015, conformément à la loi Handicap de 2005.

Le Budget Primitif pour 2023, présenté ce jour, a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des Lommoises et des Lommois. Il devrait nous permettre de poursuivre la mise en œuvre du programme que nous avons porté lors des élections municipales de 2020.

Malgré la bonne gestion de notre Commune, nous déplorons le manque de ressources pérennes pour faire face à cette explosion des prix, à l'évolution contrainte des dépenses par décision de l'État et pour répondre aux besoins de la population et aux défis de la transition écologique.

En conclusion, dans un contexte national particulièrement difficile d'inflation, de hausse des prix de l'énergie, des matériaux, de l'alimentaire, etc. nos ambitions seront maintenues pour l'essentiel.

C'est pourquoi le groupe communistes républicains et citoyens votera cette délibération.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur VANHÉE.

Je passe la parole à Monsieur GRILLET.

M. GRILLET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de saluer le travail de Claudie LEFEBVRE et de Jean-Christophe LIPOVAC pour leur exercice de pédagogie au travers de cette présentation budgétaire, en y associant Laurine MERLIER, notre directrice financière, Jérôme COLLET, notre directeur de la Ville en Transitions et leurs collaborateurs.

Dans cette période si particulière, où la construction budgétaire relève d'une certaine agilité, je tiens à louer l'engagement des agents municipaux et à remercier l'ensemble des responsables de service qui ont permis de formaliser ce Budget Primitif et qui, demain, auront à cœur de le mettre en œuvre.

À la veille d'une année difficile pour toutes les collectivités, au moment où les crises, financière, économique, sociale, écologique, sont toujours aussi prégnantes et perturbent nos repères et nos équilibres, l'heure est venue de nos choix budgétaires en notre Cité.

Au-delà des chiffres, ce budget, c'est la traduction de notre projet politique avec, en filigrane, quelques fils rouges : l'éducation, la culture, la transition écologique, la solidarité.

Cette année, nous devons faire face à la fois à une augmentation exponentielle de certaines charges, comme celles de l'énergie, mais aussi à une inflation importante des matières premières ou des denrées alimentaires, mais encore un surcoût de la masse salariale en raison de l'augmentation brutale – parce que non compensée par l'État –, mais ô combien justifiée, du point d'indice des agents de la fonction publique.

Nous devons faire face et tenir bon devant un gouvernement qui se désengage une fois de plus vis-à-vis des collectivités locales, en réduisant leurs ressources et leur autonomie financière. Faire mieux ou plus, mais avec moins, c'est la quadrature du cercle à laquelle, plus que jamais, nous sommes confrontés ; et certaines villes ont réduit la voilure en fermant des services publics ou en augmentant les impôts. Nous, nous ne ferons ni l'un ni l'autre.

À l'inverse de ceux qui détricotent notre modèle social et qui organisent la casse de nos services publics, nous préservons l'essentiel du service public local et la solidarité envers les Lommoises et les Lommois. Nous assumons pleinement nos choix d'un service public de proximité et de qualité, approuvé encore dernièrement par l'AFNOR en remettant à Monsieur le Maire la semaine dernière un certificat QualiVille approuvant la qualité des services rendus à la population.

Avec le chômage et la précarité, la pauvreté progresse bien sûr chez les plus pauvres, mais aussi dans des catégories nouvelles de la population : singulièrement les jeunes, les personnes âgées.

Les violences intrafamiliales, particulièrement les violences faites aux femmes, les difficultés du monde associatif, toutes ces situations qui se sont aggravées davantage par la crise, nous y faisons face à travers nos choix budgétaires en gelant le tarif de nos services, en stabilisant la pression fiscale par l'action sociale de notre CCAS et le maintien des subventions au monde associatif.

Oui, face aux carences de l'État, nous sommes et nous serons toujours au rendez-vous du soutien de nos aînés et des plus fragiles dans la Cité.

Notre méthode budgétaire repose sur plusieurs axes : une gestion saine et rigoureuse par la maîtrise de la dépense, une augmentation des recettes par la recherche de subventions, une optimisation de la gestion des engagements financiers pluriannuels et, enfin, des taux d'imposition inchangés. À cela, il faut ajouter un plan de sobriété énergétique de tous nos équipements qui produit déjà ses premiers effets.

Cette année, nous portons un budget d'investissement à 9 M€, ce dont les villes de même strate pourraient nous envier dans le contexte économique actuel. C'est un programme d'investissement dynamique et volontariste pour préparer l'avenir, tourné vers la transition énergétique afin d'améliorer le cadre de vie des Lommoises et des Lommois.

À l'heure de la sobriété énergétique et de la protection de notre planète que nous empruntons aujourd'hui aux générations futures, nous continuons notre plan d'investissement en faveur de la rénovation énergétique de nos équipements avec notamment les plus énergivores, comme celui de la piscine.

Nous pourrions, en effet, aller plus vite et plus loin dans la transition écologique si le gouvernement en faisait une grande priorité nationale. La décision d'un fonds vert d'accélération de la transition écologique destiné aux collectivités locales, évalué à 2 Md€ pour 36 000 communes en France, ne répond pas aux enjeux de l'urgence climatique.

Avec ce budget 2023, qui protège nos citoyens, demain, nous ferons de notre Ville une référence du mieux vivre social et écologique.

Au nom du groupe socialistes, écologistes et citoyens, nous saluons avec force ce budget de mi-mandat, un budget d'avenir pour nos habitants, et je vous invite donc à le voter.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

Je passe rapidement la parole à Jean-Christophe sur la partie écologique pour répondre aux questions des uns et des autres ; s'il vous plaît.

M. LIPOVAC.- Sans aller dans le détail, puisque la commission permet justement de le faire – ce que je vous ai présenté aujourd'hui est assez synthétique par rapport à ce que j'ai pu présenter en commission –, je le dis et je le répète, Monsieur MOULIN, comparaison n'est pas raison. En effet, soyons prudents quand on compare d'une année sur l'autre.

En tout cas, il faut avoir en tête, pour la bonne compréhension de tous, que les critères restent les mêmes d'une année sur l'autre. Là où on va plus loin dans la méthode, c'est que l'on a descendu le seuil à 15 000 € ; on était avant sur une assiette avec des actions de 20 000, donc on descend à 15 000. On va analyser des politiques publiques que l'on n'analysait pas avant. Comparaison n'est pas raison, d'une année sur l'autre, le budget évolue.

Pour répondre à la question fondamentale, nous allons bien dans le bon sens finalement ; nous répondons à ces enjeux du changement climatique et nous avons réussi, malgré tout et même si la comparaison n'est pas raison, à voir que nos efforts, encore une fois, vont dans le bon sens sur la réduction des gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air et l'atténuation, l'adaptation au changement climatique.

Soyez rassurés, nous avançons et nous irons encore plus loin et dans le dialogue. C'est aussi un outil de dialogue entre nous, donc c'est ce qui est également très intéressant.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Jean-Christophe.

Claudie, quelques éléments de réponse avant que je ne conclue ?

Mme LEFEBVRE.- Pour répondre à Monsieur MOULIN concernant la coquille, on peut faire des coquilles mais, aujourd'hui, quand vous parlez d'électricité sur cette diapositive à 1 058 800 €, nous parlons de la gestion des bâtiments ; les 450 000 € de différence que vous avez relevés concernent le cadre de vie, qui est inclus dans l'éclairage public du cadre de vie avec un montant, certes, de 682 200, mais il y a 450 000 pour l'électricité et 182 200 pour les travaux de maintenance.

Si cela répond à votre réponse, en tout cas, je ne vois pas de coquille.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Nous avons encore une nuance, les uns et les autres, sur l'interprétation du budget. J'ai bien relevé les positions de chacun, je ne vais pas reprendre tous les propos.

Juste peut-être pour Monsieur FRANCIN, n'y voyez pas encore malice, il n'y a pas de nouvelle équipe, c'est la même ; je vous rassure. Le mariage entre Lille et Lomme n'existe pas, c'est une association, on n'est pas bagué et je parle en mon nom d'un spécialiste du mariage pour ceux qui connaissent bien. Ce n'est pas du tout ainsi que l'on fonctionne.

Vous avez posé une question sérieuse sur la question de la place des voitures en autopartage, ce sera revu lorsque nous ferons la place Denis Cordonnier. Nous avons bien entendu vos remarques précédentes, mais nous l'avions en tête avec Jean-Christophe.

J'ai entendu les remarques positives et négatives de nos amis écologistes : on ne va pas assez loin, pas assez vite, pas assez fort. J'entends cette « sourde critique » ou ce besoin impérieux de devoir isoler. On ne peut pas non plus isoler pour les autres ; je pense à nos amis bailleurs que je vais rencontrer éminemment sous peu pour regarder aussi cette question.

Pour la conviction et la persuasion, on essaie de faire au mieux et de faire de la pédagogie, mais je sais que vous nous accompagnez là-dessus ; il n'y a pas de souci particulier.

Pour Monsieur VANHÉE et Monsieur GRILLET, ils ont, non pas glorifié notre action parce que ce n'est pas la question, mais fait la défense des services publics, le rôle qui est le nôtre à cette traduction dans le budget et je vous remercie de vos propos.

Sur la question de l'accessibilité, cela a été relevé, nous sommes tout à fait d'accord, on a eu ce débat entre nous évidemment, mais des choses se font sur cette ligne-là et d'autres se font aussi sur les projets. Je pense à la piscine et à la salle de sport notamment où le budget accessibilité est intégré à des sommes très importantes – de mémoire 400 000, 500 000 € –, mais je le dis sans critique aucune. Il est vrai que, là-dessus, il faut être vigilant pour mieux faire et aller plus vite. Après, ce sont évidemment des questions budgétaires qu'il faut que l'on tranche ensemble.

Je ne serai pas plus long.

Je vais vous demander de bien vouloir vous positionner et de voter ou non le budget.

Qui vote cette proposition de Budget ? (*La majorité municipale.*)

Qui s'abstient ? (*Madame DELEPLANQUE, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.*)

Qui vote contre ? (*Monsieur MOULIN.*)

(*La délibération 2023/01 est adoptée.*)

Merci.

Nous passons à la seconde délibération, Claudie s'il te plaît, avec les taux communaux des contributions directes.

2023/02 TAUX COMMUNAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Mme LEFEBVRE. - Délibération concernant ces taux communaux de contributions directes, avec un petit rappel sur la loi de Finances 2020, qui avait prévu la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux en 2023 et la compensation de la perte de produit par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), avec agrégation du taux départemental au taux communal de TFPB.

Les taux sont indiqués dans la délibération, on vous demande donc d'arrêter ces taux fiscaux pour l'année 2023 avec :

- une taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 33,55 % ;
- une taxe foncière sur les propriétés bâties de 29,06 %. Un taux communal qui est inchangé depuis 2015, auquel s'ajoute le taux départemental transféré – ce que je viens de vous expliquer – de 19,29 %, donc un total de 48,35 % ;
- une taxe foncière sur les propriétés non bâties de 16,65 %. Un taux qui est, lui aussi, inchangé.

En complément – je fais un petit zoom, c'est rare que je le fasse sur les taux, puisque rien ne change en général, on peut passer rapidement –, mais je voulais quand même préciser certaines choses.

Par rapport aux évolutions des bases fiscales, par exemple, la revalorisation des bases des taxes foncières sur propriétés bâties en 2023 est de 7,1 %, contre 3,4 % en 2022. Pour la base 2022 TFPB de Lomme – on n'a pas encore les chiffres 2023 –, c'est une information que je vous donne, on est à 27 326 519 €. On est donc, par rapport aux bases lilloises, à 9,71 % avec un produit TFPB qui sera dégagé sur Lomme de 16 810 025 €.

Je ne sais pas si cela complétera votre information ; en tout cas, j'avais ce chiffre et je voulais vous le communiquer. On n'a pas encore les bases 2023 et on a donc pris les bases de produits de 17 829 000 € pour l'année 2023 dans ces prévisions.

Je vous demande aujourd'hui d'adopter ces taux de contributions directes.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame LEFEBVRE.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une intervention sur un sujet passionnant, les taux communaux de contributions directes, parce que cela fait partie des recettes de la Collectivité.

Comme vous l'avez indiqué – et c'était notamment le but de mon propos – on n'a pas d'augmentation du taux d'imposition, mais on a une augmentation des bases d'imposition. En définitive, sans augmenter le taux, on augmente les recettes théoriques des collectivités. Or – et ce n'est pas moi qui le dis et je pense que le congrès des Maires de France est assez objectif là-dessus – on commence à considérer que l'effort fiscal qui sera réclamé pèsera surtout sur les propriétaires et que, en définitive, on risque d'avoir une coupure, une césure – vous appelez cela comme vous le voulez – entre une part, plus ou moins conséquente en fonction des collectivités, des propriétaires avec le reste de la population.

Statistiquement parlant, la Gazette des communes explique – je parle sous votre contrôle, Monsieur le Maire – que, sur la commune de Lille, on a à peu près 30-31 % de propriétaires, c'est-à-dire que ce levier fiscal, qui est l'augmentation des bases fiscales et qui fait que les propriétaires ont encore contribué plus que par le passé, va profiter, certes, à la Ville, mais moins que d'autres collectivités locales qui ont parfois 60-70 %, voire des petites villages de 100 % de propriétaires où, là, c'est le jackpot, si vous me permettez l'expression.

En tout état de cause, une difficulté car je pense que l'on risque d'être face à la dernière année où ces taux n'augmentent pas. C'est ma crainte, je le dis très clairement, sauf bien évidemment à ce que les bases fiscales continuent d'augmenter. Sur 30 ans, les bases fiscales ont augmenté d'une année sur l'autre entre 0,8 et 1 %, c'est-à-dire des augmentations mais relativement raisonnables. Là, on est sur des augmentations qui sont loin d'être neutres.

Si, à cela, augmentation des bases de référence de la taxe foncière et augmentation de l'impôt dans les limites pour 30 % de propriétaires – cela ne sera pas non plus « la pierre philosophale » pour le budget de Lille –, mais ma crainte est que l'on risque de passer par une augmentation de l'emprunt, on risque de passer par, éventuellement, des projets qui seront décalés parce que, à un moment, on ne peut pas toujours demander aux mêmes l'effort fiscal, que ce soit « les nantis » ; et je peux vous assurer que les dernières statistiques ne disent pas que tous les propriétaires sont des nantis, loin de là, notamment parce qu'on essaie de privilégier l'accession à la propriété.

Voilà, je vais bien évidemment voter cette délibération, vu que les taux n'augmentent pas, mais je n'ai pas cette approche angélique qui est de considérer que, en n'augmentant pas les taux, on protège les Lillois et les Lommois. Je pense que, en n'augmentant pas les taux, on a un effet d'aubaine, c'est-à-dire que l'on sait que l'on va quand même gagner plus parce que les bases fiscales sont augmentées.

Voilà ma brève observation là-dessus, et avec le risque – selon moi – que l'on passe par l'emprunt avec toutes les problématiques comptables et de baisse du taux d'endettement.

Vous voyez, je n'ai pas tenu mes six minutes.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN. Quelle générosité, merci beaucoup.

Écoutez, un petit commentaire parce que je ne vais pas rentrer dans une discussion technique là-dessus, mais vous connaissez le contexte, comme moi, du problème de l'autonomie des collectivités, notamment sur la question des recettes. Cela ne date pas d'aujourd'hui non plus, mais « tout est fait » pour, quand même, raréfier le produit des recettes pour les collectivités ; c'est vrai pour la nôtre, pour les collectivités territoriales, les communes, les Départements et les Régions.

Tout à l'heure, Monsieur VANHÉE a évoqué les dotations qui sont quand même cadencées, entre autres, et un risque effectivement d'avoir un recours à l'emprunt.

Aujourd'hui, le recours à l'emprunt au niveau de Lille est plutôt maîtrisé, de mémoire je crois que c'est sept années, un peu moins, sur la dette. Cela renvoie, effectivement, à une compréhension de la technique fiscale et de la manière dont elle s'applique sur les propriétaires, sur les habitants, qui montre les difficultés que les communes ont à pouvoir financer leurs investissements, et notamment leur fonctionnement.

Je vais passer au vote simplement sur cette délibération.

Qui vote pour ? (*La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur MOULIN.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.*)

Qui vote contre ? (*Personne.*)

(*La délibération 2023/02 est adoptée.*)

Merci.

Dernière délibération pour Claudie, sur le paquet financier, si tu me permets, Claudie ?

2023/03 BUDGET PRIMITIF 2023 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Mme LEFEBVRE.- La délibération concerne le montant que je vous ai annoncé tout à l'heure, de 8 260 980 €, des autorisations de programme et des crédits de paiement.

On a ces opérations qui sont gérées de façon pluriannuelle, des opérations d'investissement :

- Sur les aménagements de l'espace public, nous avons 544 000 € ;
- pour les parcs et jardins, 830 000 € ;
- pour l'informatique et la téléphonie, 676 030 € ;
- pour le patrimoine culturel, 537 000 €, que je détaille : l'espace Tisserands, l'église du Bourg, la Maison Folie Beaulieu, la Maison des Enfants ;
- le patrimoine bâti, 3 041 300 € : économie d'énergie, marché de chauffage, réhabilitation de l'Hôtel de Ville, requalification de la Salle du Parc, pôle enfance Voltaire-Sévigné, maintenance des divers bâtiments, travaux d'accessibilité) ;
- le patrimoine scolaire 687 000 € ;
- le patrimoine sportif 777 950 €.

Je vous demande, par cette délibération, d'adopter les montants de crédits de paiement ci-dessus, que je viens de vous lister, et inscrits au Budget Primitif 2023 pour la réalisation des investissements pluriannuels.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE, Monsieur MOULIN.)*
(La délibération 2023/03 est adoptée.)

Merci.

2023/04 ÉCHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE ET HURBAN – PARCELLES A5568P ET A5566P – RUE DU CHÂTEAU D'ISENGHIEN

M. LE MAIRE.- Autre délibération, échange foncier entre la Ville et Hurban.

Nous avons repéré avec Hurban des problèmes de parcelles, en fait, entre eux et nous ; des découpages fonciers qui ont été effectués et qui nécessitent aujourd'hui quelques ajustements sur deux parcelles en particulier.

La première, une emprise qui appartient toujours à la Ville alors que l'ouvrage est affecté au stationnement du Kinopolis, notamment une partie du P3. Nous nous en sommes aperçus lorsqu'il y a eu des installations pour les portiques sur la question des gens du voyage.

La deuxième parcelle, c'est le contraire, c'est une partie du Parc Urbain municipal qui sert d'assiette à la Maison des Pêcheurs, qui a été totalement rénovée, que l'on va inaugurer de mémoire le 4 mars – notez sur vos agendas – et qui appartient, elle, à Hurban ; ce qui est quand même embêtant.

Nous vous demandons, par cette délibération, à pouvoir régulariser les découpes et que chacun devienne propriétaire de ce qui lui appartient en définitive.

Je n'ai pas de demande d'explication ou d'intervention.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/04 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/05 CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE ET LA VILLE POUR UNE SOLUTION DE GESTION DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) ET DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

M. LE MAIRE.- Je vous fais très court. L'adhésion à la démarche est ancienne, on la prolonge ici par la Métropole, ce qui permet à la Ville et à la MEL de disposer d'un même outil technique, d'un logiciel, qui permet d'instruire les demandes et d'accéder à une unique base de données dématérialisée et sécurisée.

C'est pour faciliter les démarches de DIA et d'Autorisations du Droit des Sols ; outil logiciel.

Je n'ai pas de demande d'intervention, je passe au vote sur cette délibération.

Qui souhaite la voter ?

(La délibération 2023/05 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/06 PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

(projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Monsieur LIPOVAC, je vais vous passer, dans quelques secondes, la parole pour une belle délibération, très importante, sur la biodiversité.

On a déjà évoqué en partie le sujet tout à l'heure sur les actions que nous menons sur la Ville en Transitions. Juste un petit chapeau, mais vous le savez, nous travaillons beaucoup sur cette question depuis longtemps avec nos amis écologistes. De mémoire, c'était Vincent DHELIN qui s'était occupé des premières délibérations sur cette question. Nous avons continué, nous avons avancé.

Je vous rappelle quand même la difficulté qu'il y a au niveau planétaire sur la dégradation de la biodiversité qui prend des formes très variées et très nuisibles. Aujourd'hui, on a à peu près – je parle sous votre couvert, Monsieur LIPOVAC – deux millions d'espèces connues pour 100 millions d'espèces estimées. Sur ces deux millions d'espèces connues, une bonne partie est déjà fragilisée, voire menacée de disparition ou d'extinction. 75 % des milieux terrestres, 40 % des écosystèmes marins sont fortement dégradés.

C'est la photographie, malheureusement, d'aujourd'hui. Un million d'espèces est menacé d'extinction dans le monde. Tous les scientifiques évoquent la possibilité d'aller, dans un temps plutôt court à l'échelle planétaire, vers la sixième extinction des espèces. Vous voyez bien que la question de la biodiversité est impactée, pas forcément depuis que François HOLLANDE a été président de la République et encore moins Martine AUBRY, mais depuis très longtemps, et que cela joue un rôle fondamental dans la régulation du climat.

Pour en revenir à notre délibération, on ne va pas régler, évidemment, les affaires du monde à l'échelle de Lomme, mais ce plan biodiversité comprend trois éléments. Je remercie d'ailleurs tous les services qui ont travaillé et notamment Soline CHAUDET qui nous a présenté à la fois le travail, mais aussi son action à travers la cartographie et des propositions sur l'état des lieux et les espèces protégées. On a évoqué tout à l'heure avec la presse, là encore, les hérissons qui deviennent presque un emblème de la Ville ; nous y sommes très attachés avec Lucas WACRENIER pour avoir défendu devant la presse leur protection au cœur de l'été. J'ai dans mon bureau d'ailleurs quelques hérissons pour ceux qui le souhaitent ; ce ne sont pas des vrais mais j'en ai quand même quelques-uns dans mon bureau. Les pipistrelles aussi. On pourrait évoquer d'autres sujets.

C'est la question, évidemment, de la faune et de la flore, des espaces à enjeux sur la cartographie de la Ville. Je pense notamment aux parcs, aux cimetières, aux friches, que l'on essaie de reconquérir avec de nouveaux parcs ; cela a été évoqué tout à l'heure.

Au-delà de la photographie, c'est aussi des actions. On va essayer, dans cette proposition, d'avoir des actions dynamiques. On reparlera de la voie verte, du corridor écologique que l'on souhaite construire, du renforcement de cette biodiversité à travers la future adoption du PLU 3, à travers des dispositions réglementaires pour sanctuariser des espaces liés à la biodiversité. Je pense au cœur d'îlot, pour éviter d'avoir des ventes quasi indues à la découpe, à l'organisation des OAP paysagères, puisqu'on sera leader dans le secteur à travers une OAP particulière, et à la création de nouveaux espaces verts.

Je ne veux pas être trop long et je passe la parole à Jean-Christophe LIPOVAC, qui va pouvoir nous présenter cela de manière synthétique et pédagogique, comme il sait le faire.

M. LIPOVAC.- Je vais essayer de manière synthétique.

C'est vrai que je remercie l'ensemble des services techniques et du coup, en particulier, Soline CHAUDET, mais aussi l'ensemble du service, Alain LEFEBVRE, Isabelle PENET, Anne VIOLET et, plus largement aussi, les agents des espaces verts qui sont les sentinelles de la biodiversité sur la Ville. Bien évidemment, je ne peux oublier nos mousquetaires de la transition, Noémie MARTIN, Guillaume DEMEYER et l'incontournable Jérôme COLLET.

Il est vrai que, là, on a un très beau plan biodiversité qui fait plus d'une soixantaine de pages. On a essayé de manière synthétique et, encore une fois, je remercie les services, en quelques *slides* de présenter l'essentiel de ce plan biodiversité.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, l'IPBES, qui est surnommé le Giec du vivant, l'ensemble de ces scientifiques sont unanimes : aujourd'hui, on vit un véritable effondrement du vivant. C'est sans précédent, c'est irréversible. On parle, en effet – vous l'avez dit –, de sixième extinction de masse. Finalement, aujourd'hui, il faut bien être conscient que notre modèle de développement, nos modes de production et de consommation sans limites conduisent à détruire le vivant à grande échelle. Il y a urgence à protéger le vivant et c'est aussi, à nos yeux, une priorité. Priorité que l'on avait déjà inscrite dans la feuille de route Lomme en Transitions 2030, qui a été votée en décembre 2021. On l'avait d'ailleurs inscrit dans la priorité n°1.

Ce plan biodiversité, comme vous le disiez, est une nouvelle étape. On souhaitait justement amplifier, avoir un plan ambition qui concerne la Ville très directement ; quand je dis la Ville, c'est l'administration, les espaces publics, mais

qui concerne bien évidemment également l'ensemble des Lommoises et des Lommois, l'ensemble des acteurs de notre Ville : les entreprises notamment, les associations ; que chacun soit acteur du vivant.

C'est vraiment l'ambition forte de ce plan. C'est l'objectif aussi et je vais essayer de le présenter, d'avoir une analyse beaucoup plus fine, scientifique, de l'état du vivant sur la Ville ; d'être dans une démarche collective pour protéger et préserver la biodiversité.

Voilà de manière synthétique les trois grands axes de ce plan biodiversité :

- une gestion des espaces verts, encore une fois, en adéquation avec les défis liés à la biodiversité, avec cette volonté d'avoir une analyse beaucoup plus fine et scientifique de l'état du vivant sur la Ville. C'est l'axe n° 1 ;
- l'axe n° 2, agir sur la biodiversité en Ville, en particulier sur les espaces publics, qui ne représentent que 30 % des espaces de notre territoire. En tout cas, avec une volonté affirmée d'avoir une gestion plus écologique sur l'ensemble de notre Ville, avec la mise en place de corridors écologiques et notamment d'une trame noire, mais je vais y revenir ;
- l'axe n° 3, la volonté d'agir avec les habitants, avec les partenaires, avec une volonté aussi d'aller plus loin dans la sensibilisation, dans l'implication aussi des habitants sur mieux connaître et mieux agir en faveur de la biodiversité. L'idée est d'avoir une charte d'engagement avec l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la fabrication et dans la gestion de la Ville.

Vous avez juste à côté une carte qui est notre ambition finalement de faire de cette Ville aussi une Ville verte. Tout à l'heure Alain GRILLET le disait, une Ville aussi qui soit un laboratoire du mieux vivre et de la transition. C'est cet objectif aussi que l'on se fixe dans le cadre de ce plan biodiversité.

On peut passer à la diapositive suivante. C'est un travail, j'allais dire d'analyse, de répertorier un ensemble de données et de les cartographier ; cela a été un énorme travail qui a été effectué avec la Ville de Lille. On peut, là aussi, les remercier, en particulier Charles FOULON, qui est cartographe à la Ville de Lille, mais aussi Yohan TISON, qui est l'écologue, le grand sachant de nos communes associées. Voilà, c'était tout un travail vraiment étroit aussi en transversalité – je l'ai dit – entre les services techniques, les services des Transitions, des espaces verts et cela a été aussi un travail avec l'ensemble des élus ; je n'oublie pas en particulier notre camarade Lucas WACRENIER, qui a été aussi très impliqué dans ce travail avec l'ensemble des élus du pôle et de la majorité, les agents et les services. Cela a été aussi l'occasion de travailler avec un certain nombre d'associations, je compte aussi les remercier ; je ne vais pas tous les citer, mais je pense en particulier à la LPO, au GON et aux Blongios. C'est un travail qui a été réellement co-construit.

Slide suivante, sur l'état des lieux, sans entrer dans le détail, la première partie de ce plan biodiversité est, encore une fois, améliorer l'état de la connaissance du vivant pour mieux le protéger. C'est un travail de cartographie très fin qui a été réalisé sur les espèces animales, mais aussi les espèces végétales. Je ne savais pas que notre maire était un fervent défenseur de la pipistrelle, que l'on peut voir ici...

M. LE MAIRE.- Pipistrelle commune.

M. LIPOVAC.- Commune, oui, vous allez très loin ! (*Sourires*)

C'est aussi identifier ce que l'on appelle des espèces exotiques envahissantes. On les voit souvent au-dessus de nos têtes, les perruches. On les voit aussi au fond de notre jardin ; notre collègue a pu parler de la renouée du Japon. La question est de savoir comment agir pour lutter contre ces espèces envahissantes qui finalement détruisent la biodiversité locale.

C'est un travail fin aussi sur les espaces à enjeux et une cartographie. Cela peut vous paraître un peu saugrenu, mais les cimetières en particulier sont des espaces de biodiversité. En tout cas, on les a identifiés comme tels, comme l'ensemble des parcs, ce qui paraît plus naturel – le mot n'est pas forcément heureux –, et il y a aussi les friches. C'est un travail de cartographie pour repérer ces espaces à enjeux sur la Ville, avec notamment – on le voit – le Parc Urbain, mais j'y reviendrai après.

Tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous l'évoquiez – et c'est vrai –, sous l'impulsion – il n'est pas là ce soir – de Vincent DHELIN, un premier travail a été engagé dès 2012 pour une gestion écologique des espaces verts, un code – sans rentrer dans le détail – qui permet de définir les pratiques de gestion de ces espaces, du très extensif au très intensif. Vous voyez que, dans l'état actuel de la gestion de notre Ville, nous avons des marges de progrès. On pourrait considérer que ces zones rouges sont en particulier des zones de progrès pour une gestion plus écologique de la Ville. En même temps, l'objectif est bien de prendre en compte cette gestion écologique et les usages de ces espaces.

Voilà, c'était l'occasion, justement avec ce travail, d'actualiser ce travail de gestion et de code de gestion d'entretien des espaces verts.

Sur la diapositive suivante, je voulais zoomer sur le Parc Urbain, vous le connaissez très certainement, moi qui l'arpente beaucoup, je le connais à peu près sous toutes les coutures mais, en tout cas, on a vraiment ici un cœur de nature assez remarquable. C'est quelque part un modèle ou, en tout cas, une exemplarité sur le mode de gestion que nous souhaiterions un peu généraliser sur la Ville, avec toutes les précautions d'usage. En tout cas, c'est un mode de gestion avec des chantiers participatifs notamment, l'installation par exemple de nichoirs, qui nous semblent être des exemples à essaimer sur le reste de la Ville.

J'en viens à la partie deux, sur les actions sur les espaces publics.

Un premier axe vise à affiner – c'est un travail qui a été également engagé précédemment sur les trames verte et bleue – ce travail de continuités écologiques. Vous savez, on a un grand dessein de rejoindre la Deûle au Parc Urbain par un corridor vert. Ce sont trois trames que, aujourd'hui, on souhaite développer : une bleue avec l'eau, une verte avec une coulée verte et une noire – sur laquelle je reviendrai de manière plus précise – pour prendre en compte la biodiversité nocturne dans cette cartographie de manière plus fine. On a pu identifier les zones clefs avec des zones arbustives, arborées et les cœurs d'îlots privés. Encore une fois, les espaces privés, et j'en appelle à l'ensemble de nos concitoyens, vous avez aussi une action importante à jouer dans la préservation du vivant avec nous.

Ici pour rappeler qu'il existe un autre axe important pour nous, qui est la restauration des habitats et la protection d'espèces dites remarquables avec, en particulier, la création d'espaces verts. L'enjeu, encore une fois, est de prendre en compte les usages et les habitants. Ce sont, par exemple, les projets de création sur le jardin Kuhlmann, le parc de Mont-à-Camp, l'éco-quartier dans le secteur du Marais ou encore – et c'est d'ailleurs une délibération que l'on passe souvent ici – la végétalisation des façades. Je regarde mon camarade Lucas WACRENIER, qui est également un fervent défenseur de ces végétalisations de façades avec Roger LAURENT.

La restauration des habitats passe aussi par celle des populations et la favorisation de la circulation de la faune. Il est vrai que l'on a souvent parlé du hérisson, mais l'écureuil roux aussi a son importance et l'objectif est de préparer des passages pour la faune terrestre et pour les amphibiens. Ces continuités écologiques passent aussi par cela.

Un zoom sur la trame noire et cette pipistrelle commune – vraiment, Monsieur le Maire, vous m'étonnez ce soir ! – qui rend service, puisqu'elle mange tous les moustiques et l'été on en a besoin. L'objectif, justement, est de mieux améliorer son cadre de vie, son habitat. L'idée est d'avoir un travail plus fin pour élaborer et construire aussi cette trame noire, c'est-à-dire, très concrètement, que l'on va éteindre les candélabres sur certains secteurs de la Ville. On ne va pas tout éteindre, mais il y aura des secteurs à enjeux où cette biodiversité nocturne est présente et que l'on protégera encore plus.

La restauration des habitats passe aussi par la restauration, en effet, des populations et des continuités.

Je reviens sur la question de l'aménagement en faveur de la biodiversité. Quand je vous parlais de l'exemple à suivre du Parc Urbain, les nichoirs, l'objectif est de pouvoir en démultiplier un peu partout en ville, d'avoir des gîtes aussi pour les hérissons et pour les abeilles. Notre collègue travaille là-dessus, en particulier sur les cimetières.

Vous dire aussi, et pour en finir sur l'action de la Ville, que c'est tout un travail que Soline CHAUDET, ingénieur, a fait de manière très détaillée. C'est tout un ensemble de fiches, qui sont annexées aux documents, qui seront vraiment les outils du quotidien de nos sentinelles de la biodiversité – comme je les appelle – des agents des espaces verts. Avec, de manière très précise, des modes de gestion des prairies, des modes de fauchage, des modes d'installation de couvert de sol ou encore la gestion des espèces exotiques envahissantes. C'est un outillage très complet.

Pour poursuivre et parfaire cet outillage, c'est ce travail de mise à jour – je l'évoquais tout à l'heure – des codes de gestion des espaces verts avec l'idée d'aller plus loin vers une gestion extensive, c'est-à-dire une gestion naturelle des espaces. Vous voyez l'ambition aussi, sur un plan cartographique, de là où on veut aller.

Actions sur le territoire avec les publics. Je le disais tout à l'heure, sur les questions de trames, il y a cet enjeu de mailler la Deûle au Parc Urbain. Là aussi, ce sera un travail de diagnostic, de cartographie qui sera réalisé de manière encore plus approfondie pour accélérer la plantation de ce corridor vert.

On en vient à l'axe sur les espaces privés et sur l'idée de faire que l'ensemble des habitants soient acteurs aussi de la protection du vivant, en passant en particulier par les écoles avec le plan nature et éducation au développement durable, le label E3D, ou encore les travaux de végétalisation. Vous avez l'ensemble des écoles qui sont identifiées avec le plan d'intervention jusqu'en 2025. Nos enfants sont aussi les premiers concernés et sont aussi les acteurs de la protection du vivant.

L'action envers les associations – j'en ai cité tout à l'heure et j'ai oublié Des jardins et des Hommes –, afin d'avoir une action conjointe, co-construite avec les acteurs associatifs de la Ville, de manière générale, et ceux qui interviennent sur la Métropole de manière plus large pour la protection du vivant. C'est un appel à projet que l'on compte lancer sur 2023-2025 pour les associations, pour les habitants. Il est vrai que lorsqu'on parlait du parc central tout à l'heure, on nous a souvent sollicités dans les réunions publiques pour avoir des chantiers participatifs. Il faut aussi que les habitants soient impliqués dans ces plantations, c'est vraiment cette vocation ou en tout cas cet objectif derrière l'appel à projet que l'on compte lancer dès cette année.

J'en finis bientôt, Monsieur le Maire, je vois votre impatience.

Sur le volet sensibilisation, on en a aussi beaucoup parlé en commission, c'est un élément très important. Il y aura d'ailleurs un plan de communication qui va bientôt partir. Déjà, sur le premier *Lomme+* de l'année on a pu mettre en avant cette question de la Ville verte et de la biodiversité. L'objectif est aussi de rendre les habitants acteurs du changement notamment et de la protection de la biodiversité en particulier par les sciences participatives.

Agir – qui est la dernière diapositive –, c'est aussi agir avec les partenaires. Tout à l'heure, je l'ai à peine évoqué, il est vrai qu'il y a aussi le plan bas carbone ; tous les acteurs de la fabrication et de la gestion de la Ville seront aussi des partenaires clefs pour nous. C'est une charte partenariale que l'on souhaite aussi mettre en œuvre sur la Ville. Il y a l'exemple de Strasbourg, il y a d'autres villes qui le font. Il nous semble justement important d'avoir des engagements réciproques entre la Ville et les aménageurs, les constructeurs, ceux qui sont dans la fabrique de la Ville : gestionnaires, concepteurs, propriétaires. C'est la rédaction d'une charte sur la biodiversité que l'on veut mettre en place, qui est également un outil clef de ce plan biodiversité.

On en a fini.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

Je passe tout de suite la parole à Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Belle délibération et, effectivement, que de chemin parcouru si je regarde la *Voix du Nord* 2019 où je voyais Monsieur DHELIN et Monsieur VICOT planter un arbre avec douze personnes ; deux pelles, un arbre, toute une symbolique !

Aujourd'hui, on est sur un plan qui se veut ambitieux mais tout au moins la démonstration que la nature passe, les hommes, les amitiés et les alliances trépassent parfois.

Plan ambitieux et plan que, bien évidemment, je voterai car l'écologie est à la fois la propriété de tous et la propriété de personne. Je ne peux que saluer cette ambition qui, déjà, était évoquée par Hervé JUVIN – nous n'avons pas les mêmes littératures, bien évidemment – et qui avait l'occasion dans l'un de ses livres de préciser que « *les écosystèmes ne vivent que s'ils sont séparés des autres écosystèmes et que le grand problème d'un écosystème sont les espèces invasives* ». En substance, voilà ce qu'écrivait Hervé JUVIN.

Je ne peux donc que saluer – pour reprendre les propos et je ne vais reprendre et ne citer que les propos de votre projet, ainsi je ne fâcherai personne – votre volonté de protéger les espèces du territoire contre les espèces exotiques envahissantes, définies par le ministère de la Transition Écologique comme des espèces introduites par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire, hors de son aire de répartition naturelle, et qui menacent les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales.

Bien évidemment, je n'ai rien contre la perruche à collier, je n'ai jamais été attaqué par une perruche à collier, mais effectivement cette perruche à collier, qui est d'origine afro-asiatique, je préfère qu'elle soit chez elle que chez nous, parce qu'elle occasionne manifestement énormément de problèmes. Et je ne parle même pas des attaques en bande de ces perruches à collier sur les pauvres écureuils roux qui sont dans l'incapacité de se défendre car il n'y a pas de police dans la nature, si ce n'est que la loi de la nature est la loi du plus fort.

Pareil pour la renouée du Japon, dont l'expansion, en l'absence de prédateur ou de compétiteur, aboutit à ce que des espèces indigènes quittent leur milieu naturel pour laisser des espaces changer de faune et de flore, sans compter les toxines qu'elle libère en provoquant le ralentissement de la croissance des autres végétaux. Effectivement, combattons cette plante. Je ne parle même pas du séneçon du Cap, qui est une plante qui vient d'Afrique du Sud – évoquée dans votre PowerPoint – dont les graines survivent plus de cinq ans et dont les fleurs empêchent la fauche et la pâture.

Effectivement, protégeons les espèces indigènes, protégeons-nous des espèces invasives et je reste persuadé que, d'ici quelques mois, nous aurons un magnifique PowerPoint où l'on nous expliquera de manière très docte et j'apprendrai énormément de choses, parce que je ne suis pas un grand spécialiste en matière de faune et de flore, même si cela m'intéresse.

Je n'ai qu'une crainte : je pense que tout le monde sera d'accord pour combattre les plantes par le phénomène de l'arrachage, mais je pense que nous aurons d'âpres débats concernant l'éradication de certains animaux. Faut-il les faire souffrir ? Comment va-t-on les faire souffrir ? Va-t-on les empoisonner ? Va-t-on envisager des problématiques pour essayer de faire en sorte qu'ils ne puissent pas procréer ? En tout cas, d'âpres débats sur ces points.

En tout état de cause, et je conclurai mon propos sur cette phrase qui est dans l'un de vos documents : « *en route pour la reconquête des espaces verts en milieu urbain par la biodiversité remarquable ou d'intérêt patrimonial indigène* ».

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

La parole est à Monsieur GROSSE.

M. GROSSE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Le groupe Faire Respirer Lomme souhaite tout d'abord remercier les services de la Ville pour la qualité du document qui a été présenté aujourd'hui. C'est un document qui est vraiment très complet et qui recense les espèces animales et végétales sur la Commune et c'est très intéressant pour nous tous. Il y a également les accès qui ne sont pas oubliés.

Un élément important, la biodiversité, en effet, on l'a rappelé par rapport à la sauvegarde de notre environnement et de notre planète, mais la biodiversité contribue également à notre cadre de vie, et les habitants y sont particulièrement attachés.

Pour toutes ces raisons, le groupe Faire Respirer Lomme soutiendra ce plan d'actions en faveur de la biodiversité.

Deux remarques :

- la première, nous souhaitons souligner l'importance du volet participatif de ce plan. Il est important que les propriétaires privés soient associés. On rappelle – et je crois que c'est présent dans le plan et dans le document qui nous ont été présentés – que les jardins privés représentent une proportion importante des espaces naturels à Lomme. La participation des propriétaires privés doit être encouragée et accompagnée ;
- la deuxième, je terminerai par évoquer la densification, qui s'est accélérée ces dernières années sur notre Commune et qui représente parfois un défi pour la sauvegarde de la biodiversité. Les constructions se faisant au détriment des espaces indispensables aux espèces animales et végétales. Nous appelons à une certaine vigilance pour que la densification ne se fasse pas au détriment de la biodiversité à Lomme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GROSSE.

La parole est à Joffrey LEROY.

M. Joffrey LEROY.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Monsieur LIPOVAC,

Nous souhaitons également commencer par remercier les services et les élus qui ont été impliqués dans ce travail très important, qui ouvre une nouvelle étape dans la préservation et – nous l'espérons – également dans le développement de la biodiversité dans la Ville.

Sur le diagnostic et le constat qui viennent de nous être présentés, nous les partageons complètement et je souhaitais reprendre d'ailleurs ces phrases de l'introduction de la délibération : « *les infrastructures vertes et la perméabilisation des sols permettent de répondre à des enjeux écologiques, économiques, mais aussi sociaux. La présence d'espaces verts publics dans le territoire est associée à une meilleure santé physique des habitants et notamment des jeunes (une prévention contre les problèmes de diabète, de surpoids et d'obésité). La présence de zones naturelles ou d'espaces verts en ville offre une meilleure santé mentale (diminution du stress; moins de fatigue mentale) et favorise la rencontre des habitants (amélioration des rapports sociaux et favorisation de la prévenance envers autrui)* ».

Tout cela est vrai et c'est pour cela que l'Organisation Mondiale de la Santé, d'ailleurs, recommande la présence d'une surface de 10m² par habitant à moins de 300 mètres du lieu d'habitation. À l'heure actuelle, nous n'y sommes pas encore à Lomme, mais j'y reviendrai plus tard.

Trois axes ont été développés dans ce plan.

Le premier concerne la gestion des surfaces d'espaces verts pour favoriser la biodiversité. Le plan de gestion élaboré il y a quelques années sera encore perfectionné avec des fiches techniques et de nouvelles pratiques. Nous nous en réjouissons. D'ailleurs, à ce sujet, nous saluons l'engagement de notre collègue Serge THERY qui a défendu et mis en œuvre, avec les agents, le verdissement des cimetières, en particulier celui de Mont-à-Camp qui n'était pas forcément le plus simple.

Le troisième point concerne le travail avec les habitants et les partenaires. Nous avons insisté en commission sur la nécessité d'une communication locale avec des panneaux d'explication pédagogiques. Projet souvent annoncé, mais pas encore réalisé, malgré des propositions concrètes récurrentes. Le travail avec les partenaires n'est pas simple non plus puisque, malgré une concertation préalable des habitants rue Thénard, le bailleur n'a tenu compte d'aucune proposition dans la réhabilitation de l'espace vert, ne favorisant ni les usages, ni la biodiversité. Nous comptons sur vous, Monsieur le Maire, pour que cet espace soit réaménagé selon les souhaits et besoins des habitants.

Nous avons gardé le deuxième axe pour la fin car c'est le plus problématique. La délibération cite la nécessité de création et d'agrandissement d'espaces de biodiversité. Il est dit que la Ville est artificialisée à 95 % et le projet voté par Lomme en Transitions insistait sur la nécessité de développer les espaces verts aux Marais et à Mont-à-Camp. À notre grand regret, nous ne voyons pas, dans cette délibération, de plan ou de perspective pour développer ces espaces de biodiversité.

Nous saluons évidemment la création du nouveau parc de Mont-à-Camp – on verra quel nom choisiront les habitants – et également le futur jardin des rives de la Haute Deûle, mais nous avons calculé que l'apport de nouveaux habitants, avec les bâtiments prévus, nécessiterait la création de 10 hectares d'espaces verts pour répondre aux préconisations de l'OMS, que je citais tout à l'heure – 10 m² par habitant. Aujourd'hui, trois seulement sont prévus : un sur le nouveau parc de Mont-à-Camp, deux sur les rives de la Haute Deûle. Il en manque sept actuellement. Nous sommes évidemment disponibles pour travailler avec vous sur ces sujets ou à voir si vous avez déjà des idées en tête pour ces espaces manquants.

De la même façon sur la carte, page 17, on retrouve le tracé des continuités écologiques, votées ici même sous l'appellation Trame Verte Lommoise il y a cinq ans, mais on ne trouve pas le plan de développement de cette continuité avec les aménagements prévus pour permettre ces continuités.

Enfin, sur les pages 49 et 50, il est intéressant de comparer les deux cartes et de voir que certains terrains participant à ces continuités écologiques et indiqués comme tels ne font pas partie de terrains sanctuarisés au PLU 3 pour la biodiversité. C'est vraiment dommage de ne pas sanctuariser tous les terrains nécessaires à la continuité de la biodiversité et nous pouvons citer, par exemple, les derniers terrains agricoles de la Mitterrie, rue Eugène Descamps, que nous craignons de voir urbanisés à brève échéance.

Alors, oui, Monsieur le Maire, nous allons voter cette délibération, qui est une étape importante dans la reconnaissance de la place de la biodiversité dans notre Ville et dans nos vies, mais nous attendons de vous une autre délibération qui dessine et prévoit, dans notre Ville, un développement des espaces de nature et de biodiversité nécessaires à notre Ville et nécessaires à nos vies.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEROY.

Monsieur WACRENIER.

M. WACRENIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chers Lommoises et chers Lommois,

Je souhaite aussi à mon tour remercier l'ensemble des agents et des élus qui ont travaillé sur ce magnifique plan biodiversité.

Je ne vais pas rappeler mes propos, que j'ai pu tenir lors de mes précédentes interventions, parce que, Monsieur le Maire, vous l'avez fait ce soir et Jean-Christophe aussi ; parce que notamment aussi l'inaction du gouvernement français, la situation climatique et l'état de la biodiversité n'ont pas changé depuis ou en tout cas pas positivement.

Ravi que ce plan biodiversité plaise au groupe Faire Respirer Lomme, en tout cas, n'hésitez pas à le diffuser au sein de vos rangs de la majorité et au président de la République, ce qui pourrait peut-être aider enfin à passer à l'action.

Un gouvernement, je le disais, qui aime les belles paroles, mais qui n'aime pas beaucoup agir concrètement. À Lomme, il y a aussi les paroles, certes, mais il y a avant tout les actes. Ce soir, cette délibération en est encore la preuve que les actes vont suivre après la validation de ce plan de biodiversité, qui va nous permettre d'agir concrètement pour l'avenir.

On a souvent tendance à oublier la notion de biodiversité. On ne la voit pas forcément, elle n'est pas forcément palpable, on ne connaît pas forcément sa définition. La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. C'est la diversité des milieux de vie à toutes les échelles. C'est, Monsieur MOULIN, la diversité des espèces, y compris l'espèce humaine. C'est aussi la diversité génétique des individus au sein de chaque espèce, autrement dit, nous sommes tous différents. La biodiversité, elle est cœur de nos vies. La biodiversité, ce sont les biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien. Bref, tout cela vient de la nature.

Ce plan d'actions biodiversité a trois axes, comme l'a dit Jean-Christophe.

L'axe de l'inventaire, parce que, comme certains pourraient le dire, notre Ville de Lomme a une richesse écologique importante et elle est amenée à être développée avec nos partenaires. Elle est riche de biodiversité en termes de faune et de flore, on a pu le voir à travers le PowerPoint.

Le deuxième axe est celui de l'action, le plus important, celui que – je le rappelle – le gouvernement français ne connaît pas encore, que ce soit avec nos partenaires, avec les associations, avec les bailleurs sociaux, avec les habitants notamment, et avec aussi les agents municipaux ; des agents municipaux pleinement investis dans ce plan de biodiversité et qui continueront à l'être.

Comme l'a dit Jean-Christophe, agir sur la biodiversité en Ville avec notamment la trame verte, avec la construction d'une trame noire, avec la restauration de populations, avec la création d'espaces verts. On manque cruellement d'espaces

publics pour créer ces espaces verts, j'en conviens Joffrey, mais nous travaillons avec les bailleurs sociaux pour, justement, faire en sorte que les espaces qui leur appartiennent soient pleinement valorisés et utilisés. Et aussi un plan de gestion écologique qui va encore être amené à évoluer.

Enfin, le troisième axe, le plus important, le pilier majeur de cette délibération aussi, c'est la sensibilisation, c'est la communication. Sans cela, le pilier action ne servirait pas à grand-chose. Si les changements amenés dans notre Ville, qu'ils soient importants et utiles, que ce soit pour nous, êtres humains, mais surtout pour la biodiversité, s'ils ne sont pas compris par les habitants, cela serait compliqué. Nous pouvons en faire les frais en ce moment avec notamment la gestion différenciée qui n'est pas encore totalement comprise ; là-dessus, j'en conviens, la communication est encore amenée à évoluer et à être encore plus apparente dans l'espace public.

Une sensibilisation au niveau des jeunes publics avec notamment le travail de Romain FYVEY qui, là-dessus avec les écoles en transition, travaille énormément pour inculquer ces valeurs écologiques et pourquoi pas les éduquer dans nos magnifiques cours d'école végétalisées que nous déployons chaque année ?

Enfin, les ateliers participatifs ou les budgets participatifs qui sont menés par Alain GRILLET et qui amènent aussi les habitants à prendre à bras-le-corps tous ces sujets sur la biodiversité.

Bref, la Ville de Lomme est au rendez-vous, le gouvernement n'y est clairement pas. Il n'est jamais trop tard ; à bon entendeur !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur WACRENIER.

Je devine un quasi consensus sur cette délibération, même si les propos n'ont pas été...

Pardon ? Vous souhaitiez intervenir, Madame GODEFROOD-BERRA ?

Mme GODEFROOD-BERRA.- Oui, Monsieur le Maire, pour répondre très simplement à Monsieur WACRENIER.

Je vous remercie du conseil, que nous appliquerons, mais je vous en donnerai un autre, peut-être davantage un rafraîchissement de votre mémoire : si vous relisez notre programme municipal 2020, vous pourrez voir que, entre le plan proposé par la majorité et ce que nous proposons, beaucoup de choses se recourent ; mais vous ferez l'effort.

Merci.

M. LE MAIRE.- Bien, merci, Madame GODEFROOD-BERRA.

Vous m'avez coupé dans mon élan.

J'étais en train de foncer tête baissée vers Monsieur MOULIN : votre déclaration, c'est la quatrième dimension ! Chassez le naturel, il revient au galop ! Ayez confiance, ayez confiance en la nature avec ses difficultés et ses acceptations. Ayez confiance en Lomme ; en l'homme et à la femme ! Tout le monde peut changer, même à votre âge. Quatrième dimension votre déclaration, mais je note que vous allez peut-être voter quand même, sur des arguments dissonants, cette délibération, en tout cas je l'espère.

Pour les autres interventions, je prends note des préconisations sur la densité, Monsieur GROSSE. Nous y sommes attachés, c'est un équilibre parfois un peu subtil, plus ou moins bien vécu soit par les habitants, soit par les groupes politiques, mais nous y sommes attachés. Tout prouve que l'on est plutôt dans cet équilibre aujourd'hui, en faveur de la nature – Lucas WACRENIER vient de le dire brillamment. Si on regarde l'histoire de la Ville, c'est une histoire vivante : les blanchisseries, les usines d'hier. Serge le disait dans ses poésies diverses et variées, mais aussi dans ses cheminements pédestres pour nous conter l'histoire d'hier. C'est l'histoire d'une Ville qui s'est construite. À un moment donné, il est vrai que ce déficit en nature, c'est un constat. Nous souhaitons collectivement y remédier.

Peut-être le faisons-nous trop lentement, j'ai bien compris Monsieur LEROY. On le fait avec les outils qui sont les nôtres, parfois juridiques, parfois réglementaires, et sur les espaces publics qui nous appartiennent. Là, on devrait être au rendez-vous, je ne pense pas que l'on soit absent.

Sur les préconisations par rapport au privé, j'adhère complètement au fait de pouvoir mobiliser les uns et les autres, mais on ne peut pas non plus strictement obliger, même si – cela a été évoqué tout à l'heure – le PLU permettra d'organiser des cœurs d'îlots, notamment à Délivrance et ailleurs, pour prévenir des ventes un peu sauvages pour construire des habitations là où il y a des terrains ; comme la pression immobilière le fait et l'organise aujourd'hui. On s'est battu avec Roger VICOT sur un certain nombre de dossiers pied à pied pour refuser des fois des permis de construire avec beaucoup d'arguments, soit de bon sens, soit juridiques, soit de manière très véhémement pour que les projets ne se fassent pas. On a pu obtenir un certain nombre de maisons et de bâtiments qui ne se sont pas construits. Tout cela n'est quand même pas si facile que cela.

Pour le projet RHD2, je le dis encore une fois, j'ai vu le premier projet et il a été mis à la poubelle, il a été déclassé. Le premier projet, c'était 7 000 m². Là, on est sur plus de 2 hectares – 2,1 ha – avec la biodiversité sanctuarisée. Tous ceux qui sont venus aux balades urbaines du projet et à la concertation sur le plan et sur le parc ont bien vu de quoi il s'agissait. Cela n'a jamais été fait et c'est un dossier qui a été pris à l'endroit, pour le moins, qui va être exemplaire au niveau national, mais, évidemment, il sera bordé d'immeubles, puisqu'on a besoin de logements. Tous les jours, les élus savent que nous sommes questionnés sur la question du logement et parfois du mal logement, de l'insalubrité. J'ai passé mes visites du maire – comme je l'ai dit hier – auprès des Lommois sur ces questions.

Oui, il faut répondre aux questions du mal logement, mais je vous invite à aller voir ce qui se passe dans les logements indignes et insalubres à Lomme et ailleurs. On aura cette prise de contact viril – je ne le dis pas autrement – avec les bailleurs et parfois les propriétaires privés. C'est la part de l'équilibre qu'il faut trouver entre la nécessité de loger dans une Métropole qui est plutôt dense, historiquement dense, et qui se construit. Regardez les cartes, pour ceux qui font un peu d'histoire, entre les cartes urbaines, toiles géographes de 1900 à aujourd'hui, évidemment, la tache urbaine s'est étendue et la raréfaction d'espaces verts s'est amplifiée. On prend à Lille, à Lomme et à Hellemmes une part différente, mais qui va demander évidemment du temps, de l'énergie et la mobilisation des citoyens.

Ce plan biodiversité est très important, vraiment très important. Ce n'est pas du temps perdu de discuter ce soir, même 1 heure ou 1 heure 30 sur ce point. Il sera encore plus important demain pour les générations d'élus et habitants qui vont nous succéder. Dans 5 ans, dans 10 ans, dans 20 ans, on aura rendez-vous avec l'histoire et je pense que la Ville a commencé à changer.

On ne le fait pas seul, on le fait ensemble dans ce Conseil municipal, on le fait avec les habitants sous des formes diverses et variées. J'ai confiance en la nature humaine ; il n'y a pas d'oxymore dans ma bouche, je n'oppose pas la nature et l'humain et je crois que c'est un peu décevant de le faire comme cela. C'est tout. C'est ainsi.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2023/06 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

Jean-Christophe, nous parleras-tu d'opérations de rénovation des luminaires d'éclairage public ?

2023/07 OPÉRATION DE RÉNOVATION DES LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAIN DÉDIÉ À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL – CONVENTION D'ATTRIBUTION ENTRE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ET LA VILLE

M. LIPOVAC.- Je vais faire très vite.

Cette délibération concerne un fonds de concours de la MEL sur la transition énergétique et bas carbone des patrimoines communaux.

En l'occurrence, la Ville de Lomme a sollicité ce fonds de concours de la MEL en présentant un dossier de rénovation bas carbone de l'éclairage public. Cette opération vise à réduire de 12 % la consommation d'éclairage public annuelle du territoire de la Ville de Lomme.

Ce fonds de concours est d'un montant maximal de 98 000 € – je passe les centimes –, soit 40 % du montant de l'assiette éligible.

Cette délibération vise à vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer cette convention d'attribution entre la MEL et la Ville et d'admettre les recettes au chapitre 13, fonction 518, article ; je passe.

M. LE MAIRE.- Merci de ces précisions, Monsieur LIPOVAC.

Je n'ai pas de demande intervention, je passe au vote.

Qui vote pour ?

(La délibération 2023/07 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Madame MORELLI, nous présentez-vous cette délibération sur la prime à l'achat de vélo et accessoires 2023 ?

2023/8 PRIME À L'ACHAT DE VÉLO ET ACCESSOIRES 2023

Mme MORELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour commencer, un petit résumé des épisodes précédents.

La prime en 2020, c'est 185 primes vélo distribuées, en 2021, 274 primes distribuées, dont 164 primes vélo et 110 primes accessoires, en 2022, 245 primes distribuées, dont 170 primes vélo et 75 primes accessoires. Au total, en trois ans, 704 primes vélo et accessoires.

Pour suivre le mouvement, je vous rappelle les conditions :

- pour l'aide à l'achat de vélo, pour tous, c'est 50 % du prix d'achat avec un plafond de 150 € pour un vélo neuf ou d'occasion certifié ou 20 % du prix d'achat avec un plafond de 100 % pour un vélo neuf ou d'occasion certifié à assistance électrique ;
- pour les foyers bénéficiant du RSA ou pour les personnes titulaires d'une carte à mobilité inclusion ou toute autre personne en situation de handicap sur justificatif officiel, c'est 100 % du prix d'achat avec un plafond de 200 € pour un vélo classique ou électrique neuf ou d'occasion certifié ;
- pour les équipements, le montant de la prime à l'achat d'accessoires de sécurité et d'équipements vélo est fixé à 20 € maximum dans la limite de 50 % des dépenses engagées pour l'acquisition d'un ou plusieurs accessoires. On peut citer dans la catégorie sécurité, par exemple, des kits d'éclairage, des lumières, des casques, des antivols en U ; dans la catégorie équipements, des paniers, des sacoches, des garde-boues, des porte-bagages ou des sièges enfant.

Il est possible de cumuler cette prime à l'achat de vélo et la prime à l'achat d'accessoires de sécurité et d'équipements. Cette prime peut également être cumulée avec les aides de l'État et d'autres collectivités. Par exemple, pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, l'aide de l'État peut aller jusqu'à 400 €, sous conditions de revenus.

Quelques éléments de calendrier maintenant.

Le démarrage de l'opération sera le 1er avril 2023, ce n'est pas une blague, mais cela vous laissera le temps de bien choisir votre matériel. Cette opération prendra fin à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire et, au plus tard, le 31 décembre 2023. N'hésitez pas à vérifier avant votre achat que des fonds sont toujours disponibles pour l'année en cours.

J'en profite d'ailleurs pour faire un petit clin d'œil à Maud DE REKENEIRE pour le suivi attentif de tous ces dossiers.

Pour terminer, un petit focus sur l'aide à l'équipement. Même si vous avez déjà un vélo, n'hésitez pas à solliciter ce coup de pouce, notamment pour un casque ou des équipements lumineux. On voit encore trop de cyclistes qui ne circulent pas avec ces éléments de sécurité qui sont pourtant indispensables.

Je vous invite à prendre exemple sur Monsieur le Maire qui a eu un très joli casque comme cadeau de Noël.

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas bien de balancer les petits camarades ! (*Sourires*)

Merci de cette présentation, chère Stéphanie.

J'ai trois demandes d'intervention.

Monsieur GROSSE pour commencer.

M. GROSSE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Le groupe Faire Respirer Lomme soutiendra cette délibération qui reconduit un dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo et des équipements, parce que nous considérons que développer les mobilités douces constitue une priorité pour lutter contre les nuisances engendrées par la circulation automobile, notamment la pollution et le réchauffement climatique.

Cependant, nous souhaitons, là encore, rappeler l'importance du bon état des infrastructures dans le développement du vélo, notamment les pistes et les bandes cyclables qui nécessitent un bon entretien. Les cyclistes Lommois expérimentent chaque jour des difficultés liées à l'entretien des pistes cyclables. Il y a des bris de verre, de la terre de chantier et autres débris qui rendent la pratique du vélo peu agréable sur certaines zones.

L'achat d'un vélo, c'est bien pour se remettre en selle, mais pour transformer l'essai, une pratique quotidienne et des pistes cyclables entretenues sont indispensables.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GROSSE.

Monsieur Joffrey LEROY.

M. Joffrey LEROY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous, élus écologistes, évidemment, nous voterons pour cette délibération puisque – vous le savez – nous sommes pour le développement des mobilités douces. Il nous paraît donc indispensable de rendre le vélo accessible à toutes et tous.

Cependant, nous avons relevé en commission que, dans cette délibération, la prime concernant les vélos à assistance électrique est inférieure à la prime pour les vélos sans assistance, en tout cas si on les rapporte au prix d'achat du vélo. Or, vous le savez, les vélos à assistance électrique coûtent bien plus cher qu'un vélo classique.

Lors de la commission, vous nous aviez parlé du fait que l'on pouvait additionner les primes de la Ville avec la prime, par exemple, de la MEL, que vous aviez citée lors de la commission. La prime de la Métropole Européenne de Lille n'est plus d'actualité aujourd'hui. J'entends que l'on pourrait donc la cumuler avec la prime de l'État, mais désormais la prime de l'État est – comme vous nous l'avez dit – sous conditions de revenus.

Aujourd'hui, nous souhaitons vraiment insister sur le fait que l'acquisition d'un vélo à assistance électrique est souvent synonyme d'un véritable effort pour sortir de la dépendance à la voiture, notamment pour les trajets domicile-travail. Avec une assistance électrique, en effet, une personne d'âge moyen, de condition physique moyenne, peut avec un effort assez minime parcourir des distances assez longues d'une quinzaine de kilomètres quotidiennement. Or, l'achat d'un vélo à assistance électrique n'a pas la même portée que l'achat d'un vélo classique et ne permet pas de couvrir les mêmes distances pour tout le monde.

Nous voterons évidemment cette délibération qui va dans le bon sens, mais nous aurions aimé éventuellement une réévaluation de la prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, puisque la prime de la MEL, que vous aviez citée en commission, n'est plus d'actualité et que la prime de l'État est conditionnée aux revenus et, donc, pas forcément accessible à toutes et tous.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEROY.

La parole à Lucas LEROY.

M. Lucas LEROY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vais vous communiquer un chiffre : 5 ; 5 sur 95, c'est le nombre de communes de la MEL ayant mis en place des dispositifs équivalents de prime à l'achat. Pourquoi seulement 5 ? Est-ce parce que c'est cher ? C'est compliqué ? Ce n'est pas une priorité ? Ce n'est pas à la Ville de le faire ?

En tout cas, à Lomme, c'est fait depuis trois ans et c'est déjà un succès avec plus de 700 primes attribuées sur les trois dernières éditions, comme l'a dit Stéphanie.

Comment inciter les Lommoises et les Lommois aux modes de transports doux comme le vélo ? Par la prime à l'achat, bien sûr, mais aussi par la création de places de stationnement dédiées et de box à vélo, par la mise en place d'actions dans les écoles via des parcours éducatifs ou les ALSH, par la mise à disposition de vélos pour nos agents municipaux, par un dialogue constant avec la MEL sur les aménagements de circulation ou encore les implantations de stations VLille, etc.

La Ville fait son possible pour accompagner et accélérer cette révolution qui s'inscrit dans le programme de Lomme en Transitions.

J'en profite pour saluer le travail de ma collègue Stéphanie MORELLI et des services de la Ville, notamment de Maud DE REKENEIRE.

Vous l'aurez compris, la majorité votera pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup de ces précisions, cher Lucas.

Monsieur GROSSE, oui, la question de l'entretien des pistes cyclables, etc. Je ne vais pas dire le contraire parce que nous sommes quelques-uns à circuler à vélo sur la Ville et on voit bien que ce n'est pas toujours si simple que cela. Il y a parfois des épisodes de verre ; je pense au pont Jules Guesde où on crève les roues malheureusement. C'était encore vrai la semaine dernière où des indéclicats ont brisé du verre et on ne voit pas celui-ci sous les roues.

C'est la question des incivilités qui peut nous concerner, mais la question de l'entretien n'est pas bête. C'est aussi la question des poubelles ou des gens qui se garent sur les pistes cyclables ; d'autres incivilités que l'on connaît bien et que l'on demande à notre police municipale de verbaliser sans commune mesure car c'est vraiment important.

Je retiens du propos de Lucas une phrase qui est passée de manière anodine, mais elle n'est pas si anodine que cela : « *le dialogue constructif avec la MEL* » ; j'ai presque envie de dire parfois « plus que constructif », parce qu'il faut qu'il soit un peu virulent. Je suis de ceux qui disent qu'on est en souffrance sur les mobilités douces sur la Ville. Stéphanie MORELLI et Jean-Christophe et Maud, pour les services, suivent cette question-là de très près.

On a quelques stations VLille, heureusement qui sont arrivées, mais ce n'est pas suffisant. Elles fonctionnent bien, le maillage n'est pas si important que cela, mais on souhaite qu'il se développe. On souhaite des réseaux structurants parce que, aujourd'hui, la pratique du vélo a déjà sérieusement évolué en fait et qu'il y a un décalage entre la pratique du vélo qui se passe aujourd'hui et la question du support d'infrastructure qui est le nôtre au réel. Cela, il faut l'entendre à l'échelle de la Métropole et de ce que les autres villes ont parfois pu obtenir.

Ce sera un cheval de bataille très important dans les mois et années à venir pour que l'on ait gain de cause sur ces mobilités avec la géographie urbaine qui est la nôtre, notamment le poids de la raquette SNCF, l'avenue de Dunkerque et le réseau secondaire, qui n'est pas si neutre que cela.

Tout à l'heure, vous avez évoqué, par exemple, la rue Eugène Descamps, vous auriez pu évoquer la rue Mitterie et d'autres rues qui sont aussi très passantes. Je ne parle même pas de la rue Kuhlmann ou de la rue de l'Égalité, etc. où on a besoin soit d'équipement, là où on pourra mettre des équipements mobilité douce, de bandes-cyclables ou de peintures pour repérer à la fois des pistes et des usages intensifs de la bicyclette, notamment.

Voilà. Merci beaucoup pour vos questions.

Je passe à la délibération et au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2023/08 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous en remercie.

Muriel, commission extra-municipale « Vivre la Ville », s'il te plaît.

2023/ 9 COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « VIVRE LA VILLE » 2020- 2026 – MODIFICATION DE SA COMPOSITION

Mme SERGHERAERT.- Monsieur le Maire,

Nous avons validé le 9 décembre 2020 le renouvellement de la commission « Vivre la Ville ». Cette commission avait pris naissance lors du mandat précédent. Là, c'est l'occasion d'en parler un petit peu.

La commission « Vivre la Ville » a pour objectifs de placer la sensibilisation des personnels et des Lommois sur le handicap, notamment au cœur des missions des services publics. À ce sujet, nous avons déjà bien avancé depuis le début de ce mandat, puisque nous avons eu le label ACO, nous avons aussi signé une convention avec les Papillons Blancs, il y a eu le DuoDay dont nous avons parlé aussi, également avec les Paralysés de France. Cela avance tout doucement, mais cela avance. Il y a un projet à moyen terme de travail avec l'Éducation nationale ; une réunion a eu lieu ce matin avec le service Éducation à ce sujet.

C'est une commission qui vit bien, qui est menée de main de maître aujourd'hui avec Philippe LEMIERE, les services, moi-même et les élus ; je pense à Véronique qui est régulièrement présente à nos côtés. Par contre, Madame GODEFROOD-BERRA, on ne vous voit pas beaucoup et, Monsieur MOULIN, j'aimerais bien que vous participiez aussi, cela nous intéresserait d'avoir votre avis à ce sujet également.

Ce n'est pas toujours simple, je comprends bien, avec les emplois du temps, mais c'est intéressant de participer à ces réunions, puisque nous y accueillons également des personnes ressources extérieures qui nous permettent de réfléchir de façon plus collective à la place du handicap. Une dame me disait il n'y a pas très longtemps : « *je ne suis pas handicapée, ce sont les bâtons dans les roues que l'on me met qui me handicapent* ». C'est intéressant de pouvoir travailler sur cette réflexion et d'agir ensemble.

Il s'agit, par rapport à cette commission, de nommer un nouveau président puisque, auparavant, c'était Monsieur Roger VICOT qui était le président de cette commission. Depuis, comme vous le savez, Monsieur Roger VICOT ayant démissionné de son mandat de maire, c'est donc Olivier CAREMELLE qui a repris la présidence et

on propose que Monsieur Philippe LEMIERE en soit le président en cas d'empêchement de Monsieur Olivier CAREMELLE.

M. LE MAIRE.- Je trouve que c'est une très bonne idée, cher Philippe, tu présidera comme d'habitude cette commission.

Je passe au vote, je n'ai pas de demande d'intervention, je le dis tout de suite.

Qui est pour ?

(La délibération 2023/09 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Cher André BUTSTRAEN.

2023/10 RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF RELATIVES AUX ALSH, A L'AIDE LOISIRS ÉQUITABLES ACCESSIBLES POUR LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIÉES DE LOMME ET HELLEMES

M. BUTSTRAEN.- Ce projet de délibération de renouvellement des conventions d'objectifs, c'est plutôt un prolongement de deux ans des conventions d'objectifs et de financement relatives aux équipements des ALSH de Lomme.

C'est pour s'aligner sur la Convention Territoriale Globale qui se terminera en décembre 2024.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Très bien, exhaustif comme d'habitude.

J'ai une demande d'intervention de Madame BLAS.

Mme BLAS.- Cette délibération sur le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement CAF relatives aux ALSH permet de rappeler la place et l'importance des accueils de loisirs sans hébergement lommois.

Ces temps dits de loisirs dont profitent depuis des générations les jeunes Lommoises et Lommois sont aussi des temps d'éducation et de découverte qui s'inscrivent dans une logique de parcours. En effet, lors du Conseil communal de septembre, nous avons eu à débattre, puis à voter le quatrième PEG, Projet Éducatif Global. Les nombreuses actions, qui visent la réussite des enfants y sont listées, comme les parcours éducatifs inscrits en temps périscolaire. Les parcours maternelles accueillent 460 enfants, les parcours élémentaires accueillent 870 enfants ; donc beaucoup d'enfants concernés.

Les ALSH proposés, eux en temps extra-scolaire, viennent donc compléter ce chemin vers la réussite et l'épanouissement des enfants. Lors des derniers ALSH d'automne, ce sont près de 400 enfants qui ont été accueillis. Chacune des activités proposées mêle apprentissage et découverte et est adaptée à chaque âge, tout en proposant une approche ludique.

Temps d'apprentissage du vivre ensemble, les ALSH permettent également de gommer certaines disparités en assurant à tous les enfants la possibilité de découvrir des lieux, à Lomme ou à l'extérieur de Lomme, des activités dont ils pourraient rester éloignés du fait d'une méconnaissance ou de raison sociale. Ces activités se doivent d'être inclusives et le sont, afin de ne laisser aucun enfant à l'écart. Ainsi, 15 enfants en situation de handicap participent aux activités en groupes allégés ou avec un animateur individuel. Ce sont aussi 80 enfants demandant une prise en charge particulière,

car ayant un projet d'accueil individualisé, un PAI, pour des raisons d'allergie ou d'intolérance alimentaire, qui y sont également accueillis.

Il me semblait important de préciser cette dimension inclusive, deux jours après que vous ayez signé, Monsieur le Maire, une convention de partenariat avec l'association Les Papillons Blancs, afin de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap au sein des structures municipales.

Cela représente pour aujourd'hui un investissement financier, bien sûr, un investissement humain, bien entendu. Mais cela représente surtout un investissement pour demain, pour l'avenir des enfants, de tous les enfants.

Je salue l'action des élus, André BUTSTRAEN et Anne LEDUC, et des services autour d'Olivier SELOSSE, qui portent ensemble ces ambitions.

Le groupe socialistes, écologistes et citoyens, soutenant la priorité que la Ville de Lomme a fait de la réussite, du bien-être et de l'épanouissement des jeunes Lommoises et Lommois, votera favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS, de vos propos.

Je n'ai pas de demande d'intervention complémentaire.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2023/10 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Monsieur BUTSTRAEN, subventions exceptionnelles sur les projets ou actions.

2023/11 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS.

M. BUTSTRAEN.- Monsieur le Maire, comme vous le savez, il y a trois sortes de subventions : les subventions de fonctionnement, qui seront présentées dans la délibération suivante, les subventions exceptionnelles sportives sur les déplacements nationaux et les événements sur Lomme, les subventions exceptionnelles sur les projets ou actions. C'est cette catégorie que je vous présente dans cette délibération.

La première, c'est l'association « Et vous trouvez ça drôle »/Centre régional des Arts du cirque qui propose chaque saison une programmation hors les murs, dans les parcs de la Ville ou dans l'espace public. Le budget total de l'opération est de 45 369 €. Il est proposé au Conseil une subvention de 5 000 €.

Deuxième projet, c'est association « La Fabrik du Bizarre » qui a proposé, en 2022, un festival de musiques actuelles à la Maison Folie Beaulieu. La deuxième édition, prévue en avril 2023, associera les associations locales pour faire découvrir les talents lommois. Le budget total de cet événement est de 28 200 €. Il est proposé au Conseil de participer à hauteur de 1 500 €.

Le troisième projet, l'association « Les accordéonistes Lommois » vont participer à un festival d'accordéon en Dordogne au printemps 2023. Les frais de transport des membres de l'association et du matériel représentent un coût important. Le budget de cet événement est de 6 000 €. Il est proposé une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

J'ai deux demandes d'intervention, Monsieur MOULIN et Madame BLAS.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, une intervention très courte.

On s'approche presque de la perfection, à tout le moins pour cette délibération ; n'allons pas trop vite, parce que la prochaine va arriver.

Quand je dis que l'on approche presque de la perfection, je pense qu'il pourrait être intéressant de mettre en place, éventuellement, les moyens d'avoir, par exemple, accès aux statuts des associations ; des choses dans ce genre-là. On a un magnifique NAS a priori qui fonctionne très bien, on pourrait avoir les statuts. Cela éviterait éventuellement diverses questions dans le cadre des commissions.

Quand je dis que l'on est presque au niveau de la perfection, mais il n'y a que trois demandes, ce n'est pas trop compliqué, on a quand même une difficulté – ce qui ne m'empêchera pas de voter ces subventions – concernant « La Fabrik du Bizarre », par exemple. Quand vous regardez le budget prévisionnel, Monsieur BIERNACKI est indiqué comme vice-président de l'association alors que, lorsque vous regardez l'avenant, il est indiqué comme président de l'association. Je pense que vos services ont fait la vérification, mais cela fait partie de ces petites coquilles, mais il y en a des plus grosses dans la prochaine. Cela permettrait d'avoir ces informations et au moins de s'assurer que la personne qui va engager l'association, et donc la Ville qui signe avec cette personne, a les compétences et les qualités pour.

Au-delà de cela, sur le contenu de ces projets, je n'ai rien de spécifique, de qualitatif ou de déceptif à avoir. Ce sont des associations qui vivent, il n'y a pas de difficulté à leur voter cette subvention.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci.

Madame BLAS.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Par cette délibération, le Conseil communal de Lomme poursuit sa politique de subventions accordées à des projets culturels. Trois projets très différents sont ici proposés par trois associations très différentes, mais complémentaires.

Je souhaite rappeler que la Ville accueille 38 associations touchant aux faits culturels et qui interviennent tout au long de la semaine au sein des différents équipements de la Ville, comme la Maison des Enfants, l'espace Tisserands, la salle de l'Olympia et bien d'autres encore ; que, grâce aux conventions d'objectifs, ces associations proposent également des interventions en temps scolaire et périscolaire.

La diversité de leurs projets rappelle bien sûr la richesse et la variété du tissu associatif lommois. Ils rejoignent l'ambition culturelle portée par la majorité municipale, celle notamment de toucher tous les publics et de conquérir de nouveaux publics.

Ce n'est cependant pas sur la politique culturelle de la Ville que je souhaite m'exprimer, mais bien sur ces subventions qui nous sont proposées au vote et faire un rappel, une alerte de la situation que vit actuellement le monde culturel.

Les différents confinements ont durement touché le secteur de la culture, jugé non essentiel : fermetures, pertes de public en ont été quelques-unes des conséquences. Alors que l'année 2023 débute, la situation de nombreux établissements et d'associations culturelles restent particulièrement fragile dans notre pays, touché maintenant par la crise économique à laquelle le milieu culturel n'échappe pas.

Si un cinéma bien connu à Lomme semble avoir retrouvé son public, tout comme de grandes salles de spectacle sur la Métropole, si on peut se rassurer de savoir que la Maison Folie Beaulieu a un taux de remplissage supérieur à la moyenne nationale, il n'est pas venu encore le temps de respirer pour les acteurs culturels.

En cette période d'inflation, comment reprocher au public, qui peine à payer ses factures et voit son chariot de courses se réduire comme peau de chagrin, de ne pas faire d'un concert ou d'une pièce de théâtre une priorité ? Comment ne pas s'inquiéter des répercussions de cette crise, de la hausse des tarifs d'électricité notamment, des carburants, de l'alimentaire sur les artistes et leur production ? Les annulations de tournées de festivals se multiplient. Comment ne pas s'alarmer des conséquences budgétaires pour les établissements susceptibles d'accueillir les spectacles ou les associations ? Ils seront contraints de s'adapter, s'ils le peuvent, à ce nouveau contexte.

Après avoir subi les contrecoups de la situation sanitaire, les associations, parmi elles les associations culturelles, se trouvent également impactées par ce contexte économique.

La situation est particulièrement fragile, donc, et les établissements et associations ont besoin de soutien, si l'on ne souhaite pas voir disparaître les plus modestes d'entre eux et d'entre elles, au risque également de voir se creuser un fossé entre un public en mesure de conserver ses pratiques culturelles et celui qui y renoncera. La vigilance est donc de mise afin que le secteur culturel, des professionnels comme des amateurs, reste vivant.

Ici à l'homme, c'est bien une politique de soutien qui perdure à travers des tarifs particulièrement bas proposés depuis de nombreuses années, par exemple à la Maison Folie, et du choix de ne pas les augmenter. Ici à Lomme, nous le voyons ce soir, les subventions, d'un total 154 451 € pour les associations culturelles sont maintenues et choix a été fait d'accompagner, plus que jamais aussi, humainement grâce aux services Animation, Vie associative les associations dans leur globalité.

La culture élève les consciences, elle émancipe. Les associations créent le lien social dans une société de plus en plus individualiste.

Le groupe socialiste, écologiste et citoyen salue, via ces subventions, le soutien aux associations culturelles, à la culture en général, et votera favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Très bien, parfait.

Merci beaucoup de ces propos très intéressants et très laudatifs pour ce que nous faisons et surtout pour la culture.

Je passe au vote.

Qui soutient cette délibération ?

(La délibération 2023/11 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Monsieur BUTSTRAEN, votre dernière délibération, subventions au titre de l'année 2023 ; le paquet, comme on dit.

2023/12 SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

(projection de diapositives)

M. BUTSTRAEN.- Après deux années difficiles, nos associations ont repris leurs activités presque normalement. Nous notons malheureusement deux dissolutions (le Moto Club Zone Rouge et Lami Lomme), mais cinq créations.

Avec le collectif associatif, animé par notre collègue Anne LEDUC, nous avons créé un groupe de travail, qui s'est réuni le samedi 21 janvier pour re-dynamiser le bénévolat. En effet, au-delà de la question financière et de celle des locaux, il manque parfois de bras, même si nous en avons beaucoup à Lomme ; quelques associations en ont besoin. Nous y sommes attachés et nous y travaillons.

Vous avez le tableau des subventions 2023 sous les yeux. Je vous propose de ne pas entrer dans le détail, cela a été présenté en commission, mais de souligner l'importance de quelques subventions pour des associations sportives, mais aussi pour des associations culturelles ou de loisirs que suivent Madame Delphine BLAS et Madame Monique LEROY.

Nous avons préparé un petit diaporama pour illustrer ces subventions, qui sont importantes ; à la fois des subventions de fonctionnement et des subventions d'appel à projet que nous allons voter.

Qu'elles soient solidaires, éducatives, sportives ou culturelles, une aide très importante de 485 000 € est prévue au budget. Pour rappel, en 2022, 100 associations ont bénéficié d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 420 233 € et 22 appels à projet ont été soutenus pour un montant de 60 630 €.

Pour mettre en évidence le rôle important des bénévoles dans le fonctionnement de nos associations, je vous présente quatre associations qui ont un rôle important dans notre Commune, dans leur domaine, et qui sont soutenues à travers la mise à disposition d'installations, de locaux, de matériels ou de dotations.

La première association que je vous propose de mettre en l'honneur : Handilom. Cette association de loisirs, créée le 31 mars 2004, permet de sortir de l'isolement des personnes en situation de handicap. Nous avons eu la chance, avec Monique LEROY et d'autres élus, de participer samedi dernier à leur Assemblée générale où de nombreux membres étaient présents ; membres qui venaient entendre le bilan des activités 2022, mais surtout les activités proposées pour 2023 : musée, sortie d'une journée, concert, théâtre et bien sûr le voyage de quatre jours à l'Ascension, sans oublier les collectes alimentaires qu'ils font régulièrement.

Lors de cette Assemblée générale, le président, Victor MARTINS-FILIFE, qui était à l'initiative de la création d'Handilom en 2004, et son épouse, Christine, ont annoncé leur départ. Ce fut un moment émouvant où les larmes coulaient sur de nombreux visages, en particulier des personnes en situation de handicap ; Merci à Christine et à Victor pour ce travail de ces nombreuses années au sein de cette association et bon courage à l'équipe qui va reprendre le relais. Christine et Victor, vous êtes l'exemple de l'engagement de nombreux Lommois.

La deuxième association que je vous propose de mettre à l'honneur, c'est la Fédération des écoles de Lomme Délivrance et, à travers cette association, toutes les associations de parents d'élèves.

Si le but premier de ces associations est d'assurer une liaison entre les parents d'élèves et les enseignants afin de soutenir, défendre et promouvoir l'enseignement public et laïc, c'est aussi de créer des liens avec les familles et les enfants à travers différentes actions. Vous connaissez certainement toutes les actions que met en place cette association : Délivr'ta chambre, une braderie ; Délivr'boom, une boom pour les CM ; Délivr'en féerie, c'est la fête de Noël ; prochainement dans

une quinzaine de jours Délivr'air, qui sont les jeux gonflables à la salle Domsin ; et la dernière, Délivr'tes profs, la kermesse de fin d'année, qui est prévue en juin.

La troisième association que je vous propose de mettre à l'honneur, je voudrais tout d'abord, bien sûr, saluer la présence de Monsieur Yvon CASTIEN, président d'honneur du Club Avicole et surtout créateur de cette association. Je ne rentrerai pas dans le détail, parce que je ne serais pas à son niveau pour parler de tout ce que l'on voit au niveau de l'exposition avicole, mais cette association, créée le 6 novembre 1974, milite depuis très longtemps à la sauvegarde du patrimoine de la Région Haut-de-France ; on est dans les éleveurs amateurs d'animaux de basse-cour.

Le moment fort de l'association est bien sûr l'exposition avicole qui se déroule au Boulodrome en octobre et qui permet de présenter une grande diversité d'animaux de basse-cour, de les faire découvrir à un large public et surtout aux enfants des écoles. J'espère que, en 2024, nous pourrons voir la cinquantième édition de cette exposition.

La quatrième association que je vous propose de mettre à l'honneur, l'OSML Athlétisme. Initialement installée au stade Léo Lagrange où la piste, à l'époque, ne mesurait que 350 mètres au lieu des 400 mètres prévus, le Club s'est beaucoup développé depuis l'arrivée au stade des Ormes en 2004. À ce jour, ce sont 417 adhérents qui pratiquent de nombreuses disciplines de loisirs ou de compétition : le sprint, le demi-fond, le fond, les sauts, les lancers, les épreuves combinées, la marche athlétique, le cross, des trails et la marche nordique.

Le club est composé d'une belle école d'athlétisme pour les plus jeunes, des compétiteurs dans toutes les disciplines jusqu'au niveau national et le développement peu à peu de sports santé, sans oublier nos handbike. Au niveau compétition, le club évolue en Nationale 2 et est classé 142e national sur plus de 2 500 clubs, 12e club des Hauts-de-France.

Le soutien de la Ville à ces associations est conséquent. Lomme est une Ville vivante, une Ville de culture, de sport, d'éducation populaire, une Ville solidaire. Le tissu associatif est riche à Lomme et je tiens à remercier ces centaines de bénévoles qui œuvrent dans nos associations.

Je terminerai pour remercier le service Animation, Vie associative, en particulier Valérie THOMAS et Lionel DELECROIX, qui ont géré ces dossiers, au niveau du service Vie sportive, Jean-Michel LEROY et Florence HOUZET. Ces deux services sont, comme vous le savez, dirigés d'une main de maître par Monsieur Olivier SELOSSE.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN, de cet exercice de soulèvement d'activités sur ces quatre très belles associations.

Je passe la parole à Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire.

J'ai confiance en la nature humaine, je pense que tout le monde peut changer, que ce n'est pas une question d'âge, mais une question de volonté ; encore que peut-être d'éducation aussi, vous allez me dire. Vous voyez, comme quoi on peut être d'accord sur certaines choses.

Je vais avoir six minutes pour résumer 607 pages de document ; l'effort n'est pas facile, 150 pages de budget prévisionnel et je pense que le reste est divers et varié.

J'ai à peu près tout lu et il y a encore des choses qui ne vont pas.

Là encore, vous allez me dire que je suis pusillanime, mais non, je ne le suis pas. Par exemple, une chose pourrait être intéressante et j'ai un peu de mal à comprendre que des associations aient des formulaires qu'elles remplissent un peu à moitié. Vous avez des associations qui vont expliquer combien elles ont en caisse, en compte, en livret et vous en avez d'autres qui laissent cela totalement vierge. Cela peut être une donnée intéressante pour évaluer le montant d'une subvention quand, par exemple, on a versé 1 000 € à une association alors qu'elle a 15 000 € en banque. Ne peut-on pas envisager de diminuer cette subvention, notamment pour éventuellement la répercuter sur une autre association ? L'idée n'est pas de moins donner, mais peut-être de mieux donner.

Parfois, vous avez des formulaires où vous avez des associations qui vont faire une sorte de bilan. On voit donc à quoi l'argent a pu servir ; éventuellement, cela peut aider à la décision concernant ces subventions.

Et puis – je parle sous le contrôle de Madame LEFEBVRE –, on m'a toujours appris qu'un budget prévisionnel était à l'équilibre. Même s'il y a beaucoup d'ambitions dans un budget prévisionnel, on doit avoir normalement un budget à l'équilibre. Je ne donnerai pas le nom car j'ai au moins cette courtoisie, mais vous avez un certain nombre d'associations – et ceux qui auront la curiosité iront regarder les budgets qui ont été remplis à la main – ont des budgets qui sont en déséquilibre ; ce n'est pas énorme, mais ils sont en déséquilibre.

Quand on parcourt les documents – et je parle encore sous le contrôle de Madame LEFEBVRE, qui, là où je vois des coquilles, m'explique que non, mais je parle sous son contrôle – un budget, il y a des recettes et il y a des dépenses ; c'est cela un budget prévisionnel, sauf erreur de ma part. J'aimerais comprendre Théâtre Octobre où le seul document que j'ai pour le budget c'est une subvention de 56 000 €, sauf erreur de ma part. Je n'ai que les charges, je n'ai pas les recettes. Je veux bien, je ne critique pas le travail des associations, rien du tout. Les associations, c'est un poumon démocratique, c'est important pour la vie de tout le monde, mais quand même 56 000 € de subvention et je n'ai que les charges.

Je peux comprendre, et je ne vais pas donner de nom, que des petites associations, qui ont 1 000, 1 500 € sur un compte en banque, qui réclament 500 € de subvention, qu'on puisse se poser la question sur l'utilité de diminuer une subvention ; je le comprends, je l'entends. Quand on est une association qui a à peu près 20 000 ou 25 000 € sur un compte et qu'on lui donne encore 1 000 ou 1 500 €, je m'interroge. Mais quand je vois un budget qui est incomplet, où on réclame une subvention de 56 000 €, j'ai confiance en la nature humaine, je pense que vous en tirerez les conséquences, je pense que vous saurez rapidement vous dire qu'il n'y a pas de budget prévisionnel et je pense que cette subvention ne sera pas votée.

Pour ma part, je m'abstiendrai mais, en tout état de cause, il serait peut-être bien aussi d'avoir une certaine unité des documents comptables, c'est-à-dire des documents de demande de subvention en tout cas des budgets prévisionnels. À la limite, chacun présente un peu comme il en a envie et, parfois, vous avez des budgets qui tiennent sur quatre colonnes – petites associations – et parfois vous avez des budgets où sincèrement il faut s'y retrouver. J'ai même trouvé une association qui met dans ses recettes – j'ai trouvé cela exceptionnel en budget prévisionnel – des erreurs de caisse : 5 000 € d'erreurs de caisse qui sont comptées dans compte 700, c'est-à-dire que ce sont bien des recettes. Je pensais que c'étaient des charges, je me suis dit « *ils se sont trompés, il y a une erreur de caisse de 5 000 €* », non, on prévoit 5 000 € de trésorerie en plus. Pourquoi pas, c'est une manière de compter. J'espère que quand on fait une comptabilité, on évite de se tromper.

Voilà mes quelques observations.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur FRANCIN.

M. FRANCIN.- Bonjour Monsieur le Maire, bonjour chers collègues.

J'interviens sur cette délibération pour dire que l'on va la voter, néanmoins deux points ressortent de l'exercice, même si Monsieur MOULIN en a déjà parlé.

On nous a expliqué que, pendant deux ans, on restait de manière linéaire pour aider les associations compte tenu du contexte. Monsieur BUTSTRAEN, vous l'avez rappelé, on a passé cette étape, même si arrive maintenant la crise énergétique. Cependant, on voit peu d'évolutions dans les budgets, donc pour moi, dans l'analyse qui est faite des différents budgets des associations ; autant que d'arrivées d'associations, il y en a eu cinq, d'accord, mais on ne voit pas toutes celles qui n'ont pas été aidées.

Je pense que le logiciel qui est en place, fonctionnait très bien dans des années un peu linéaires, mais que, après cette période de Covid, il faudrait mettre quelques indicateurs complémentaires ou en supprimer d'autres pour être plus pertinents dans la variation des budgets que l'on peut faire et pour anticiper les difficultés des différentes associations. C'est un point, qui me paraît le plus important.

Dernier point, je pense, Monsieur le Maire, que l'on peut changer de direction ; la preuve est que, si je sors et que je vois la mairie devant moi, il y a un gros sol bétonné et maintenant on ne parle que de parcs à Lomme. On aura, dans les années à venir, à accompagner en recrutement pour accompagner des enfants. On a abordé un sujet en commission, mais je veux le rappeler, l'analyse des budgets, mais un point important : l'accompagnement des enfants et savoir ce qui se passe dans les associations. J'avais relevé une association qui, autant pour ses dépenses que pour ses recettes, tournait entre 75 et 80 % de son activité autour de la buvette. Je trouve cela assez extraordinaire pour une seule association d'avoir plus de 30 000 € comme cela autour de sa buvette et d'approcher même 80 % de son budget.

Ces points-là, il faut pouvoir en discuter, les prendre en compte et j'espère que, l'année prochaine, on aura quelque chose de peut-être plus travaillé ou structuré pour analyser en amont, plutôt que 150 pages à essayer de décortiquer. Je ne m'arrêterai pas sur les petites coquilles, effectivement, qu'il peut y avoir de budgets, de documents manquants, etc. qui rendent moins pertinente l'analyse que l'on peut avoir du travail des différents personnels chargés de ces dossiers.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur FRANCIN.

Madame ZYTKA-TARANTO.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Une courte intervention pour dire que l'on constate que nombre de communes diminuent très notablement leur soutien aux associations et, au contraire, la Ville de Lomme poursuit son aide active, notamment au travers des subventions allouées. Cela permet que les initiatives, autant collectives qu'individuelles, soient encouragées et, à travers elles, la citoyenneté et la solidarité.

Plusieurs critères sont pris en compte, je pense, pour l'attribution de cette subvention et, parmi eux, il y a un critère relatif à une politique associative éthique et responsable, notamment au regard de la transition écologique, comme, par exemple, la gestion des énergies, la gestion des déchets et des déplacements. Et ce critère nous paraît essentiel et nous le soutenons et nous l'encourageons.

Par ailleurs, j'avais envie de faire un petit lien avec l'actualité d'aujourd'hui au sujet des bénévoles, dont vous parliez Monsieur BUTSTRAEN, en notant qu'ils manquaient cruellement et que nombre de ces bénévoles sont justement des personnes retraitées. Bien évidemment, le recul de l'âge de la retraite peut avoir un impact notable sur la vie de ces associations qui, malheureusement, dépendent très souvent de ces personnes qui ne sont plus en activité professionnelle, mais qui restent extrêmement actives.

Bien évidemment, nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

Madame LEROY pour finir.

Mme LEROY.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je sais l'importance que vous accordez aux associations lommoises. Que serait notre Ville sans association ? Qu'elles soient sportives, culturelles, solidaires, sans oublier nos anciens combattants, elles répondent toujours présentes quand nous en avons besoin. Le carnaval, la fête du sport, le marché de Noël, les estivales, les fêtes de l'été et les manifestations officielles, entre autres.

Je n'oublierai pas non plus nos associations solidaires qui sont toujours auprès de nos Lommois. Le Téléthon est un bel exemple d'une solidarité associative. De nombreuses associations y participent d'une manière ou d'une autre avec leur cœur, avec leurs bras ou sous forme de dons pour combattre cette maladie.

Que serait notre Ville sans toutes ces associations bénévoles ?

C'est pour cela, Monsieur le Maire, que le groupe majoritaire votera cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEROY.

Je prends note et je passe la parole à Monsieur BUTSTRAEN pour une ou des réponses, vu la qualité des questions.

Monsieur BUTSTRAEN.

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire.

Au niveau des formulaires que vous avez reçus, au niveau des dossiers, les associations doivent, soit utiliser les formulaires de la Ville, soit utiliser leur formulaire ; c'est pour cela qu'il y a une différence entre les différents formulaires adressés par les clubs.

Au niveau des réserves, comme je vous l'ai déjà dit lors de la commission, je prendrai un exemple simple sur l'association Handilom : lors de l'Assemblée générale, le président a fait voter le bilan financier et le budget prévisionnel, il a bien sûr évoqué l'achat possible, dans les années futures, d'un Mobily bus. Il faut savoir qu'un Mobily bus a coûté il y a dix ans plus de 50 000 €. Si l'association ne met pas en réserve – et il le fait voter à chaque fois – une possibilité de mettre de l'argent chaque année pour permettre soit l'entretien du Mobily bus, soit un nouvel achat d'ici deux ou trois ans, le club ne pourra plus se déplacer. Vous savez que nos amis d'Handilom, pour permettre aux personnes de venir à l'Assemblée générale, ont commencé à transporter les adhérents de 13 heures à 14 heures 30, ils ont tourné dans la Ville avec le Mobily bus pour déplacer et permettre à tous leurs adhérents de venir à l'Assemblée générale.

Vous avez évoqué aussi, lors de la commission, que vous ne trouviez pas normal que les associations aient des livrets. Or, si pendant dix ans les associations, pour des projets particuliers, ne mettent pas l'argent sur des livrets, alors que la loi le permet, malheureusement, et même si le taux est remonté de 3 % depuis le 1er février, elles perdraient de l'argent.

Au niveau des critères, comme je vous l'ai expliqué, au niveau des critères et des sports, plus de 30 critères ont été mis en place par les associations. Je vous avais parlé que nous allions revoir les critères, à la demande de Monsieur le Maire, sur les autres associations. On va créer un groupe de travail très rapidement, avec Monique LEROY et Delphine BLAS, pour revoir ces critères. Lors de la prochaine commission des subventions, je pourrai les indiquer.

Au niveau de la buvette, oui, vous l'avez fait remarquer lors de la commission. Je vous ai dit que, pour ne pas citer l'association, c'est une association qui offre régulièrement des cadeaux et donc c'est un montant important dans le fonctionnement du club.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais répondre rapidement sur les différentes questions.

M. LE MAIRE.- Oui, je ne vais pas être trop incisif à cette heure-ci, à 22 heures 54.

Le problème est que vous avez une connaissance un peu livresque des choses, c'est un peu embêtant. On l'a aussi, parce que, forcément on connaît les dossiers ; j'ai été longtemps adjoint aux Associations, donc je connais chaque association dont on a évoqué l'intérêt ce soir. Je connais aussi les gens qui sont derrière et leurs actions ; ce qui n'empêche pas d'être clair. Dans les documents, il n'y a pas de souci particulier.

Après, il y a toujours ce doute ou cette suspicion permanente – je ne sais pas si c'est le cas, mais c'est ainsi que je le prends – qui est un peu agaçante, parce que les projets sont là. Les 56 000 € du Théâtre Octobre sont bien investis ; je regarde Olivier avec qui on a beaucoup travaillé et avec toi, Delphine. On regardera le document tel que vous le présentez, mais il y a une réalité d'action qui est claire, notamment ce public scolaire pour le Théâtre Octobre et pas uniquement ; le Théâtre Octobre du Marais, qui nous intéresse beaucoup.

Je ne vais pas polémiquer davantage. On peut toujours s'améliorer, on le fera. On a utilisé, depuis le début de votre mandat comme conseiller municipal, les questions que vous vous posiez pour revoir un certain nombre de procédures ; je le reconnais bien volontiers, d'ailleurs.

Cependant, n'y voyez pas ni malice, ni doute, ni suspicion. On regarde de près – je le faisais – et avec André BUTSTRAËN, c'est un regard encore plus incisif, parce qu'il a eu des habitudes sportives différentes des miennes. Ces critères sont toujours des critères très précis, mais aussi reconnaissants de l'action produite des associations sur la Ville ; je le dis ainsi. Je remercie beaucoup celles-ci et je vous remercie, Madame ZYTKA-TARANTO, de vos propos ; j'y souscris tout à fait.

Merci beaucoup.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui souhaite la voter ? (*La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur MOULIN.*)

(*La délibération 2023/12 est adoptée.*)

Merci beaucoup.

Monsieur BUTSTRAËN, dernière délibération, conventions entre la Ville et Lomme Basket Club.

M. BUTSTRAEN.- Rapidement, c'est une convention qui va nous lier avec Lomme Basket Club. Le délai imparti des trois ans est passé, donc nous devons la renouveler.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui vote pour ?

(La délibération 2023/13 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Madame LEFEBVRE, aides habitat durable, s'il vous plaît.

2023/14 AIDES HABITAT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET FAÇADES

Mme LEFEBVRE.- Délibération habituelle pour une demande d'attribution d'aides et de primes sollicitées pour trois personnes qui nous ont présenté leur projet. Un total de projets de 96 895 €.

On demande d'autoriser l'attribution de ces aides et primes sollicitées pour 22 889 € pour des aides à la rénovation de l'habitat et à la rénovation de passoires thermiques.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui souhaite voter pour cette délibération ?

(La délibération 2023/14 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Madame CAMBIER, vous avez devant vous quatre délibérations me semble-t-il.

Allez-y.

2023/15 MARCHÉS DE TRANSPORT DE PERSONNES POUR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIÉES AINSI QUE LEURS TROIS CCAS

Mme CAMBIER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Commençons par la première, marchés de transport de personnes pour la Ville de Lille et ses communes associées, ainsi que les trois CCAS.

Il s'agit d'un renouvellement de marchés pour le transport de nos jeunes pour les Villes, de nos moins jeunes pour les CCAS. C'est un renouvellement pour un montant de 850 000 € par an, pour une durée maximum de quatre ans en tout, soit 3 400 000 €.

Marché assez classique dans lequel il faut noter aussi que l'on a introduit, dès le cahier des charges, des exigences en matière de développement durable. C'est, par exemple, la formation à l'éco-conduite, des normes antipollution des véhicules ou encore connaître la stratégie de renouvellement du parc automobile.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché dès décision de la commission d'appel d'offres et d'imputer le marché sur les lignes budgétaires correspondantes.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2023/15 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Madame CAMBIER, prestations de transport de repas.

2023/16 PRESTATIONS DE TRANSPORT DE REPAS POUR L'ENSEMBLE DES RESTAURANTS SCOLAIRES ET DES CRECHES DE LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIÉES DE LOMME ET HELLEMES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Mme CAMBIER.- Pour le transport / la livraison de repas dans les écoles et crèches, c'est un marché qui, avant 2016 était global : on avait à la fois la prestation repas et également le transport. Depuis la construction de la cuisine centrale, la production du repas est internalisée et il n'y a plus que ce volet transport qui est externalisé.

On rappelle, ce sont 14 000 repas qui sont produits tous les jours. Pour la Ville de Lomme, ce sont neuf groupes scolaires et trois crèches qui sont livrées.

C'est un marché de 800 000 € sur trois ans, reconductible une fois, et qui prendra effet à partir de juin 2023. Encore une fois, il comprend des critères de développement durable pour l'attribution de ce marché : comment le prestataire envisage d'organiser ses tournées ? Comment s'organise-t-il pour les retours des contenants, puisqu'on fonctionne en contenants maintenant ?

Il est proposé de vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer ce marché et à imputer les dépenses sur les lignes correspondantes.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2023/16 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Madame CAMBIER, accord-cadre sur les travaux de maintenance pour la Ville de Lille, ses communes associées. Je vous laisse présenter la délibération, dont l'intitulé est déjà important.

Mme CAMBIER.- Très explicite, effectivement.

2023/17 ACCORD-CADRE PORTANT SUR DES TRAVAUX DE MAINTENANCE POUR LA VILLE DE LILLE, SES COMMUNES ASSOCIÉES DE LOMME ET HELLEMES, LES CCAS DE LILLE LOMME ET D'HELLEMES ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CRÉATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE (SIGFA) POUR ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS, AINSI QUE DES BATIMENTS APPARTENANT À DES TIERS SUR LESQUELS LE SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTÉ DE LA VILLE DE LILLE EST AMENÉ À INTERVENIR EN SITUATION DE PÉRIL - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Mme CAMBIER.- Il s'agit de travaux de maintenance, à la fois des petites réparations, des consultations aussi pour des travaux plus importants, notamment quand il faut intervenir sur des bâtiments dont la Ville n'est pas propriétaire, mais quand il y a péril notamment.

Le périmètre d'intervention, ce sont les Villes de Lille, Lomme et Hellemes, ainsi que le syndicat intercommunal pour les animaux errants.

On avait déjà passé ce marché, mais il y avait des erreurs qu'il convient de corriger à travers ce nouveau projet, notamment – et cela a été présenté en commission, donc je ne vais pas revenir sur l'ensemble des lots – une rectification à apporter concernant le lot Clôtures pour lequel le cahier des charges en cours de finalisation, la procédure n'est pas lancée et il y a eu une erreur sur le montant : il était inscrit 499 999 € HT dans le dernier projet et, en réalité, c'est 99 999 €. Il y a également une procédure qui a été mal intitulée, on est dans le cadre d'accord-cadre et on avait précisé que c'était un marché subséquent, or c'est un marché à bons de commande ; les puristes apprécieront. Voilà, c'est important de le modifier pour Construction bois et charpente bois.

J'en profite pour rappeler que ce marché intègre aussi des critères de développement durable, dans le choix des produits biosourcés ou dans la façon de mener les travaux.

Encore une fois, il s'agit de vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer ce marché et à imputer les dépenses sur les lignes ad hoc.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Je n'ai toujours pas de demande d'intervention.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2023/17 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Madame CAMBIER, pour finir, missions de relevés topographiques.

2023/18 MISSIONS DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL DE LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIÉES D'HELLEMES ET DE LOMME – APPEL D'OFFRES OUVERT - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Mme CAMBIER.- La petite dernière qui était également passée.

Les montants ne changent pas, on est toujours à 800 000 € pour deux ans, soit 1,6 M€. Cependant, on n'a pas décelé un besoin concernant un lot des maquettes numériques et on avait donc fait un marché topographique uniquement papier. Là, on l'a scindé en deux lots ; voilà, c'est la création d'un deuxième lot pour avoir également des maquettes numériques, sans changement de montant.

Vous autorisez Monsieur le Maire à signer ce marché.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Toujours pas de demande d'intervention.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2023/18 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Monsieur GRILLET, s'il vous plaît, droit de pétition locale.

2023/19 DROIT DE PÉTITION LOCALE - MODIFICATION DE L'ARTICLE L. 1112-16 DU CGCT - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 21/86 DU 05 FEVRIER 2021

M. GRILLET.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Ce projet de délibération porte effectivement sur les modalités du droit de pétition locale et nous vous proposons des modifications qui viennent modifier la délibération que nous avons adoptée en 2021.

En effet, la loi 2022 n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS », a modifié l'article L. 1112-16 du Code général des collectivités territoriales, portant sur le droit de pétition locale.

Première modification, le seuil d'électeurs requis pour demander l'organisation d'une consultation sur toute affaire relevant de l'organe délibérant a été abaissé à un dixième des électeurs ; un vingtième initialement.

La deuxième modification, chaque électeur ne sera plus limité au dépôt d'une demande par an, mais d'une demande par trimestre.

Dernière modification, la demande est adressée au maire de l'assemblée délibérante. Il accuse réception de la demande et en informe le Conseil municipal délibérant à la première séance qui suit sa réception.

Il est donc demandé au Conseil communal de bien vouloir acter ces modifications concernant le droit de pétition locale, issues de l'évolution de l'article L1112-16 du Code général des collectivités territoriales.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

Monsieur MOULIN, faites-vous droit de prise de parole en fonction de l'heure ?

M. MOULIN.- Oui, elle sera très courte vu l'heure déjà bien avancée, je vous rassure.

Je m'étais déjà exprimé – donc je ne vais pas faire de redite – sur ce droit de pétition et la coquetterie qui était qu'il fallait avoir plus d'électeurs que Martine AUBRY pour pouvoir déposer une pétition et que l'on aurait pu faire beaucoup mieux, envisager notamment de s'inspirer de Strasbourg – comme quoi, je suis ouvert d'esprit, vous voyez – où on pouvait avoir un droit de pétition beaucoup plus ouvert et un vrai poumon démocratique.

Oui, c'est moi qui le dis, ce n'est pas vous ; j'en suis vraiment désolé.

Et puis, on a commencé ce Conseil communal avec une délibération un peu hors norme, c'est-à-dire la problématique de la réforme des retraites. Comme quoi l'histoire est un peu têtue, on parlait du parti socialiste et d'Emmanuel MACRON en début de Conseil et je vais encore parler du parti socialiste et d'Emmanuel MACRON en fin de Conseil.

Comme je l'avais expliqué en 2021, on avait cette coquetterie, initiée par « le parti socialiste ». Eh bien c'est grâce à un projet de loi d'Emmanuel MACRON que cette coquetterie de 20 %, qui passe à 10 %, peut enfin voir jour. J'aurais préféré une vraie réflexion, que, éventuellement, on retourne les tables et que l'on ait un vrai droit de pétition locale ; il faudra se contenter de ces 10 %. Comme quoi, vous voyez, l'histoire est têtue et tout n'est pas mauvais, même si on est dans l'opposition ou dans la majorité : c'est grâce à ce projet de loi qui a été voté que l'on passe d'un seuil de 20 à 10 %.

Et puis, quitte à glorifier le droit de pétition locale, je pense que l'on peut envisager de glorifier, non sans que ce soit une connaissance livresque, mais simplement le Code général des collectivités territoriales et le règlement intérieur, le droit d'information des conseillers communaux, notamment sur les délibérations qu'ils doivent voter ; cela pourrait être aussi un bon commencement.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Madame DELEPLANQUE.

Mme DELEPLANQUE.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, nous sommes favorables au droit de pétition qui est, pour nous, partie intégrante de la démocratie participative. Le fait que la Commune suive la directive de la loi 3D est très bien, en abaissant le seuil des signatures et en laissant un électeur déposer jusqu'à trois demandes par an.

Mais nous allons réitérer notre propos de 2021 : le seuil de signatures pour lequel la pétition pour être recevable est trop élevé dans un temps imparti limité. Nous déplorons qu'il ne soit pas redéfini les contours du droit de pétition à l'échelle de chaque commune.

Vous pourriez, en ce sens, nous proposer d'ajouter au règlement intérieur du Conseil communal la mise en place de ce droit fondamental. Ce dispositif pourrait accompagner, dans le même esprit, un nouveau dispositif sur la démocratie participative.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Il est temps que cela se termine, Madame DELEPLANQUE, pour tout le monde, et avant que l'on ne se fâche définitivement, Monsieur MOULIN.

J'ai bien pris note de vos remarques – ne répondez pas, ce n'est pas la peine – ainsi que celles de Madame DELEPLANQUE.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour ? (La majorité municipale, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.)

Qui s'abstient ? (Madame DELEPLANQUE, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur MOULIN.)

(La délibération 2023/19 est adoptée.)

Parfait.

M. LE MAIRE.- Je vous prends encore deux minutes en cédant la parole, si vous le permettez, à Madame GODEFROOD-BERRA.

Mme GODEFROOD-BERRA.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Lommoises, chers Lommois,

Les évolutions récentes de ma vie professionnelle et de ma vie privée ne me permettent plus d'exercer mon mandat de conseillère communale et la présidence du groupe des élus Faire Respirer Lomme, avec autant de temps et d'énergie qu'ils l'exigent et le méritent ; ce qui devrait vous rassurer, Madame SERGHERAERT, puisque vous l'avez d'ailleurs très délicatement souligné dans l'un de vos propos ce soir.

Par conséquent, c'est non sans émotion que je vous annonce mettre fin à mon mandat de conseillère municipale à l'issue du Conseil de ce soir.

Je fais ce choix réfléchi, en sachant que j'ai eu la chance de vivre un mandat épanouissant, lors duquel j'ai énormément appris, grâce à des personnes bienveillantes, passionnées et inspirantes que je tiens à remercier.

À titre très personnel, tout d'abord, je tiens à remercier Faïza, ma maman commerçante, aujourd'hui à la retraite, qui m'a appris le goût des autres, qui m'a appris à leur donner de son temps, en essayant de leur apporter quelque chose et en faisant de son mieux quoi qu'il arrive.

Ce sont ces enseignements et ces valeurs qui ont initié, puis guidé mon engagement citoyen, puis politique.

Le passage à l'acte, je veux parler de l'engagement politique – vous l'aurez compris – se fait aussi grâce à des rencontres et, me concernant, grâce à une rencontre. J'ai inévitablement une pensée ce soir, très affectueuse, pour Nicolas, qui a révélé chez moi ce goût pour la politique et qui m'a tenu la main lors de mes premiers pas dans un monde où j'avais tout à découvrir.

Du plus profond de mon cœur, je tiens également à remercier l'ensemble de mes colistiers et membres du collectif Faire Respirer Lomme pour leur confiance, leur engagement, leur investissement sans lesquels je n'aurais pas pu constituer et

conduire la liste Faire Respirer Lomme aux élections municipales de 2020. Merci à mes collègues et collectifs Faire Respirer Lille et Hellemmes, en particulier à mes co-élus lommois : Nathalie LAPERE, Jérôme FRANCIN et Nicolas GROSSE, qui m'ont accompagnée pour porter les couleurs de Faire Respirer Lomme lors des Conseils communaux et lors des différentes manifestations de notre belle Commune de Lomme.

Enfin et surtout merci aux Lommoises et aux Lommois qui m'ont également accordé leur confiance, d'abord en me permettant d'obtenir trois sièges au Conseil communal, puis durant tout l'exercice de ce mandat en nous faisant remonter telles difficultés, en partageant telles préoccupations, en suggérant telles idées pour mieux vivre à Lomme.

Comme je l'ai cité tout à l'heure dans mon propos en début de Conseil, je suis convaincue que l'écoute active, le dialogue constructif et le respect constituent de précieux atouts pour connaître les autres, connaître son environnement et contribuer à un projet commun. Ce sont des valeurs que j'ai souvent eu l'occasion de partager dans les réunions de la présente assemblée, durant ses commissions préparatoires ou, encore, lors de la tenue des bureaux de vote en 2021 et en 2022.

Parce que l'on peut être adversaire politique, ne pas être toujours d'accord et, pour autant, se respecter. Comme le disait très judicieusement Yves DURAND, que je salue affectueusement pour tout ce qu'il m'a apporté, en politique, on n'est pas obligé de s'aimer mais on doit se respecter.

Je tenais donc à vous remercier également, chers collègues, Monsieur le Maire, pour l'écoute active, les échanges toujours respectueux et la considération que nous nous sommes accordés.

Un grand merci également, sincère, aux services et aux agents de la Commune pour leur professionnalisme, leur réactivité et leur disponibilité. Vous avez une équipe formidable, Monsieur le Maire, que je vous envie naturellement, en plus de votre siège. *(Sourires)*

Je ne me livrerai pas ce soir au bilan du travail accompli lors de ces années de mandat, mais je veux vous dire que je suis fière, avec mes collègues élus et un collectif soudé et uni, d'avoir porté plusieurs projets et propositions dans le seul objectif d'être utile aux Lommoises et aux Lommois. Je pense en particulier à la cinquantaine d'interventions, questions orales portées devant notre Conseil communal, notamment sur les sujets de la propreté, de l'éducation ou encore de l'environnement. Aux contributions sur les projets d'urbanisme lommois et, notamment, ceux relatifs à la gare d'eau ou encore au parc de l'ancienne place du marché. Aux trois opérations boîtes de Noël qui m'ont particulièrement tenu à cœur, puisqu'elles ont pour objet de créer une chaîne de solidarité entre les Lommois à destination des Lommois les plus fragiles. Je pense également et enfin aux nombreuses rencontres et dialogues réguliers avec les Lommoises et les Lommois, les associations et les commerçants de la Commune dans l'objectif de nourrir notre action politique.

Prise d'une part entre l'engagement et l'attachement que je porte aux Lommoises et aux Lommois et, d'autre part, avec les évolutions de la vie qui sont devenues les miennes, prendre la décision de quitter ce Conseil n'a pas été facile. En effet, ma préoccupation principale est de permettre à mes collègues et colistiers Faire Respirer Lomme de poursuivre leur travail. Toutefois, je mesure aussi les conséquences de mon choix au regard de la grande maturité collective et de la confiance que j'ai en eux. Et je sais qu'ils continueront de porter la voix des Lommois et de Faire Respirer Lomme.

Je me retire donc ce soir de ce Conseil avec une petite boule dans la gorge – vous l'aurez senti – mais aussi confiante pour la suite et, naturellement, en conservant dans un coin de mon cœur une place particulière pour Lomme, pour les Lommoises et les Lommois.

Je vous remercie de m'avoir accordé votre attention pour les dernières minutes de ce Conseil.

M. LE MAIRE.- C'était bien normal. On a bien senti votre émotion palpable.

Nous vous remercions des propos délicats auprès du Conseil et auprès des Lommois.

Nous vous souhaitons « bon vent », comme on dit chez nous, dans vos actions professionnelles et votre vie.

Merci pour ce rôle que vous avez occupé au sein du Conseil communal. On sait bien qu'un rôle d' élu, ce n'est jamais non plus très facile ; chacun d'entre nous peut le signifier. Il faut du temps, de la patience, ce n'est pas toujours si simple que cela.

Un Conseil municipal, cela vit : il y a des démissions, il y a des arrivées. On fera « de même » avec vous. Je crois que l'on accueillera Madame DE RUYTER, qui doit être la suivante – et que l'on connaît bien – dans le Conseil prochain.

Voilà, merci, Madame GODEFROOD-BERRA et pour tous les autres, vos colistiers, Monsieur MOULIN et tous les nôtres. Nous nous reverrons le mercredi 12 avril pour le prochain Conseil communal.

Très bonne soirée, merci beaucoup.

(La séance est levée à 23 heures 13.)

PUBLIE LE : 02 MAI 2023

Secrétaire de séance



Olivier CAREMELLE


Maire de Lomme
Conseiller Départemental du Nord